

Plan International Belgique

**Évaluation finale du programme quinquennal de Plan
International Belgique (2017-2021)
Weyborey Ma Farhan (Niger)**

Rapport final

2 mai 2022

Stéphane Boulc'h
Idrissa Mahaman Laouli



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
Remerciements	5
Liste des abbréviations	6
RESUME EXECUTIF	8
1. INTRODUCTION	12
1.1. Contexte de la prestation commanditée	12
1.2. Weyborey Ma Farhan	12
1.3. Objectifs de la mission d'évaluation finale	14
1.4. Principales évolutions du contexte depuis le début du programme	14
2. Méthodologie	16
2.1. Principes et approches	16
2.1.1. Dans la continuité du projet	16
2.1.2. Une approche basée sur la pédagogie expérientielle	16
2.1.3. Assurer la participation des parties prenantes à l'évaluation	16
2.1.4. Autonomisation et renforcement par la participation à la collecte de données	17
2.1.5. Les méthodes de communication non-violente	17
2.2. Étapes et méthodes de travail	17
2.2.1. Phase préliminaire	18
2.2.2. Phase préparatoire	19
2.2.3. Phase d'assimilation (la mise en œuvre de la mission)	20
2.2.4. Phase d'exploitation	21
2.3. Limites de la récolte et l'analyse des données	21
3. Observations	22
Le chapitre apporte peu d'explications, l'analyse relevant surtout des chapitres suivants (sauf dans des cas particuliers où l'explication émane des participant.e.s – elles sont alors formulées au conditionnel – et quand une nuance et/ou un écart entre témoignages et données chiffrées doivent être justifiés).	22
3.1. Principaux/les changements/évolutions perçu.e.s (Éveil et éducation de la petite enfance)	22
3.1.1. La malnutrition des enfants de 6 mois à 6 ans s'est sensiblement améliorée	22
3.1.2. Le suivi-médicosocial des mamans et la planification familiale se sont améliorés	23
3.1.4. Bon développement psycho moteurs des nourrissons	23
3.2. Principaux/les changements/évolutions perçu.e.s (Protection)	23
3.2.1. Les cas de mariage précoces et forcés sont en net recul	23
3.2.2. L'autonomie socio-économique des adolescentes est renforcée	24
3.3. Principaux/les changements/évolutions perçu.e.s (Éducation)	25
3.3.1. Les jeunes filles sont davantage scolarisées et accèdent davantage à l'apprentissage	25
3.3.2. Les écoles sont plus propices à l'accueil des élèves	26
3.4. Facteurs de changement désignés dans le contexte	27
3.4.1 Facteurs stimulants	27
3.4.2. Facteurs limitants	28
3.4.3. Incidences spécifiques de la crise COVID	30

3.5. La part du programme	31
3.5.1. Activités	31
3.5.2. Indicateurs	32
3.5.3. La plus-value du programme	34
3.5.4. Les limites du programme	35
4. Analyse selon les critères du CAD et thèmes spécifiques	39
4.1. Efficacité	39
4.1.1. Généralités	39
Les progrès réalisés pour et par les jeunes handicapé.e.s ne sont pas visibles.	39
4.1.2. Dans quelles mesures les activités de plaidoyer et de lobbying ont-elles été efficaces?	39
4.1.3. Les différentes approches du programme sont-elles efficaces ? Par exemple : est-il efficace de travailler avec les relais communautaires, les gouvernements scolaires, AJEC et AVEC, CdFM et CGDES ?	41
4.1.4. Comment peut-on améliorer ces approches pour atteindre davantage de bénéficiaires et devenir plus durables ?	41
4.2. Pertinence	42
4.2.2. Quelle est la concordance entre les besoins identifiés et la réponse à ces besoins ?	43
4.2.3. Les ajustements aux outcomes et activités ayant fait suite à la crise Covid-19, étaient-ils pertinents ? Ont-ils amélioré la mise en œuvre du projet ?	43
4.2.4. Dans quelle mesure la réponse était-elle utile à la population et appropriée dans le contexte ?	43
4.3. Cohérence	43
4.3.1. L'approche droit	43
4.3.2. La complémentarité entre partenaires	44
4.3.3. La stratégie de plaidoyer	44
4.3.4. Comment est-ce que le programme a contribué aux cibles du CSC ?	45
4.3.5. Comment le programme a-t-il contribué à la Stratégie Pays de Plan International Niger?	46
4.3.6. La logique d'intervention	46
4.4. Efficience	47
4.4.2. Concernant les activités d'influence politique, le ratio entre les moyens et les résultats a-t-il été satisfaisants ?	47
4.4.3. Dans quelle mesure les ressources étaient suffisantes, adéquates et déployées selon les délais prévus ?	47
4.4.4. Le DSE	48
4.5. Viabilité/durabilité	48
4.5.1. Durabilité financière et économique	48
4.5.2. Durabilité technique	48
4.5.3. Durabilité institutionnelle	49
4.5.4. Dans quelle mesure les communautés jouent-elles un rôle dans les changements des normes sociales en termes de mariage d'enfants et les droits des filles ?	50
4.5.5. Les capacités des partenaires ont-elles été renforcées et comment ? Comment sont les résultats ?	50
4.5.6. Quels seront les effets à long terme (positifs ou négatifs, directs ou indirects) de l'action ?	50
4.5.7. Les bénéficiaires, ont-ils développés de l'ownership du programme ? (Durabilité sociale)	51
4.5.8. Quelles ont été les bonnes pratiques mises en œuvre en termes de CCA et protection de l'environnement ? Quelles sont les limites et opportunités pour pouvoir les reproduire ?	51
4.6. Impact	52
4.6.1. Généralités	52
4.6.2. Quels sont les signes de changement (positif/négatif) en termes de normes sociales (p.ex. pour le mariage d'enfants et les droits des filles) dans les communautés ? Quelle est la meilleure manière pour les mesurer ?	52
4.7. Genre	52
4.7.1. Comment le programme a-t-il renforcé l'égalité de genre et le genre transformatif?	52
4.7.2. Comment est-ce que l'égalité de genre renforce le programme?	53
4.8. Partenariat et renforcement de capacités	53
4.8.1. Remarques préalables	53
4.8.2. Le programme a-t-il renforcé le partenariat et le renforcement de capacités des partenaires et alliés?	53

5. Conclusions et recommandations	55
5.1. Bilan Général	55
5.2. Forces et faiblesses du programme	56
5.3. Recommandations	61
5.3.1. Dispositions générales	61
5.3.2. Stratégie et logique d'intervention	63
5.3.3. Relations partenariales et renforcement de capacités	63
5.3.5. Les structures communautaires	63
5.3.6 : Le suivi-évaluation	64
6. Annexes	66
6.1. L'évaluation intermédiaire	66
6.2. Calendrier de la mission	69
6.3. Matrice d'échantillonnage	74
6.4. Liste des participants	82
6.5. Guide général d'entretien	92
6.6. Matrices d'enquête complétées	98
a. Matrice d'analyse des changements	98
b. Matrice Partnership and Capacité Building	99
c. Partnership and Capacity Building (schémas)	103
6.7. Performances indicateurs	107
6.8 La politique nationale nigérienne sur les thèmes abordés par le programme	109
6.9 Success stories Niger	112
6.9.1 Success story 1 – Autonomisation de la jeune fille/femmes	112
6.9.2 Success story 2– Actions pour prévenir le mariage d'enfants	112
6.10 Termes de référence	114
6.11 Bibliographie non-exhaustive	129

REMERCIEMENTS

Toute l'équipe de South Research mobilisée depuis Belgique et le Niger pour l'évaluation finale de Weyborey Ma Farhan remercie chaleureusement les équipes de PIB, de PIN et des organisations partenaires pour leur précieuse collaboration au travail réalisé ainsi que tous les garçons, les filles, les hommes et les femmes des communautés ayant accepté de se prêter aux diverses modalités d'échange que nous leur avons proposées.

LISTE DES ABBREVIATIONS

ACE : Alternative Espace Citoyen
AGR : Activité Génératrice de Revenus
AJEC : Association des Jeunes d'Épargne et de Crédit
AME : Association des Mères d'Élèves
ANTD : Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la Prévention du crime
APE : Association des Parents d'Élèves
ASO-EPT : Coalition nigérienne des Associations, Syndicats et ONG de campagne Éducation Pour Tous
ATG : Approche Transformatrice du Genre
ATPC : Assainissement Total Piloté par les Communautés
AVEC : Association Villageoises d'Épargne et de Crédit
Bac : Baccalauréat
BEPC : Brevet d'Étude du Premier Cycle
CAD : Comité d'Aide au Développement
CAPED : Cellule d'Animation Pédagogique
CCA : Climate Change Adaptation
CEP : Certificat d'Étude Primaire
CdFM : Club des Futurs Maris
CFM : Centres de Formation aux Métiers
CGDES : Comité de Gestion Décentralisée des Établissements Scolaires
COGES : Comité de Gestion des Établissements Scolaires
CONIDE : Coalition Nigérienne des Droits de l'Enfant
CNDH : Commission Nationale des Droits Humains
CRENI : Centre de Récupération Nutritionnelle intensive
CS : Centre de Santé
CSI : Centre de Soins Intégré
CVPE : Comité Villageois de Protection de l'Enfance
DAL : Défécation à l'Air Libre
DDPF/PE : Direction Départementale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
DRPF/PE : Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
DGD : Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire
SRMSR DIMOL : Santé de la Reproduction pour une Maternité Sans Risque
DREP/T : Direction Régionale de l'Enseignement Professionnel et Technique
DS : District Sanitaire
DSE : Dispositif de Suivi-Évaluation
EdM : École des Maris
ESG : Enseignement Secondaire Général
EVPC : Équipes Villageoises de Promotion de la Croissance
FARN : Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle
FCFA : Franc Communauté Française Africaine
FCSE : Fonds Commun Sectoriel Éducation
FNO : French National Office
GALS : Gender Action Learning System
GAN : Groupe Armé Non-Étatique
GS : Gouvernement Scolaire
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
OG : Objectif Global
OS : Objectif Spécifique
OSC : Organisation de la Société Civile
PDC : Plan de Développement Communautaire
PI : Plan International

PIA : Plan d'investissement Annuel
PIB : Plan International Belgique
PIN : Plan International Niger
PSEF : Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation
PSH: Personne en Situation de Handicap
SNIS : Système National d'Information Sanitaire
SR : South Research
SRAJ: Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes
STD : Services Techniques Déconcentrés
VAD : Visite à Domicile
VBG : Violences Basées sur le Genre
VBGMS: Violence Basées sur le Genre en Milieu Scolaire
WMF : Weyborey Ma Farhan
WMZ : Wondiyey Ma Zada

RESUME EXECUTIF

Le programme quinquennal de Plan International Belgique (PIB) (2017-2021), soutenu par la Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) vise à faire avancer les droits de l'enfant et l'égalité des genres, en s'appuyant sur une approche basée sur les droits. Le programme est mis en œuvre dans cinq pays (Belgique, Bénin, Bolivie, Niger, Vietnam).

Le programme au Niger se concentre sur trois domaines articulés en 3 OS :

- 1 : Les populations des régions de Dosso et Tillabéry améliorent l'état nutritionnel et le niveau d'éveil des enfants de zéro à six ans y compris ceux en situation de handicap, même en situation d'urgence, dans cinquante villages issus de treize communes
- 2 : Promouvoir le droit à la protection des adolescentes contre les violences basées sur le genre ainsi que leur autonomisation socioéconomique dans cinquante villages de treize communes des régions de Dosso et Tillabéry
- 3 : Les filles et les garçons, particulièrement les enfants handicapés issus des communautés vulnérables, jouissent d'une éducation de qualité au primaire et secondaire, même en situation d'urgence, en vue de leur insertion socioprofessionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, différents types d'activités sont mis en œuvre, notamment l'organisation des formations, sensibilisations et du plaidoyer.

Une évaluation intermédiaire a été réalisée en 2019, destinée à alimenter les processus d'apprentissage et à assurer la redevabilité de PIB. L'évaluation finale est principalement axée sur la redevabilité (envers les donateurs et les bénéficiaires), l'apprentissage et l'impact.

Pour chaque pays, il était attendu que le travail :

- analyse les interventions par rapport aux critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et certains thèmes transversaux ;
- identifie les raisons pour lesquelles certaines des valeurs cibles initiales n'ont pu être atteintes ;
- détermine dans quelle mesure les approches et stratégies programmatiques ont été efficaces pour atteindre les résultats, ainsi que les facteurs à prendre en compte pour améliorer les interventions futures ;
- identifie les principaux enseignements tirés et les meilleures pratiques par pays.

Il s'agit de fournir des opportunités d'apprentissage aux responsables du programme, à l'équipe de mise en œuvre, aux services de suivi et d'évaluation, de communication, à la direction et au conseil d'administration, ainsi qu'à l'unité du développement des projets et programmes, qui chercheront à utiliser les leçons apprises, les points forts et les points faibles identifiés pour adapter et améliorer les approches et les stratégies. Les autres utilisateurs de l'évaluation sont les partenaires et les bénéficiaires de la DGD et de PIB.

L'évaluation devait reposer sur les critères du CAD, un accent devant être mis sur la Pertinence, l'Efficacité, la Durabilité. Hormis les questions d'évaluation recoupées par les critères du CAD, l'évaluation devait aborder deux thèmes transversaux déjà pris en compte par l'évaluation à mi-parcours :

- l'approche transformative du genre (ATG).
- les relations partenariales et le renforcement des capacités (des partenaires de mise en œuvre, des acteurs communautaires, des bénéficiaires...).

L'exercice évaluatif a débuté en mai 2021 pour donner lieu à une mission de terrain en septembre-octobre de la même année. Le rapport provisoire de ce travail a été restitué et discuté en décembre 2021 en prévision de la version finale que constitue le présent document.

En dépit de contretemps répétés liés aux contextes sanitaire et sécuritaires, malgré les difficultés liées à la dispersion et à l'enclavement d'une partie des bénéficiaires, le programme WMF tient ses engagements. ~~La plupart des activités sont réalisées. Les résultats et objectifs sont atteints.~~

Il apparaît clairement que les populations des deux départements investis sont davantage en mesure :

- d'améliorer l'état nutritionnel et le niveau d'éveil des enfants de 0 à 6 ans,
- de protéger les adolescentes contre les Violences Basées sur le Genre (VBG),
- de faire en sorte que les écoles et les Centres de Formation aux Métiers (CFM) soient plus propices à l'accueil des élèves et apprenants.

Et il peut être constaté en effet que :

- la malnutrition des enfants de 6 mois à 6 ans s'est sensiblement améliorée ;
- de même que le développement psycho-moteurs des nourrissons ;
- les cas de mariages d'enfants précoces et forcés sont en net recul ;
- l'autonomie socio-économique des adolescentes est renforcée ;
- les jeunes filles sont davantage scolarisées et accèdent davantage à l'apprentissage.

Tout cela a été possible parce que les communautés se sont appropriées les outcomes du programme, les contenus et les enjeux de changement social à porter, de même que les dispositifs mis en place ou renforcés dans ce cadre. Ces structures communautaires, Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN), les Gouvernements Scolaires (GS), les Comités Villageois de Protection de l'Enfance (CVPE), Clubs de Futurs Maris (CdFM/Clubs de Maris (CdM), les Comités de Gestion Décentralisée des Établissements Scolaires (CGDES), et les instruments d'épargne et de crédits dont ils se sont dotés sont généralement fonctionnels et sont proactifs dans les fonctions qui leur ont été confiées. La plupart se sont dotées de plans d'action, les mettent en œuvre et en assurent le suivi. Elles réinvestissent les formations reçues vers leurs bases sociales.

Toutefois :

- Les dispositions prises pour assurer le suivi et l'animation et activités sur le terrain par les structures communautaires ne donnent pas entièrement satisfaction dans la mesure où la question de la mobilité des acteurs n'est pas assez prise en compte. Les intéressés en particulier les bénévoles de la communauté estiment manquer de moyens pour se déplacer et de compensations. L'impression générale est que la présence des équipes des partenaires est insuffisante ; en particulier pour ce qui concerne le volet nutrition infantile.
- Enseignants, agents de santé, sont des intervenants-clés, mais contractuels ou bénévoles dont les roulements sont aléatoires et apparemment trop fréquents pour permettre aux opérateurs de fournir aux remplaçants les formations et appuis nécessaires à l'entretien des connaissances et compétences ;
- la précarité structurelle des finances publiques communales empêche les mairies de tenir leurs engagements en termes de soutien à l'éducation, au FARN ou aux CVPE ;
- Dans un contexte marqué par des sécheresses récurrentes, et les inondations les rendements des champs de FARN sont faibles.

Ainsi, s'il faut reconnaître les qualités de programme sur les plans de la Pertinence, de l'Efficacité, de la Cohérence et de l'Efficacité, on peut encore affirmer qu'en dépit des éléments de précarités signalés en matière de finances communales et de volatilité des agents de santé, la durabilité technique, financière et sociale semble acquise. La durabilité est plus mitigée sur le plan institutionnel.

Si les progrès réalisés sont manifestes dans les zones d'intervention et auprès des publics impliqués directement et l'on sait qu'ils suscitent de l'intérêt dans les villages voisins, les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés sont importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme. Entretenir les dynamiques requiert un investissement constant et soutenu dans le temps (financements, renouvellement des formations et sensibilisation...). Les mécanismes de solidarité et d'autofinancement créés assurent une certaine stabilité aux structures communautaires, pour se maintenir en activité et perpétuer leur fonction sociale, mais jusqu'à quel point cela leur permet-il de répondre à une demande croissante et dispersée ?

Malgré cette « stabilité » financière, les dispositions installées par WFM pour asseoir leur durabilité, tous les membres de structures communautaires que nous avons rencontrés demeurent dans une posture attentiste suivant laquelle leur action ne pourra perdurer sans un apport extérieur.

Dans la perspective d'une nouvelle phase programmatique, pour tenter de contrebalancer ces tendances, le présent rapport émet les recommandations par axe d'intervention puis sur des aspects transversaux. Sur ces registres, les préconisations sont les suivantes:

- En ce qui concerne la stratégie et la logique d'intervention :
 - Formuler un changement ultime à partir duquel expliciter un Objectif Général (OG) ;
 - Expliciter les changements attendus en termes de protection et d'autonomisation socio-économique ;
 - Dédier des volets stratégiques spécifiques pour le renforcement des capacités des partenaires et alliés (pas uniquement thématiques) ;
 - Intégrer le Dispositif de Suivi Évaluation (DSE) dans la logique d'intervention (comme un volet à part entière ou dans un axe d'apprentissage/capitalisation).
- En ce qui concerne les relations partenariales et renforcement de capacités :
 - Intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...). Au moins :
 - L'intégration durable des compétences dans l'organisation,
 - La capacité à développer des partenariats (les données existent déjà),
 - La capacité à concevoir et gérer des plans d'action et stratégie,
 - La capacité à concevoir et à utiliser un DSE ;
 - Veiller et accompagner la mutualisation et la capitalisation des compétences et expériences du programme par les organisations partenaires ;
 - Mieux valoriser les postes des agents sur le terrain.
- En ce qui concerne les structures communautaires :
 - Renforcer et accompagner la gestion budgétaire des mairies ;
 - Mobiliser les CVPE (qui ont une reconnaissance formelle) ;
 - Initier un système de gratification communautaire pour les bénévoles (pas forcément monétaire) ;
 - Revaloriser les émoluments de relais communautaires ;
 - S'appuyer sur les structures déjà constituées pour accompagner leur duplication dans les villages voisins (et donc les encourager et les soutenir comme agents multiplicateurs) ;
 - Intégrer l'alphabétisation dans les actions de renforcement de capacités ;
 - Veiller à la régénération des membres et s'assurer que les structures sont accessibles réellement aux plus vulnérables ;
 - Différencier les appuis en fonction de l'évolution des membres dans le processus
 - Doter chaque village d'un club d'écoute radiophonique (équipé) en lien avec les radios communautaires ;
 - Diversifier les récompenses de type « mères modèles » ou « commune la plus propre » ou meilleure « commune de la jeune fille » en créant le prix de la meilleure Association des Jeunes d'Épargne et de Crédit (AJEC), CVPE, CdFM, etc. (prix en nature et diplôme)
 - Intégrer davantage les leaders religieux dans les actions de sensibilisation en :
 - créant d'un livret sur le droit des enfants et des femmes en islam, le mariage forcé (en se servant des extraits des versets du coran et des hadiths relatifs à ces thématiques),
 - initiant des caravanes de prêches avec les leaders religieux en lien avec les thématiques majeures du programme.
 - Prévoir un signe distinctif pour les membres afin de les rendre plus visibles aux yeux des acteurs communautaires surtout les mères éducatrices (blouse ou macaron à l'instar des membres des Écoles des Maris) ;
 - Intégrer au DSE des indicateurs qui attestent de leur appropriation des acquis du programme et des perspectives qui leur sont ouvertes... ;
 - Mobiliser la contrepartie des communes pour les structures communautaires ;
 - Poursuivre l'appui aux structures communautaires dans la perspective d'une consolidation accrue de leur autonomie financière et en envisageant une croissance de leur membership et de leur capacité de répondre aux besoins communautaires. Cela devrait notamment passer par :
 - le renforcement de leur synergie et la mise en communs de ressources/matériel/compétences,

- le renforcement de leurs capacités à identifier et conclure des partenariats (ou plutôt à s’attirer des soutiens et à mieux gérer leur complémentarité),
 - la généralisation et la consolidation des dispositions pour compenser les turn-over dans les organismes communautaires et publics (tailage de compétences, la formation de formateurs),
 - la limitation de la multiplication des AJEC,
 - la diversification des Activités Génératrices de Revenus (AGR), selon une approche plus ouverte, axée sur l’appui à des projets d’entrepreneuriat plutôt que sur des métiers prédéterminés,
 - -le développement d’un modèle économique communautaire plus holistique, davantage orienté vers le développement de chaînes de valeurs et de filières ainsi que davantage imbriqué dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l’appui à l’emploi, à l’insertion sociale et à l’entrepreneuriat.
- En ce qui concerne le suivi-évaluation :
- Intégrer le DSE dans la logique d’intervention ;
 - Instaurer un DSE orienté changement ;
 - Mettre l’accent sur l’évaluation intermédiaire pour anticiper et intégrer au programme l’élaboration participative d’une Théorie du Changement (ToC) ;
 - Pour les structures communautaires et les services publics, intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d’autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l’impact...). Au moins :
 - la capacité à développer des stratégies de financements durables,
 - l’autonomie financière (l’existence de conditions favorables à la pérennisation),
 - l’ancrage communautaire et la reconnaissance des autorités, services publics et autres acteurs de développement,
 - la capacité à développer des partenariats,
 - la capacité à concevoir seul et gérer des plans d’action et stratégie,
 - le niveau de gouvernance,
 - les perspectives de croissance des membres...
 - Systématiser la participation des bénéficiaires au suivi-évaluation en l’initiant et en l’accompagnant tout au long du programme (en particulier la systématisation de la participation des jeunes des GS et AJEC au suivi et à l’évaluation du programme suivant une formule analogue à celle proposée lors de l’évaluation finale) ;
 - Mettre à profit les partenariats avec les radios de proximité pour la récolte de données qualitatives, rendre compte des avancées du programme et le promouvoir (en systématisant le recours aux émissions interactives, des tribunes, des écoutes accompagnées et en renforçant leurs capacités à tenir des statistiques élémentaires sur les appels d’auditeurs). Intégrer les comités d’écoutes mis en place par le programme.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de la prestation commanditée

Le programme quinquennal de PIB (2017-2021), soutenu par la DGD vise à faire avancer les droits de l'enfant et l'égalité des genres, en s'appuyant sur une approche basée sur les droits. Le programme est mis en œuvre dans cinq pays (Belgique, Bénin, Bolivie, Niger, Vietnam) et se concentre sur les thèmes suivants.

- Éveil de la petite enfance (Bolivie, Niger, Vietnam) ;
- Violences basées sur le genre (Bénin, Niger) ;
- Éducation inclusive de qualité (Bénin, Bolivie, Niger) ;
- Réduction des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique à travers l'éducation (Vietnam)
- Plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant, en particulier les filles, dans les politiques de l'éducation et la coopération (Belgique).

L'exercice stratégique parvenant à son terme, PIB a confié à SR le soin de procéder à son évaluation finale. Des missions ont été organisées dans les cinq pays. Le présent rapport présente les constats et les recommandations issus de l'évaluation du programme au Niger où il s'intitule «Weyborey Ma Farhan » (WMF).

1.2. Weyborey Ma Farhan

Le programme au Niger se concentre sur trois domaines. Pour chaque domaine, un Objectif Spécifique (OS) est formulé :

- **Éveil et éducation de la petite enfance**
OS 1 : Les populations des régions de Dosso et Tillabéry améliorent l'état nutritionnel et le niveau d'éveil des enfants de zéro à six ans y compris ceux handicapés, même en situation d'urgence, dans cinquante villages issus de treize communes.
Les interventions visent :
 - le renforcement des organisations de la société civile pour qu'elles aient les compétences nécessaires pour accompagner les communautés dans le développement de la petite enfance ;
 - la fréquentation des enfants de 0 à 6 ans des centres d'éveil et un encadrement de qualité des jardins d'enfants communautaires ;
 - l'adoption des pratiques favorables à la réduction de la malnutrition, des maladies d'origine hydrique et fécale par les ménages ;
 - la prise en compte par les communes et les députés nationaux de la question de la nutrition sur base communautaire, l'approche ATPC et les jardins d'enfants communautaires dans leur Plan de Développement Communautaire (PDC)/Plan d'Investissement Annuel (PIA).
- **Protection**
OS 2 : Promouvoir le droit à la protection des adolescentes contre les violences basées sur le genre ainsi que leur autonomisation socioéconomique dans cinquante villages de treize communes des régions de Dosso et Tillabéry.
Les interventions visent :
 - l'engagement d'une coalition d'OSC et d'autres partenaires stratégiques dans des actions de dialogue communautaire et de plaidoyer national en vue de l'adoption des textes de loi protégeant les enfants et les adolescents, en particulier les filles, conformément aux recommandations des Nations Unies et de l'Union Africaine ;
 - une augmentation de l'autonomie économique et l'intégration sociale des filles grâce à la remise en question des rôles et des attentes liés aux genres ainsi que par leur implication dans la définition du changement légal souhaité ;
 - l'adoption, par les parents, d'un comportement plus protecteur vis-à-vis des enfants, en particulier les filles ;

- la protection des filles contre les VBG, y compris à l'école et au niveau national par les communes et les organisations de base. En outre, un groupe de députés a pris des initiatives législatives pour modifier le cadre juridique en faveur de l'éducation des filles et du rehaussement de l'âge légal du mariage, conformément aux recommandations des Nations Unies.

- **Éducation**

OS 3 : Les filles et les garçons, particulièrement les enfants handicapés issus des communautés vulnérables, jouissent d'une éducation de qualité au primaire et secondaire, même en situation d'urgence, en vue de leur insertion socioprofessionnelle.

Les interventions visent :

- une intensification du plaidoyer par les organisations partenaires stratégiques de l'éducation à l'endroit des garants de droits pour le renforcement des investissements en faveur de l'éducation et de la formation ;
- l'acquisition des compétences permettant d'accéder à un métier porteur par les jeunes, filles et garçons, déscolarisés et non scolarisés de 13 à 18 ans, particulièrement les jeunes en situation de handicap ;
- la participation active des parents aux cotés des structures de gestion des écoles au développement des initiatives en faveur de l'intégration et de la rétention de filles et enfants handicapés à l'école ;
- l'intégration des besoins d'une « safe school » et ceux des CFM par les communes dans leur PDC/PIA.

Pour atteindre ces objectifs, différents types d'activités sont mis en œuvre, notamment l'organisation des formations, sensibilisations et du plaidoyer.

Pays	Niger	
Période	2017-2021	
Bailleur	DGD	
Régions	Dosso Tillabéry	
Partenaires	ASO-EPT DIMOL ANTD CONIDE AEC	
OS	OS1	Éveil et éducation de la petite enfance
	Coûts opérationnels	€ 699.523, 24
	Groupe-cible	Les enfants (filles, garçons) de zéro à six ans, les mères et pères, les organisations communautaires, les dirigeants traditionnels et les responsables communautaires, les autorités publiques
	Bénéficiaires	3979 personnes dont 3600 adolescentes
	OS2	Protection
	Coût opérationnels	€ 789.162, 78
	Groupe-cible	Les adolescents (filles et garçons) et leurs tuteurs, les mères et pères, les organisations communautaires, les dirigeants traditionnels et les responsables communautaires, les autorités publiques
	Bénéficiaires	3979 personnes dont 3600 adolescentes
	OS3	Éducation
	Coûts opérationnels	€ 1.252.648,57
Groupe-cible	Les jeunes, filles et garçons, déscolarisés et non scolarisés de 13 à 18 ans, leurs enseignants, les mères et pères, les organisations communautaires, les dirigeants traditionnels et les responsables communautaires, les autorités publiques	

1.3. Objectifs de la mission d'évaluation finale

Une évaluation intermédiaire a été réalisée en 2019, destinée à alimenter les processus d'apprentissage et à assurer la redevabilité de PIB.

L'évaluation finale est principalement axée sur la redevabilité (envers les donateurs et les bénéficiaires), l'apprentissage et l'impact.

Pour chaque pays, il était attendu que le travail :

- analyse les interventions par rapport aux critères du CAD de l'OCDE et certains thèmes transversaux ;
- identifie les raisons pour lesquelles certaines des valeurs cibles initiales n'ont pu être atteintes ;
- détermine dans quelle mesure les approches et stratégies programmatiques ont été efficaces pour atteindre les résultats, ainsi que les facteurs à prendre en compte pour améliorer les interventions futures ;
- identifie les principaux enseignements tirés et les meilleures pratiques par pays.

Il s'agit de fournir des opportunités d'apprentissage aux responsables du programme, à l'équipe de mise en œuvre, aux services de suivi et d'évaluation, de communication, à la direction et au conseil d'administration, ainsi qu'à l'unité de développement commercial, qui chercheront à utiliser les leçons apprises, les points forts et les points faibles identifiés pour adapter et améliorer les approches et les stratégies. Les autres utilisateurs de l'évaluation sont les partenaires et les bénéficiaires de la DGD et de PIB.

L'évaluation devait reposer sur les critères du CAD¹, un accent devant être mis sur la Pertinence, l'Efficacité, la Durabilité.

Hormis les questions d'évaluation recoupées par les critères du CAD, l'évaluation doit aborder deux thèmes transversaux déjà pris en compte par l'évaluation à mi-parcours :

- L'approche transformative du genre (ATG).
- Les relations partenariales et le renforcement des capacités (des partenaires de mise en œuvre, des acteurs communautaires, des bénéficiaires...).

1.4. Principales évolutions du contexte depuis le début du programme

- 2019 :
 - Publication en octobre du Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation 2020-2022²
 - Arrêté N°000025 MEP/A/PLN/EC/MES/MEP/T du 4 février 2019 précise le rôle et la responsabilité de l'État dans la scolarisation, le maintien et la protection de la jeune fille en cours de scolarisation en s'attaquant aux barrières socioculturelles ainsi qu'aux rôles et responsabilités des collectivités territoriales, des associations et même des parents. Les auteurs de violences (abus, viols, violences physiques et morales) contre les filles scolarisées seront poursuivis et jugés et seront tenus de rembourser tous les investissements consentis par l'État, les partenaires et les parents en faveur de la victime.
 - Décret N° 2019-369/PRN/MPF/PE du 19 juillet 2019 portant création, attribution, organisation, composition et fonctionnement des Comités de Protection de l'Enfant. Ce décret précise la création et les missions de ces Comités à tous les niveaux (village, commune, département, région et national).
 - Démarrage à Tillabéry du programme Wondiyey Ma Zada (Que les filles prospèrent !) pour lutter contre les VBGMS.
- 2020 :
 - Crise sanitaire internationale

¹ <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptes-evaluation-dec-2019.pdf>

² https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/2020-19-nigertep_1.pdf

- Arrêté n°000002MPF/PE/SG/DGPE/DL du 23 janvier 2020 pour l'opérationnalisation des CVPE, fixant les modalités d'application du Décret portant création, attribution, organisation, composition et fonctionnement des CVPE au Niger .
- Arrêté n°000005MPF/PE/SG/DL du 10 avril 2020, portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur les impacts des inégalités entre les sexes et de l'opérationnalisation des Comités de Protection de l'Enfant dans 50 communes pilotes au Niger.
- nombre de communes ont pris des arrêtés qui les engagent également en faveur de la protection des filles et contribuent financièrement à favoriser leur scolarisation (dans le cadre du programme, 12 sur les 13 communes d'intervention sont concernées ; 6 sur 7 à Dosso et 6 sur 6 à Tillabéry)³
- Campagne des 16 jours d'activisme, sous l'égide de l'ONU, en novembre-décembre 2020⁴.
- Élections législatives (27 décembre)
- 2020-2021 :
 - Élections présidentielles (27 décembre – 21 février)

Par ailleurs, tous les événements signifiants survenus dans le contextes et susceptibles d'avoir influencé le programme sont énumérés et référencés dans la section 3.4.

³ On citera notamment : Tillabéri (11 juin 2020), Tombokoirey, (Dosso) (10 février 2020), Mokko (Dosso) (9 juillet 2020), KanguiBangou (Dosso) (14 août 2020), Garankedey (7 août 2021).

⁴ <https://niger.un.org/fr/102428-16-jours-dactivisme-contre-les-violences-legard-des-femmes-et-des-filles-les-chefs>

2. METHODOLOGIE

2.1. Principes et approches

2.1.1. Dans la continuité du projet

La méthodologie doit contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes et bénéficiaires tout en valorisant :

- les spécificités du programme (sa proposition stratégique multiacteurs, distillée sur 4 régions, produisant des outils et savoirs appropriables...);
- ses acquis (l'expérience acquise, les outils développés et diffusés, les progrès réalisés, les tendances vertueuses dégagées), et l'expérience concrète des acteurs et leurs contributions (mobilisation, participation, prise d'initiative...).

Ainsi donc, la mission devait-elle autant que faire se peut :

- associer les parties prenantes et bénéficiaires à l'analyse et à la construction de recommandations ;
- partir de changements perçus ou pressentis par les acteurs ;
- se placer dans le prolongement de la démarche d'accompagnement, d'animation et de formation promue par le programme;
- être appréciative et constructive ;
- mettre à profit la diversité des acteurs, points de vue et compétences.

2.1.2. Une approche basée sur la pédagogie expérientielle

L'évaluation devait être appréhendée comme un moment propice et spécifique à l'apprentissage et au partage des connaissances. Il ne s'agissait pas de délivrer une étude technique « top-down », mais bien d'élaborer une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs, de façon à ce qu'ils perçoivent dans l'évaluation une opportunité d'apprendre et d'améliorer leurs pratiques.

Il s'agissait donc d'envisager les activités de l'évaluation comme des outils d'apprentissage en soi, en déployant notamment les méthodes de la « pédagogie expérientielle », selon laquelle les acteurs apprennent par l'expérience de la mise en pratique de leurs savoirs et de leur savoir-faire (ici, en l'occurrence, dans le cadre de discussions/réflexion collectives).

La méthode proposée s'articule ainsi sur les préceptes de « la formation – action » (apprendre par l'action) et de « la recherche – action » (innover par l'action). D'où l'attention portée à la participation des parties prenantes.

2.1.3. Assurer la participation des parties prenantes à l'évaluation

Il est important que l'évaluation se situe dans l'approche de renforcement des capacités du programme et contribue ainsi à la durabilité des acquis. Par conséquent, les outils et méthodes utilisés dans cette évaluation étaient censés assurer, dans la mesure du possible, la participation des parties prenantes et des bénéficiaires à l'évaluation afin de :

- favoriser un sentiment de confiance et d'ouverture avec les bénéficiaires du projet, et de maximiser les opportunités de dialogue ;
- fournir des éléments de réflexion et d'analyse ;
- faire de la place pour les points de vue et l'expertise qui se recoupent dans l'analyse de situations complexes et dans la résolution des problèmes identifiés ;
- impliquer l'apprentissage des organisations et des partenaires impliqués dans le programme ;
- promouvoir la compréhension des résultats et la co-construction et l'appropriation des recommandations.

Les approches favorisant la participation et l'autonomisation sont très étroitement liées à l'approche de l'analyse appréciative du changement.

A partir d'une question générique, les participants déterminaient eux-mêmes les changements les plus significatifs. Les échanges qui suivaient étaient structurés de manière à ce qu'ils analysent et hiérarchisent les facteurs de changement et autres explications de manière systémique.

Ainsi, la méthodologie renforçait la participation et l'autonomisation des participants car elle :

- offrait un outil d'(auto)analyse aux participants ;
- valorisait et accompagnait les progrès et les capacités des participants ;
- proposait une voie de réflexion facilement appropriable et systématisable (elle fournissait aux participants des bases méthodologiques reproductibles pour analyser des sujets et des problèmes et pour structurer le suivi-évaluation des activités ou des projets).

2.1.4. Autonomisation et renforcement par la participation à la collecte de données

L'autonomisation devait être renforcée, à titre pilote, en offrant à certain.e.s participants.e.s la possibilité de se préparer eux-mêmes à l'atelier (ou aux échanges). La formule n'était pas généralisable car elle nécessitait du temps et de l'encadrement. Elle devait permettre cependant de faire un test et d'évaluer les conditions nécessaires à l'intégration systématique des modalités de participation dans la collecte des données qui pourraient être incluses dans le prochain exercice de programmation.

Dans les communautés identifiées comme pertinentes pour l'échantillonnage et où des groupes de jeunes, de femmes/filles ou autres étaient suffisamment organisés et habitués à mener des activités, un questionnaire simplifié leur a été adressé par le biais d'un facilitateur local chargé de les superviser. Ils avaient pour tâche de recueillir les réponses aux questions posées auprès des groupes de pairs et de transmettre le résultat de cette collecte aux évaluateurs en amont de leur visite. Ces résultats devaient nourrir la préparation par les évaluateurs des discussions de groupe et entretiens individuels.

PIN n'ayant pas été en mesure d'organiser la facilitation de ce travail avec les partenaires, l'exercice s'est limité à une discussion de groupe avec un panel de jeunes représentants de leurs communautés.

2.1.5. Les méthodes de communication non-violente

D'une manière générale, des méthodes de communication non violente ont été utilisées dans tous les processus de récolte de données, selon les principes suivants :

- Il ne faut pas donner du poids à un point de vue plutôt qu'à un autre. Il n'appartient pas au consultant de juger de la véracité ou de la pertinence d'un point de vue par rapport à un autre (il interrogera toutefois les participants sur les raisons des divergences d'opinion) ;
- Si une proposition doit être écartée, cela se fait par une explication et éventuellement un vote ;
- Cependant, les situations où une décision collective doit être prise doivent être évitées autant que possible. Ce n'est pas l'objectif des ateliers ;
- Les refus ou les expressions de désaccord des participants ne sont autorisés que s'ils sont constructifs, c'est-à-dire s'ils sont justifiés et accompagnés d'une solution alternative ;
- S'il devient nécessaire de faire un choix (par exemple dans la formulation d'une déclaration), ce choix doit être fait par consentement :
 - o Une première proposition est faite ;
 - o L'animateur demande si elle est acceptée ;
 - o Si une opposition constructive est exprimée, elle est automatiquement acceptée, si elle ne génère pas elle-même une opposition.

2.2. Étapes et méthodes de travail

Les modes d'intervention décrits dans la suite s'inscrivaient dans une démarche d'analyse structurée en quatre phases successives :

- Une phase préliminaire, fondée sur l'analyse documentaire et de premiers entretiens ;
- Une phase d'enquête préparatoire à la mission de terrain, à travers des questionnaires et via la mobilisation de référents locaux et de groupes de jeunes, dont les résultats ont complété l'analyse préliminaire et déterminé les conditions les modalités et la portée de la troisième phase ;
- Cette troisième phase (d'assimilation) correspondait à la collecte de données primaires sur le terrain par les consultants en charge de cette évaluation finale ;
- La quatrième phase d'exploitation qui constitue l'étape d'élaboration, de partage et de discussion des résultats.

2.2.1. Phase préliminaire

L'analyse documentaire proprement dite

Celle-ci incluait les documents rendus disponibles ou produits par le programme. Il s'agissait de reconstituer les principes stratégiques et opérationnels, d'en figurer le développement chronologique et les circonstances afférentes, d'apprécier la qualité des outils de gestion et de suivi-évaluation, d'accéder aux livrables, etc.

Pour guider cette étape préliminaire, les consultants se sont dotés d'une première matrice d'analyse appréciative des changements. Le résultat obtenu :

- a contribué à déterminer les modalités et la portée des étapes d'analyse ultérieures (échantillons de parties prenantes, focus groups, ajustement de la/des matrice(s) d'analyse des ateliers, critères d'appréciation qualitative des émissions de radio, etc.) ;
- a été confronté à ceux des analyses produites par/avec les parties prenantes lors des phases suivantes.

Réunion de cadrage

Cette réunion est survenue le 14 juillet 2021 après un premier entretien de pré-cadrage avec le noyau dirigeant du programme national. Cette réunion de cadrage a rassemblé le CO, les responsables de suivi-évaluation, les responsables locaux, certains interlocuteurs et la chargée de programme de PIB.

Elle avait pour but de :

- définir les modalités concrètes ;
- définir la question générique et ses sous-thèmes ;
- déterminer les échantillons d'enquête à distance ;
- déterminer les zones d'enquête de terrain.

Échantillonnage des communautés

L'échantillonnage des groupes et communautés était une étape primordiale pour pouvoir envisager la conception, la planification et l'organisation des missions de terrain.

Une grille de sélection générale a été proposée aux équipes nationales qui proposait des critères à croiser afin d'en déduire une sélection à la fois représentative et réaliste, en tenant compte des contraintes spécifiques des zones à investir (cf. 6.2).

Sur base de cette sélection générale, une sélection finale a pu être arrêtée après concertation entre le consultant national et PIB :

- **Tillabéry**
 - Koria Haoussa
 - DayKaina
 - Mébéri
 - Oulla Gounto
 - Dangala
 - Darbani
 - Nassiré
 - Kolboley
 - Sakoira
 - Tillabéry ville
- **Dosso**
 - Darey Maliki ;
 - Gorou Yenou ;
 - Garantchédey ;
 - Gongatarey ;
 - Dosso ville

La définition de ce parcours a donné également l'occasion aux interlocuteurs de déterminer pour chaque village les dispositions particulières ou générales d'organisation et de mise en œuvre des espaces d'entretien, d'identification et de gestion des risques.

L'exercice a débouché sur le calendrier de mission présenté en annexe 6.1.

Guide général d'entretien et de facilitation des discussions de groupes

Les échanges préliminaires et l'analyse documentaire ont permis l'établissement d'un guide général d'entretien consistant en un relevé de problématiques à garder en mémoire pour aborder chaque catégorie d'acteurs dans le cadre des espaces d'échanges prévus avec eux lors de la phase d'enquête. Ce relevé est établi indifféremment de la modalité d'échange pouvant être installée. Les questions n'ont pas été posées telles quelles aux interlocuteurs. Elles n'ont pas systématiquement été abordées non plus avec tous les groupes rencontrés, le consultant se réservant le choix de décider sur place, des thèmes à aborder, avec qui et sous quelle forme, en répartissant les questions suivant l'opportunité, les conditions et la durée de l'échange, l'adéquation avec le panel réuni, etc. dans l'idée aussi de répartir la charge entre différents groupes complémentaires.

Cette liste n'était donc pas un carcan. Elle était évolutive. La version proposée en annexe 6.3, reprend le guide dans une version mise à jour.

2.2.2. Phase préparatoire

La phase préparatoire à la mission de terrain était destinée à fournir à l'équipe de consultant un matériau susceptible de compléter les informations obtenues par les entretiens préalables et l'analyse documentaire de manière à orienter sa démarche d'enquête, dégager les champs de réflexion saillant, élaborer un guide général d'entretien et préparer les visites de terrain.

Cette phase comportait deux étapes :

- Enquêtes à distance ;
- Pré-récolte de données sur le terrain.

Enquêtes à distance

Deux questionnaires ont été adressés à :

- l'équipe de PIB impliquée dans la gestion et le suivi du programme au Niger ;
- à PIN ;
- aux organisations partenaires du programme.

Le premier formulaire proposait une amorce **d'analyse des changements**. Il était adressé à l'ensemble des personnes impliquées dans la conception et la mise en œuvre de WMF. Dans la mesure du possible il était demandé de répondre aux questions collectivement, de manière à faire ressortir les diverses sensibilités en présence dans chaque groupe.

Trois domaines de changement étaient pris en considération ; ces trois domaines correspondant aux trois OS du programme.

Pour chaque domaine de changement, il fallait :

- d'abord dressez la liste des tous les changements survenus perçus par les répondants depuis le début du programme ;
- sélectionnez les 5 (maximum) semblant les plus importants/significatifs ;
- considérez chaque changement, un par un et pour s'interroger de la manière suivante :
 - o Quels facteurs internes ont favorisé ou limité ce changement significatif ?
 - o Quels facteurs externes ont favorisé ou limité ce changement significatif ?
 - o Quels facteurs liés spécifiquement à l'évolution des questions du genre ont favorisé ce changement significatif ?
 - o Quels facteurs liés spécifiquement à l'évolution des questions du genre ont limité ce changement significatif ?
 - o Quels facteurs liés à l'évolution du cadre institutionnel et légal de l'éducation, la protection et la petite enfance ont favorisé ce changement significatif ? (idem, mettre les 2 questions ensemble ?)

- Quels facteurs liés à l'évolution du cadre institutionnel et légal de l'éducation, la protection et la petite enfance ont limité ce changement significatif

Les matrices obtenues sont livrées en annexe 6.5.a.

Le second formulaire était destiné à recueillir l'appréciation des parties prenantes sur **la qualité de la relation partenariale, y compris en termes de renforcements de capacités** et la façon dont ce volet de la logique d'intervention avait été pris en charge.

Le staff de Plan International (en Belgique ou au Niger) devait le remplir en considérant les évolutions observées chez l'ensemble des partenaires. Au besoin, une partie de la réponse pouvait mettre en relief la situation d'un partenaire particulier, mais l'appréciation devait être générale.

Les organisations locales partenaires devaient considérer leur propre cas. C'était en quelque sorte, pour elle, un autodiagnostic.

Il appartenait aux consultants de confronter les réponses des uns et des autres et de les mettre en rapport avec les résultats d'analyse des changements.

Il était demandé aux répondants d'apprécier sur une échelle de 1 à 5⁵ (en fournissant des explications) les sept critères suivants, inspirés de la politique globale de Plan International Building Better Partnerships :

- Appréciation mutuelle ;
- Renforcement des capacités ;
- Évaluation des risques ;
- Signature de contrats/conventions ;
- Contrôle mutuel ;
- Retour d'information régulier et examen annuel ;
- Sortie et durabilité.

Les matrices obtenues sont livrées en annexe 6.5.b.

2.2.3. Phase d'assimilation (la mise en œuvre de la mission)

L'équipe d'évaluation

L'équipe était constituée :

- d'un chef de mission : M. Soren Stecher-Rasmussen (établi en Belgique)
- d'un superviseur : M. Stéphane Boulc'h (établi en Belgique),
- d'un consultant national : M. Idrissa Mahaman Laouli (établi au Niger),
- d'une assistantes : Mme Wakil Toumbounou (établie au Niger).

Sauvegarde et gestion des risques

Chaque membre de l'équipe avait au préalable lu et signé la politique globale de Plan International en matière de sauvegarde des enfants et des jeunes et suivi la formation en ligne sur les essentiels de la sauvegarde.

Les consultants et les personnes responsables au niveau de Plan International Niger ont complété le document d'analyse des risques liés à la sauvegarde dans les activités de suivi et évaluation et se sont accordés sur des mesures de mitigation de ces risques.

Après l'échantillonnage, l'établissement de fiche de visites a permis au CO et au consultant national de faire le point sur les diverses précautions à prévoir dans chaque village visité et de pointer les thématiques et problématiques spécifiques à aborder avec précaution.

Les dispositions relatives à l'obtention du consentement des participants aux discussions de groupe (adultes, enfants et leurs responsables) ont été prises à l'avance, de sorte que les consultants ont pu procéder systématiquement à leur prélèvement, avant le démarrage de chaque session d'entretien ou de travail collectif.

⁵ 1. Pas du tout 2. Modérément 3. Considérablement 4. Très fortement 5. Totalemment

Récolte des données

Des entretiens individuels ou discussions de groupe ont été menés concomitamment en Belgique et au Niger.

A Bruxelles, les échanges avec l'équipe de PIB étaient basés sur les réponses obtenues aux questionnaires de la phase préparatoire et sur les retours remontés du terrain.

Pour ce qui concerne le Niger, l'annexe 6.1 présente le calendrier de mission, les groupes et personnes rencontrés ainsi que les modalités d'échanges choisies pour chaque.

Le guide général d'entretien et de facilitation des discussions de groupes présenté en annexe 6.3 explique et reprend les différents thèmes et problématiques traités globalement avec les différentes catégories d'acteurs rencontrés.

2.2.4. Phase d'exploitation

Cette dernière phase a débuté avec la rédaction du présent rapport. Sa divulgation a donné lieu à une première lecture de la part des commanditaires, censé réagir de façon collective et harmonisée pour permettre enfin une réunion de restitution et de discussion sur base de laquelle le présent rapport final est établi.

2.3. Limites de la récolte et l'analyse des données

Dans l'ensemble, la mission s'est bien déroulée. La planification concertée et la bonne organisation sur le terrain y ont fortement contribué (cf. 2.2), de même que la disponibilité et la patience des groupes cibles. Il faut toutefois avoir à l'esprit que le nombre de visites programmées dans le laps de temps imparti imposait un rythme de travail soutenu à l'équipe. En plus, il y a eu sous-estimation des temps de déplacement et le retard accumulé naturellement par l'interaction avec les divers interlocuteurs (temps de flottement, retards, réactivité, les reprogrammations de dernière minute, etc.). Quand les circonstances le permettaient et/ou si des participants en exprimaient le souhait, les consultants, lorsqu'ils l'estimaient pertinent, ont pu occasionnellement et brièvement, prendre quelques personnes à part, en dehors des sessions collectives, ce qui était positif.

Cependant, par moments il a été difficile de distinguer systématiquement et de façon précise dans quelle mesure les opinions exprimées étaient plus ou moins représentatives du groupe interrogé, ce qui est aussi inhérent à l'approche d'un travail de terrain qualitatif et non quantitatif. Par conséquent, à moins que la nuance ne soit explicitée, **il faut toujours considérer que si une tendance est mise en évidence dans l'analyse, c'est que l'équipe de consultants estime qu'elle est prédominante et mérite d'être prise en considération.**

3. OBSERVATIONS

Les tendances exprimées dans ce chapitre ne sont pas structurées en fonction des points d'intérêts déterminés par la structure du programme, par les termes de références ou les desideratas des commanditaires. **Il s'agit d'un ordonnancement des changements/évolutions dominant.e.s opéré.e.s dans les communautés** depuis le début **tels que perçus et exprimés par les participants** aux enquêtes et entretiens. Ainsi, il n'est pas étonnant de ne pas toujours retrouver de référence directe aux intitulés et/ou aux axes de la logique d'intervention du programme⁶.

Ces tendances sont reprises et organisées par les consultants pour témoigner des perceptions les plus représentatives. **Il arrive que des nuances soient exprimées en note de bas de page. Elles ne sont pas intégrées au texte parce que, d'une importance relative, elles troubleraient son sens général qui, lui, est important.**

Ces tendances sont assorties des données statistiques disponibles lorsque ces dernières permettent de les développer.

Toutefois, certaines statistiques ne sont pas issues du programme. Elles peuvent ressortir des témoignages recueillis, auquel cas, elles sont exprimées au conditionnel et ne sont généralement pas désagrégées par genre et ne doivent être considérées que comme des éléments d'illustration.

Le chapitre apporte peu d'explications, l'analyse relevant surtout des chapitres suivants (sauf dans des cas particuliers où l'explication émane des participant.e.s – elles sont alors formulées au conditionnel – et quand une nuance et/ou un écart entre témoignages et données chiffrées doivent être justifiés).

3.1. Principaux/les changements/évolutions perçu.e.s (Éveil et éducation de la petite enfance)

3.1.1. La malnutrition des enfants de 6 mois à 6 ans s'est sensiblement améliorée

La tendance est démontrée par les chiffres puisque le taux de malnutrition aigüe modéré est passé d'une estimation globale de 57% sur les deux zones d'intervention à 11,15%, alors que le programme n'espérait pas de baisse inférieure à 30%. Aussi, il n'y a rien d'étonnant à ce que les entretiens le fassent ressortir.

Outre l'efficacité des FARN et de l'ensemble du dispositif l'entourant, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, cela concorde avec les témoignages mettant en avant une appropriation des pratiques positives dans la réduction de la malnutrition ainsi qu'une capacité renforcée de la communauté à connaître les facteurs occasionnant la malnutrition. Les croyances traditionnelles ont reculé, sur ce plan (ce n'est pas la sorcellerie qui est en cause).

Observateurs et membres des communautés s'accordent à estimer que les villageois ont appris à prendre en charge la malnutrition à partir des produits locaux.

Ce qui confirme l'investissement effectif dans les communautés des compétences renforcées des équipes de l'ONG partenaire en matière de malnutrition sur base communautaire. Ainsi, 60 agents ont été formés tout au long du programme ;⁷

A l'inverse, ces résultats et ces ressentis concordent moins avec le faible pourcentage de ménages ayant adopté des « pratiques favorables à la réduction de la malnutrition »⁸. Ils seraient moins nombreux en fin de programme qu'à mi-parcours (31,25% contre 13,61%), y compris à Dosso où les scores restent pourtant très supérieurs à ceux de Tillabéry (Dosso : 43,36% à mi-parcours puis 21,31% en fin de programme ; Tillabéry : 19,31% puis 4,06%. NB : Les mauvais résultats sont peut-être dus à la planification inadéquate de l'enquête finale avec le calendrier saisonnier des activités agricoles.). Selon le rapport d'enquête sur les performances des indicateurs, cette baisse pourrait être due à l'inadéquation de la période de collecte des données. Mais les auteurs n'excluent pas aussi un abandon de ces pratiques durant la seconde moitié du programme. Pour PIB, cela découlerait en partie des suspensions d'activités découlant de la crise sanitaire (du fait des interdictions de regroupement).

⁶ Si tel était le cas, ce serait même suspect.

⁷ 75 devaient être formés mais, pour des raisons budgétaires, il a fallu réduire le nombre d'agents.

⁸ C'est l'intitulé de l'indicateur.

3.1.2. Le suivi-médicosocial des mamans et la planification familiale se sont améliorés

Les témoignages des participants aux entretiens portent à penser que les mamans participeraient davantage aux consultations pré et post-natales. La pratique de la planification familiale se répand aussi (la méthode est concertée entre la femme et son époux. Cependant, la méthode la plus choisie est « l'injection » car les mamans n'internalisent pas le planning de la prise des comprimés). Les personnes rencontrées considèrent comme un progrès le fait que les mères réussissent à espacer les naissances d'au moins deux ans. Cela les soulage et cela permet également de limiter les risques de malnutrition infantile.

En toute logique, il semble que les femmes fréquentent davantage et régulièrement les centres de santé, en général ainsi que pour le suivi des grossesses. Il y a davantage d'accouchements assistés par le personnel de santé.

Le programme ne procure aucune statistique permettant de conforter ces témoignages. Les registres des centres de santé sont toutefois, s'ils sont bien tenus, une source possible de vérification.

3.1.4. Bon développement psycho moteurs des nourrissons

Ce point de vue est conforté par les statistiques relevées en fin de programme. Le pourcentage d'enfants (filles/garçons) des espaces d'Éveil communautaires maîtrisant les compétences dans les activités ludiques atteint 88% (pour une cible de 60%).⁹

Ce résultat doit également être mis en résonance avec le fait que :

- à l'instar de ce qui a été vu plus haut, des compétences sont mises à dispositions des communautés en matière développement de la petite enfance, via le renforcement de capacités d'une soixantaine d'agents ;
- plus de 11000 enfants ont fréquenté les espaces d'éveil communautaires créés par le programme sur toute la durée de celui-ci (contre les 4500 enfants espérés) ;
- 95% des animatrices de ces centres maîtrisent les compétences de base (pour reprendre la formulation de l'indicateur 1.2.2)¹⁰.

Notons qu'il subsiste également des doutes sur la qualité de l'accueil des enfants dans les centres. Les équipements sont souvent vétustes et insuffisants. Normalement, une animatrice et la « maman lumière » proposent aux enfants des activités de développement tandis que les mères suivent les activités proposées par les FARN. Or, nos interlocuteurs ne sont pas convaincus que les centres d'éveil soient des espaces de développement et ils les assimilent davantage à des garderies. Il faut reconnaître que la distinction est délicate à établir et qu'il est difficile de s'assurer que l'encadrement des enfants est systématiquement conforme aux attentes. Cela doit inciter à une réflexion sur les exigences de qualité du programme envers les centres d'éveil et sur la possibilité de maintenir une veille réaliste sur de tels critères.

3.2. Principaux/les changements/évolutions perçus (Protection)

3.2.1. Les cas de mariages précoces et forcés sont en net recul

A titre d'exemple, dans la commune de Garankedey, selon les témoignages, six mariages précoces auraient été empêchés cette année, dont quatre dans la zone d'intervention de PIN (2 filles en classe de CM2 et 2 autres dans le centre passerelle). Plusieurs cas d'opposition à de tels mariages sont rapportés dans les villages, sans que les témoins soient tous en mesure de les énumérer.

Il n'en reste pas moins que, de l'avis général, les parents et les filles sont conscients de la nécessité de mettre fin à ces pratiques. Selon les indicateurs du programme, 39,2% des chefs de ménages de la zone d'intervention refuseraient d'envisager le mariage de leur fille avant 18 ans. Remarquons cependant qu'ils sont 20,15% et 25,23% à l'envisager à partir du moment où leur fille atteint l'âge de 15 et 16 ans). D'ailleurs, durant les cinq dernières années, 68% des filles des ménages enquêtés en 2021 se seraient mariées après cet âge, contre 55% dans les zones témoins.

⁹ Bien que le niveau atteint par l'indicateur à Tillabéry soit supérieur à celui de Dosso (respectivement 90% et 85%), la progression de l'indicateur entre la mi-parcours et la fin du programme a été plus importante à Dosso qu'à Tillabéry (respectivement 22 points contre 15 points). Cette différence serait due au contexte sécuritaire et la vacance du poste du chef de projet de Tillabéry (pendant plus de 3 mois).

¹⁰ Résultat légèrement moindre que les 100% initialement visés.

Sans que le programme ne fournisse de chiffres pour étayer cet état de fait, les témoignages portent à croire que les dénonciations au CVPE soient courantes, y compris par les victimes elles-mêmes (le cas deux filles de 13 ans a été évoqué). Toutes ne s'adressent pas nécessairement au CVPE. D'après l'enquête sur les indicateurs, le taux d'adolescentes en mesure de désigner un acteur auquel s'adresser en cas de problème est de 100%. Toutes le sont, sans exceptions. Les adolescentes des ménages s'adressent plutôt à leurs parents (60%) tandis que celles des AJEC s'adressent elles au chef du village et/ou au comité villageois de protection (respectivement 68% et 61%).

La plupart des mairies associées au programme (sauf Dosso) ont pris des arrêtés favorables à la protection de la jeune fille¹¹.

3.2.2. L'autonomie socio-économique des adolescentes est renforcée

Cette tendance à l'autonomisation transparaît sur le terrain dans la diversification des AGR qu'elles mettent en œuvre (transformation alimentaire, production agricole...). Ce phénomène est perçu comme un gage de sécurité pour les filles. Cela, ajouté au fait qu'elles soient satisfaites des métiers choisis et qu'elles en tirent un revenu suffisant leur permettant, selon les expressions recueillies sur le terrain, de se préserver de la drogue et du vagabondage sexuel, et de garder leur dignité.

Lors de l'enquête sur les performances des indicateurs, 91% des membres d'AJEC ont déclaré exercer une AGR dans le domaine où elles ont été formées et 97% des adolescentes ont affirmé être parvenues à se constituer des économies. Selon PIN, certaines filles des AJEC exercent plusieurs activités à la fois. Au total, sur les 384 adolescentes membres des AJEC interrogées, 337 ont affirmé disposer d'une épargne grâce à l'exercice d'une AGR soit 87,8%. Aussi on constate parmi celles qui ont affirmé avoir une épargne, près de 71% ont des économies avoisinant en moyenne 25.000 FCFA.

Elles contribuent au budget familial. Une maman du village de Daykaïna témoignait : « Elle nous aide beaucoup dans la famille. Elle coud pour moi, elle nous offre le mouton de la tabaski et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous remercions sincèrement le seigneur qui nous a amené ce programme dans notre village. »

Ce succès fait des émules puisque les jeunes filles fréquenteraient de plus en plus les CFM et sont des plus en plus nombreuses à vouloir intégrer les AJEC.

Elles ont accès à des compétences nouvelles (couture, tricotage, embouche ovine, petits commerces divers...).

Par exemple, à Bolbol, deux jeunes filles ont pu acquérir chacune un ovin (crédit sur 3 ans). Après la mise bas de sa brebis, la première a vendu un mouton à 45000 FCFA ; la seconde a vendu d'emblée le sien. Avec une partie des bénéfices, elles ont acheté des semences d'arachides qu'elles ont prêtées à crédit avec un intérêt de 100% (pour une mesure, l'emprunteur ramène deux mesures). Avec l'argent restant, l'une d'entre elle a constitué son trousseau de mariage. Dans un autre village, à partir d'une brebis ayant mis bas trois fois, une autre fille s'est offerte une vache¹². Elle dispose de 20000 FCFA de côté et livre ses prestations dans trois villages.

Fortes de tels succès, les jeunes filles sont socialement mieux considérées et gagneraient en estime d'elles-mêmes autant qu'en confiance. Cela, ajouté à la hausse de revenus, entraîne une amélioration sensible de l'hygiène corporelle et vestimentaire ; ce qui améliore encore la considération sociale...

Il semblerait que les filles ayant bénéficié d'une formation initiale et ayant commencé à développer des AGR tendent à retourner vers les CFM pour se perfectionner ou pour apprendre un autre métier (cf. 3.3.1)¹³.

Il semblerait que les exemples de succès commencent à susciter l'intérêt des filles des villages non-bénéficiaires du programme. Des échanges s'installent ; les filles de villages voisins proposent de troquer leurs propres productions (ex : coutures) contre des savons fabriqués par les filles de l'AJEC. Les mères commencent également à imiter leurs filles.

La couture est l'AGR préférée des jeunes¹⁴. Leurs mères les soutiennent car, selon elles, c'est l'activité la plus rentable (costumes de mariage, tenues scolaires...). La clientèle provient de tous les villages voisins. C'est aussi une activité rassurante car les filles peuvent la pratiquer chez elles et se déplacent peu. Pour l'avenir, la couture est également considérée comme un investissement intéressant car une fille peut être amenée à se marier dans un autre village où il n'y aura pas de couturière.

¹¹ Cf. note 23.

¹² La plupart des brebis acquises grâce aux AJEC ont eu le temps de mettre bas deux fois et étaient en gestation lors de la mission.

¹³ Y compris dans des branches moins stéréotypées comme la plomberie, ou l'électricité.

¹⁴ Dans chaque village bénéficiaire, trois couturières ont été formées.

A Koria Hausa, grâce à la couture, une bénéficiaire a acheté une brebis (notons que l'achat ou la vente des moutons sont confiés à des hommes de confiance, qui s'y connaissent) et amassé 30 000 FCFA dans sa caisse (gardée par sa maman). Elle contribue au budget de la famille et aide d'autres personnes en leur octroyant des prêts.

A Meberé, une autre fille a pu réunir deux brebis ayant chacune mis bas ainsi qu'un pécule de 40 000 FCFA à partir duquel elle constitue progressivement son trousseau de mariage.

Des faillites surviennent, mais pour la majorité des membres, ces risques sont minimisés ou contournés par la solidarité entretenue au sein de l'AJEC. La diversification des AGR y contribue aussi, de même que la possibilité d'accéder à plusieurs marchés.

De fait, les revenus des AJEC augmentent également. A Darey Maliki, la caisse de l'AJEC atteint 240 000 FCFA ; à Bolbol, 230 000 FCFA. Outre les cotisations hebdomadaires à la tontine de 100 FCFA, les entrées sont constituées des 10% d'intérêts prélevés sur les crédits accordés (25 000 FCFA à Darey Maliki et 500 000 FCFA à Bolbol maximum) et des amendes infligées aux membres ne remboursant pas dans les délais (8 semaines). Il semble que la majorité parviennent à payer dans les délais sans problème. En cas de refus ou d'incapacité de remboursement du crédit contracté, la structure en appelle aux membres du CVPE.¹⁵

3.3. Principaux/les changements/évolutions perçus (Éducation)

3.3.1. Les jeunes filles sont davantage scolarisées et accèdent davantage à l'apprentissage

Les témoignages vont tous dans ce sens. A Méberé, par exemple, sur 495 élèves inscrits au primaire, on dénombre 329 filles contre 166 garçons. Nous ne disposons d'aucune statistique pour étayer cette affirmation mais les témoignages indiquent qu'elles obtiendraient de meilleurs résultats scolaires par rapport aux élèves des écoles non-touchées par le programme.

Les filles déscolarisées fréquenteraient de plus en plus les CFM (cf. 3.2.2). Celui couvrant la zone Daykaina/Tillabéry dénombre 172 inscriptions en formation par alternance ; 70 sont filles (soit 40,70%). Aussi, sur 74 déplacés formés 44 sont filles soit 54,05% de l'effectif. Sur les 96 élèves inscrits en formation initiale (primaire), 77 sont des filles (soit 80,20% de l'effectif total).

Les métiers d'apprentissages concernent les activités mises en avant pour leur promotion et autonomisation (cosmétiques, couture, tricotage, petit commerce, embouche).

Le cabinet de consultance chargé de la mesure des indicateurs du programme en année 5, MH-CONSULT, met en évidence que, dans les communes d'intervention, entre l'année académique 2017-2018 et 2020-2021, 3540 adolescents âgés de 14 à 18 ans ont bénéficié d'une formation professionnelle soit en moyenne 885 adolescent.e.s par an. 1418 ont obtenu une attestation de fin de formation soit en moyenne 355 adolescents par an.

Pour faire écho à ce qui a été largement commenté en 3.2.2, soulignons que 94% des filles membres des AJEC ayant reçu une formation en apprentissage d'un métier ont affirmé exercer un métier au moment de l'enquête de MH-CONSULT.

La tendance est encouragée par la collectivité puisqu'il ressort que, sur les 13 communes d'intervention, 11 ont apporté un appui au CFM de leur localité (soit 85%, contre 50 % attendus). Cet appui prend différentes formes : un appui financier (espèces), matériel (machine à coudre, tables bancs), ou (infra)structurel (électrification du centre). Il ressort également de l'enquête statistique que 34 communautés sur les 50 où le programme est intervenu ont initié des actions pour le maintien des filles à l'école. Les actions menées consistent essentiellement à l'organisation de séances de sensibilisation par les CGDES, à l'octroi de récompenses aux filles scolarisées et à la mise en place de cantines communautaires (Dosso).

Sur la durée du programme, 86% des CGDES ont été appuyées dans leurs plans d'action par les communes (contre 50% visés).¹⁶

¹⁵ D'autres chiffres : A Meberé, la cotisation de tontine est de 125 FCFA/semaine. L'AJEC dispose de 70 000 en caisse et 35 000 en crédit (octroi de crédits sans intérêt au membre à hauteur de 20 000 FCFA remboursable en 1 mois). A Koria Hausa, la tontine est de 200 FCFA/semaine. La caisse est de 191 000 FCFA dont 31 000 FCFA en crédit (octroi de crédit à hauteur de 30 000 FCFA remboursable en 1 mois). Daykaina a initié une tontine de 50 FCFA pour la 1^{ère} cohorte et de 100 FCFA pour la 2^{ème} cohorte. Il y a des liquidités en caisse sécurisée en lieu sûr pour chacun des cohortes. Celle de la 1^{ère} cohorte contient 72 400 FCFA, la 2^{ème} 137 400 FCFA. Les membres de la 1^{ère} cohorte peuvent emprunter jusqu'à 25 000 FCFA remboursables en 1 mois sans intérêt ; celles de la 2^{ème} jusqu'à 30 000 FCFA remboursables en 1 mois, si c'est 5 000 FCFA de crédit, en 2 mois pour 10 000 et en 3 mois pour des sommes entre 15 000 et 35 000, avec 5% d'intérêt quel que soit le montant emprunté.

¹⁶ Surtout à travers les fédérations communales des CGDES (FCC)

A partir de là, certaines filles (re)passent par les centres passerelles et retournent à l'école. De l'avis de tous les acteurs rencontrés, cette évolution, cumulée à celle de l'autonomisation sociale et économique évoquée plus haut, engendre des changements significatifs quant à la sensibilité envers les droits et devoirs des jeunes filles. La fille scolarisée est valorisée.

Les jeunes filles sont davantage mobilisées sur le plan social et leur opinion serait mieux prise en compte. 62% des membres d'AJEC interrogées par MH-CONSULT affirment prendre la parole lors de dialogues communautaires sur l'âge du mariage.

Notons encore que 85,3% des adolescentes (membres des AJEC ou non) se sentent en sécurité dans leur ménage et au sein de la communauté. Même en considérant qu'elles étaient 60% en début de programme et 91,4% à mi-parcours du programme, la performance reste remarquable et dépasse les espérances initiales du programme à l'année 5, fixées à 80%.

Les CFM sont mieux considérés par la communauté qu'ils ne l'étaient auparavant.

3.3.2. Les écoles sont plus propices à l'accueil des élèves

L'école est devenue un cadre attractif avec des classes viabilisées, des tables bancs confectionnées (1643 pour les 50 écoles) et des manuels et des guides mis à leur disposition (10 700 documents). Amélioration des conditions d'étude (des tables bancs réparés, des latrines construites...).

Cette évolution positive concerne également le climat au sein des établissements. Ce qui doit beaucoup à l'implication plus forte de la communauté dans la médiation entre parents et l'école, notamment pour ce qui concerne le suivi de la régularité et de la fréquentation scolaire.¹⁷

La création des GS a joué également un rôle déterminant pour beaucoup dans cette tendance. Ils amènent les élèves à organiser des AG, s'impliquer dans la sensibilisation relative aux problèmes de retards (en régression), de bagarres, d'absentéisme, transgressions pour lesquelles ils prélèvent des amendes et font des sensibilisations. Ils effectuent aussi un contrôle sur la nourriture vendue aux écoliers ainsi que sur l'achat des consommables.

Ce dispositif améliore l'intégration des élèves à la gestion de l'école et à la vie scolaire en général. Les directeurs estiment que leur travail est grandement facilité par la présence des GS. De l'avis de la plupart des témoins, ils contribuent à la paix à l'école.

Assumer ces fonctions contribue à améliorer la confiance et l'aisance verbale des membres qui craignent moins de s'exprimer en public. Forts d'une reconnaissance de leur capacité d'interpellation auprès des directions, du chef de village, de la COGES, etc. pour signaler les problèmes ou présenter des doléances. Le Gouvernement Scolaire contribue également au niveau de la protection des élèves ; ils dénoncent les cas de violences et de mariage d'enfants auprès de l'administration des écoles ou des CGDES.

Leur présence stimule les élèves car, pour devenir membre, il faut être un élève modèle, travailleur, assidu, propre et éloigné des bagarres.

Ajoutées aux soutiens et impulsions directes du programme en matière de formation et de sensibilisation, l'implication et la « médiation » des GS, ainsi que leurs activités¹⁸ ont une influence vertueuse sur :

- La résolution des conflits entre élèves et le CGDES, élèves et enseignants, entre enseignants et parents ;
- La régression des châtiments corporels ;

¹⁷ Si un enfant ne vient pas à l'école, le directeur informe qui de droit et le parent est convoqué chez le chef du village. Pour régler un cas de retrait de l'école d'un enfant par sa maman, les membres de l'AME vont aller voir la maman et discuter avec elle, la sensibiliser pour résoudre le problème. Au cas où c'est le père, elles se réfèrent au CGDES pour trouver la solution.

¹⁸ Ils disposent notamment de kits « salubrités » pour mener des actions d'hygiène et d'assainissement.

- La sécurité (des cassis ont été construits à Kidé pour protéger les élèves des véhicules traversant la cour de l'école) ;
- L'assiduité des élèves (dont certains se réunissent même volontiers après les cours pour réviser ensemble) ;
- La solidarité entre élèves ;
- La nette amélioration de l'hygiène environnementale, corporelle et vestimentaire en milieu scolaire ;
- L'augmentation du niveau de protection des élèves filles (en dénonçant auprès de l'administration de l'école ou le CGDES, les cas de leurs camarades sur le point d'être données en mariage.

Les enseignants ont acquis des compétences nouvelles notamment sur la violence basée sur le genre en milieu scolaire (VBGMS), l'éducation inclusive, la mise en place du gouvernement scolaire, les droits et devoirs des enfants, la discipline positive (amener à mieux connaître les rôles et comment se comporter avec les élèves, le code de bonne conduite qui est aussi un élément du règlement intérieur de l'école). MH-CONSULT constate une forte amélioration du pourcentage d'enseignants appliquant les dispositions du code de bonne conduite entre l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation en fin de parcours, même si le score espéré n'a pas été atteint (24,2% à mi-parcours, puis 41% en l'an 5 contre 60% attendus).

Il est difficile d'établir dans quelle mesure le niveau d'inclusivité des enfants en situation de handicap s'est amélioré. Si nous savons qu'à Méberri, 8 d'entre eux ont été inscrits à l'école primaire,¹⁹ le taux d'exclusion serait encore élevé au collège²⁰.

3.4. Facteurs de changement désignés dans le contexte

3.4.1 Facteurs stimulants

Nous reviendrons plus bas sur les influences directes du programme sur ces tendances vertueuses.²¹ Dans une approche d'évaluation basée sur les changements, il est important de resituer les effets d'un programme parmi les autres influences y ayant contribué.

Sauf mention spécifique, la plupart des éléments contextuels bénéfiques aux évolutions perçues par les bénéficiaires et parties prenantes valent pour les trois axes d'intervention. On peut citer :

- L'existence d'une politique nationale de développement de la petite enfance et en faveur de la protection des filles²² :
 - Trois décrets gouvernementaux officialisent les CVPE, déterminent leurs rôles, fonctionnement et compositions, les Comités Communaux, Départementaux, Régionaux et Nationaux de Protection de l'Enfant ;²³
- Dans la foulée de ces dispositions nationales et du fait du soutien et de la sensibilisation des PTF, dont Plan International,²⁴ nombre de communes ont pris des arrêtés qui les engagent également en faveur de la protection des filles et contribuent financièrement à

¹⁹ Ils semblent obtenir de bons résultats scolaires.

²⁰ Bien entendu, il est impossible, à notre niveau et avec les données disponibles de déterminer s'il s'agit d'une exclusion active ou non. Souvent les pesanteurs socioculturelles, le manque d'équipements adaptés à et sur le chemin de l'école sont des facteurs qui limitent le nombre d'enfants en situation de handicap inscrits.

²¹ Cf 3.5.

²² Le Ministère de la Protection de l'Enfant a notamment la charge de mener à bien une stratégie nationale de lutte contre le mariage d'enfants ainsi que son Plan d'action.

²³ Décret N0 2019-369/PRN/MPF/PE du 19 juillet 2019 portant création, attribution, organisation, composition et fonctionnement des Comités de Protection de l'Enfant. Ce décret précise la création et les missions de ces Comités à tous les niveaux (village, commune, département, région et national). Arrêté n°000002MPF/PE/SG/DGPE/DL du 23 janvier 2020 pour l'opérationnalisation des CVPE, fixant les modalités d'application du Décret portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement des CVPE au Niger. Arrêté n°000005MPF/PE/SG/DL du 10 avril 2020, portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur les impacts des inégalités entre les sexes et de l'opérationnalisation des Comités de Protection de l'Enfant dans 50 communes pilotes au Niger. A travers le programme SWEDD, la Banque Mondiale a accordé un prêt à l'État du Niger pour rendre opérationnels ces 50 CPE (<https://wcaro.unfpa.org/fr/swedd>).

²⁴ Et du fait du soutien et de la sensibilisation des PTF, dont PIN...

- favoriser leur scolarisation (dans le cadre du programme, 12 sur les 13 communes d'intervention sont concernées ; 6 sur 7 à Dosso et 6 sur 6 à Tillabéry)²⁵ ;
- Des campagnes nationales encouragent et promeuvent la scolarisation de la jeune fille ;²⁶
 - L'implantation, dans la zone d'intervention, de nombreux projets/programmes (dont certains émanent aussi de PIN²⁷) intervenant dans le domaine de la nutrition, de la protection de l'enfance (Save the Children, UNICEF), de l'éducation (World Vision, LuxDev, ICRISAT, QUATAR Charity, etc.) ;
 - L'implication des Districts Sanitaires (DS) dont la supervision, qui accroît la performance des FARN ;
 - Globalement parlant, la bonne volonté des communautés (leaders communautaires et religieux²⁸, mairies, parents, enfants, mères adolescentes, maris, etc.) ;
 - L'existence, dans les deux régions, de cadres de concertations sur la sécurité alimentaire et la nutrition, regroupant tous les acteurs impliqués ;
 - L'engagement de l'État pour généralisations des CFM²⁹ ;
 - L'existence de groupes d'épargne au sein des villages d'intervention (qui ont favorisé la réussite des AJEC parce qu'il existait donc déjà une culture et une organisation structurée et éprouvée de l'épargne) ;
 - L'engagement de l'État pour :
 - un soutien et un financement accru à l'éducation à travers les PSEF 2014-2024, soutenu par le FCSE,
 - le maintien et la protection des filles à l'école³⁰ ;
 - Des mécanismes communautaires comme le CGDES associé aux STD (inspection communale) permet de gérer les conflits entre les enseignants et les communautés.
 - Les élections municipales de décembre 2020 et le renouvellement des autorités communales qui s'en est suivi, qui ont constitué un terrain de plaidoyer important en faveur de la protection des droits de l'enfant, ainsi qu'un facteur limitant du fait du renouvellement des comités municipaux³¹.

3.4.2. Facteurs limitants

Les progrès constatés se heurtent cependant à plusieurs facteurs notables :

- **Sur un plan général :**
 - La crise de la COVID (cf. 3.4.3)
 - L'Insécurité dans le Nord des régions de Dosso et Tillabéry³² ;
 - Les hommes sont plus difficiles à mobiliser pour les actions d'hygiène et d'assainissement ;
 - Dans certaines communes, les villages sont très dispersés et enclavés ;
 - Peu formés, sans emploi, les jeunes aspirent à l'exode ;

²⁵ On citera notamment : Tillabéri (11 juin 2020), Tombokoirey, (Dosso) (10 février 2020), Mokko (Dosso) (9 juillet 2020), KanguiBangou (Dosso) (14 août 2020), Garankedey (7 août 2021).

²⁶ On citera notamment la campagne des 16 jours d'activisme, sous l'égide de l'ONU, en novembre-décembre 2020 (<https://niger.un.org/fr/102428-16-jours-dactivisme-contre-les-violences-legend-des-femmes-et-des-filles-les-chefs>).

²⁷ On se réfère en particulier à Tillabéry un Wondiyey Ma Zada (Que les filles prospèrent !) mis en œuvre depuis janvier 2019 et clôturé début 2021 pour lutter contre les VBGMS.

²⁸ Des marabouts sont inclus dans certains CdFM qui recourent aux versets coraniques pour sensibiliser les parents ou les jeunes drogués.

²⁹ Les CFM ont pour mission de favoriser l'accès des déscolarisés et non-scolarisés à une formation professionnelle de base en vue de leur insertion dans le tissu communautaire. Le MEP/T prévoyait la création de 267 CFM d'ici à 2020. Certaines communes intègrent une aide financière à leur budget et effectuent des visites de soutien.

³⁰ Les ministères en charge de l'éducation primaire, secondaire, professionnelle et technique ont signé un arrêté d'application afin de rendre effectives les dispositions contenues dans le décret gouvernemental sur le maintien de la jeune fille à l'école. Cet arrêté conjoint N°000025 MEP/A/PLN/EC/MES/MEP/T du 4 février 2019 précise le rôle et la responsabilité de l'État dans la scolarisation, le maintien et la protection de la jeune fille en cours de scolarisation en s'attaquant aux barrières socioculturelles ainsi qu'aux rôles et responsabilités des collectivités territoriales, des associations et même des parents. Les auteurs de violences (abus, viols, violences physiques et morales) contre les filles scolarisées seront poursuivis et jugés et seront tenus de rembourser tous les investissements consentis par l'État, les partenaires et les parents en faveur de la victime.

³¹ On verra plus bas que ce facteur est également perturbateur. Ce n'est pas paradoxal. Le point de vue exprimé par les parties prenantes est double. D'une part, l'événement et les changements qu'il a apportés ont freinés les progrès accomplis ; d'autre part, les équipes de terrain ont trouvé dans la dynamique électorale, des espaces de plaidoyer qu'ils ont pu mettre à profit.

³² Aux difficultés opérationnelles, il faut ajouter que les messages d'autonomisation et de protection souvent mal perçus par les tenants des principes islamistes et mettent en danger les communautés qui les répercutent/appliquent.

- Les élections municipales de décembre 2020 ont déstabilisé les échiquiers politiques et institutionnels locaux³³.
- **En ce qui concerne la lutte contre la malnutrition et la santé des mères et des enfants :**
 - Les agents de santé affectés aux cases de santé sont très instables, étant donné que ce sont des volontaires (sans numéro de matricule), enclins à quitter leur poste lorsqu'ils trouvent une opportunité professionnelle ou lorsqu'ils sont tenus de réaliser des remplacements dans les Centres de Santé Intégrés (CSI) ;
 - A tous les niveaux, les CS manquent de moyens pour fonctionner (les agents peuvent rester des mois sans être payés) et sont peu pourvus en médicaments et matériel ;
 - Le personnel des CS n'est pas toujours très fiable (ex : pour gérer un cahier de suivi) et suffisamment alphabétisé ;
 - Depuis 3 ans, la pluviométrie est trop faible pour maintenir des récoltes suffisantes (notamment, pour les champs des FARN) ;
 - En dépit de cette situation, des inondations ont également compromis les récoltes en 2020 ;
 - Généralement, les populations éprouvent peu d'intérêt pour le développement sensoriel et l'éveil des enfants ;
 - Les autorités communales soutiennent peu les FARN et leurs centres d'Éveil.
- **En ce qui concerne la protection et l'autonomisation des filles :**
 - Les élections présidentielles de 2020-2021 ont rendu les parlementaires moins accessibles/disponibles au plaidoyer qui leur était adressé ;
 - L'illettrisme de certaines jeunes filles et/ou encadreur.se.s disponibles a constitué un frein dans la gestion des AJEC et dans la gestion des affaires ;
 - La faible vulgarisation de la stratégie nationale de lutte contre le mariage d'enfants et son Plan d'action ;
 - Les décrets ministériels de 2020 pour la mise en place des CVPE a entraîné des changements dans les participants à ces comités, excluant certains groupes ;
 - Les arrêtés nationaux et communaux sont peu appliqués par les maires ;
 - Les marchés sont limités pour les produits ou services issus des AGR.³⁴
- **En ce qui concerne l'éducation :**
 - Les dispositions légales du Niger concernant l'âge scolaire sont contradictoires : le décret présidentiel parle de 16 ans pour le maintien des filles à l'école, tandis que le code civil fixe 15 ans, la loi Mondain, 14 ans. Aucune de ces lois n'a été abrogée ;
 - Les villages des apprenantes sont souvent éloignés des CFM ;
 - L'absence de mur d'enceinte autour des écoles crée des difficultés pour :
 - la gestion du point d'eau,
 - la sécurité des élèves (passage de véhicules, d'animaux...),
 - Leur concentration ;
 - Le « programme rénové » au primaire n'est pas maîtrisé par les enseignants ;
 - Les boîtes à pharmacie des écoles manquent des produits de premiers soins ;
 - Il n'y a pas de cantines scolaires partout ;³⁵
 - Les enseignants sont souvent appelés à changer de poste (tous sont contractuels à l'exception du directeur) ;
 - Les écoles sont sous-équipées, sous-financées, sous-dimensionnées ;

³³ Cf. note 28.

³⁴ Bien que très prisée (et sans doute aussi à cause de cela), la filière couture est saturée. C'est la raison pour laquelle, la deuxième vague de formation n'incluait pas de candidates couturières.

³⁵ Dans certains villages comme, par exemple, Mebéri ou Koria Haoussa, les parents se déplacent pendant l'hivernage pour effectuer les travaux agricoles, et ne reviennent qu'en novembre. Les enfants ne rateraient pas la rentrée s'il y avait des cantines.

- Persistance des VBG en milieu scolaire et d'un environnement peu sûr pour les filles sur le trajet maison-école ;
- Les latrines font défaut à l'école (comme dans la plupart des ménages)³⁶. A fortiori les latrines handi-sexo-spécifiques ;
- Peu de moyens sont transférés aux communes pour accompagner les CFM et, par conséquent, ceux-ci ont peu d'équipement pédagogique.

3.4.3. Incidences spécifiques de la crise COVID

La crise du COVID a eu des multiples incidences sur le déroulement du programme. Un document a d'ailleurs été élaboré, intitulé « Comment la crise du COVID 19 change-t-elle nos approches ? ». Nous l'utilisons en partie pour compléter cette section.

La crise sanitaire a ralenti les activités durant 4 à 6 mois (appuis-conseils du programme) et entraîné le départ, en avril 2020, de l'experte junior Genre et Suivi-Évaluation, Emy Sicard-Delage.

Selon les rapports d'activités annuels du programme, sur le terrain, les FARN (dont certains ne se sont pas relevés), les CFM et des écoles ont suspendu leurs activités. D'après les rapports d'activités et les témoignages réunis, le confinement temporaire a aggravé le non-respect des droits des enfants et les violences.

Les activités de suivi, de rassemblement, de sensibilisation ont dû être annulées, reportées, quelque fois remaniées dans leur contenu ou adaptées pour être réalisées en intégrant les contraintes (limitation des déplacements, comportements de protection) (cf. 3.5.1). D'abord, bien sûr, les partenaires ont bénéficié de renforcements spécifiques.

DIMOL a notamment dû privilégier les visites à domicile dans le cadre du suivi des FARN. Les cotisations des AJEC sont prélevés à domicile, chez la trésorière. Les CVPE n'ont pas été en mesure de valider leurs plans d'action en AG. Les sensibilisations prévues par les différents partenaires ont été concentrées sur les mesures d'hygiène et de protection. Le volet hygiène et salubrité a donc été favorisé durant cette période. Chaque coordinateur de région de DIMOL en collaboration avec les agents de santé a renforcé les capacités des volontaires sur les symptômes du COVID-19, les moyens de s'en protéger et de protéger les autres, les dotant ainsi d'une capacité de sensibilisation des populations sur la base des affiches confectionnées. Au total 60 volontaires ont été touchés.

Dans l'esprit de l'approche "Assainissement Total Piloté par les Communautés"(ATPC), des kits sanitaires ont été distribués, par l'intermédiaire des chefs de villages. Ces kits contenaient deux dispositifs de lavage de main à destination du village, des gants et des produits désinfectants pour les centres de santé, ainsi que du savon liquide. Les agents se rendant sur le terrain étaient équipés de gants, de masques et de gel nettoyant et profitaient des rencontres avec les chefs de village pour leur transmettre des conseils d'hygiène, des gestes barrière.

WMF a intensifié son partenariat avec les radios communautaires, les députés nationaux, les chefs religieux et le Médiateur de la République pour continuer la diffusion de messages de protection mais aussi de sensibilisation quant à la crise du COVID-19.

Les jeunes filles apprenantes ou ex-apprenantes, à travers leurs AJEC, ont été encouragées (mise à disposition de la matière première ainsi que les patrons) dans la confection de masques en tissus qui leur ont été achetés pour être distribués dans les différents villages d'intervention, au sein des CVPE et des CS. Les filles exerçant le petit commerce, ont installé des dispositifs de lavage de main et imposé le respect des gestes barrières.

Pour ce qui concerne l'aménagement des écoles, les missions d'identification des sites ont été effectuées en petit comité (un enseignant, un membre du CGDES et deux membres des APE/AME). Les écoles ont été dotées de dispositifs de lavage de main et du savon.

Les FARN ne pouvant plus recevoir les enfants malnutris, les mamans lumières et les relais communautaires effectuaient leur suivi et les dépistages à domicile. Les agents et les relais étaient équipés de masques, de gants et gel désinfectant pour prendre en charge les enfants. Les foyers ciblés ont reçu un petit apport en mil et haricot pour assurer la continuité des démonstrations culinaires, à l'échelle du foyer.

³⁶ Six communautés sur 10 ont mis fin à la DAL. Selon les chefs de ménages interrogés par H-M CONSULT, environ 45% des ménages utiliseraient des latrines. La majorité fait ses besoins dans la nature.

L'insécurité a augmenté du fait de la pandémie. Les GANE en ont profité pour intensifier leurs attaques dans plusieurs zones de la sous-région.³⁷ Ce qui a eu pour effet de reconduire l'état d'urgence au cours du premier semestre 2020. L'accumulation des mesures de restriction sanitaires avec le couvre-feu, la fermeture des lieux de cultes et l'interdiction des rassemblements a accru les mouvements de protestation. De fait, la présence sur le terrain des facilitateurs a été encore plus réduite dans la région de Tillabéry pour se limiter à des échanges téléphoniques avec les acteurs éducatifs locaux. Pour combler cette absence et maintenir une certaine continuité, les relais locaux ont été identifiés avec les maires de communes concernées.

3.5. La part du programme

Après que les parties précédentes se soient étendues sur les influences externes ayant pu affecter le déroulement du programme et ses performances, cette section revient plus spécifiquement sur les facteurs internes relatifs au programme et à ses parties prenantes).

Parmi ces facteurs, les deux premiers à mettre en avant sont évidemment :

- l'aptitude du programme à réaliser les activités prévues (3.5.1) ;
- le degré de réalisation des indicateurs fixés (3.5.2).

A partir de là, nous pourrions focaliser l'attention sur les qualités et spécificités des programmes considérés comme jouant un rôle particulièrement vertueux en faveur des changements et évolutions énumérés plus haut (3.4.53), avant de nous attarder sur les éléments propres au programme qui auront pu freiner ces progrès (3.5.4).

3.5.1. Activités

La grande majorité des actions prévues a pu être réalisée. La section 3.4.3. s'étend déjà largement sur les aménagements que la crise sanitaire a rendus nécessaires dans le contenu des activités ou dans leurs modalités de mise en œuvre. Cela a en partie été possible car :

- Un publipostage (O1.R1.A20) a été remplacé par des séances de sensibilisation et de formation pour apprendre aux filles à confectionner des bavettes, la dotation des communautés en savon, en kits de sensibilisation et en dispositifs de lavage de mains.
- Après avoir été organisé une première fois en 2018 par DIMOL, le prix de la communauté la plus propre (O1.R3.A13) n'a pas été renouvelé. Le reliquat des fonds a été injecté dans la lutte préventive contre le COVID-19 (appui des centres de santé en savon, gel, gants, bavettes, kits de sensibilisation, dispositifs de lavage de main et appui des FARN en rations sèches, etc.).

³⁷ Dans la région de Tillabéry, les communes de Dessa et de l'Anzourou ont été touchées.

3.5.2. Indicateurs

La synthèse issue du rapport provisoire établi par MH-CONSULT en octobre 2021 est intégralement livrée en 6.8.

Nous nous contenterons de relever ici que la grande majorité des indicateurs a progressé comme attendu, voire a dépassé les espérances initiales (23/35). La plupart des scores sont beaucoup plus élevés qu'attendu. Seuls 8 indicateurs sont en-deçà des attentes :

N°	Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur Mi-parcours	Valeur Actuelle	Cible à la fin du programme	Explications
1.1.1	Nombre des staffs des ONG partenaires dont les compétences sont renforcées dans le développement de la petite enfance et qui les investissent au niveau des communautés (accumulatif).	5	46	60	75	- Pour des raisons budgétaires, le nombre d'agents prévus par village est passé de 5 à 4.
1.3.1	% de communautés ayant mis fin à la DAL.	0	0	59%	65%	- Les latrines ne sont pas disponibles.
1.3.2	% de ménages qui adoptent des pratiques favorables à la réduction de la malnutrition.	0	31,25%	13,61%	ND	- La période de la collecte n'était pas adéquate (travaux champêtre, déplacement des ménages dans les champs etc.). - Certains ménages ont abandonné les bonnes pratiques adoptées à mi-parcours (Cf. 3.1.1).
2.2	Nombre de dialogues formels et intergénérationnels au niveau des communautés, traitant des préoccupations du programme et menés de façon participative en incluant des députés, des jeunes, des leaders d'opinion publique et des leaders religieux (accumulatif).	0	0	150	600	- La conduite des dialogues n'a commencé qu'en 2020 au lieu de 2017 comme initialement prévu
2.3	Nombre d'échanges parlementaires, traitant des préoccupations du programme, mis en place (incluant le réseau des femmes parlementaires et de la Commission des Affaires Sociales) (accumulatif).	0	3	2	5	- Après la première journée parlementaire tenue en 2018, l'adoption d'une nouvelle grille indemnitaire accordée aux parlementaires a fixé le taux journalier à 100.000 FCFA (plus que les ressources prévues) - HM-CONSULT évoque une attitude défavorable du président du parlement.
2.1.2	Nombre de textes réglementaires pris (élaborés et adoptés) par les élus locaux en faveur de la protection des enfants et	20	23	33	40	

	adolescents et particulièrement les jeunes filles. (Niveau commune)					
2.4.1	% de comités villageois de protection fonctionnels.	46%	72%	70%	100%	- Le changement des membres des CVPE suite au décret instituant ces CVPE et son arrêté d'application. - La majorité des membres dans beaucoup des CVPE sont nouveaux et la passation ne s'est pas faite partout facilement.
2.4.2	% d'enseignants (qui travaillent dans les écoles où nous intervenons) qui appliquent les dispositions du code de bonne conduite.	0%	24,2%	41%	60%	- Turnover des enseignants

3.5.3. La plus-value du programme

De nombreuses caractéristiques du programme sont naturellement mises en avant pour expliquer les évolutions vertueuses observées dans les zones d'intervention. Si l'on considère donc les seules propositions du programme, à l'exclusion des activités de sensibilisation ou de formation qui sont évidemment citées et du travail d'animation et de suivi constant réalisé par les partenaires sur le terrain, les éléments les plus marquants sont les suivants.

- OS1 :
 - La création et le développement des FARN (bien sûr), l'engouement des communautés autour des activités greffées sur ce dispositif (Centres d'Éveil, CRENI,³⁸ Champs et jardins collectifs, grenier villageois, tontines...);
 - L'initiation des mamans aux AVEC (certaines AVEC sont organisées autour des FARN);
 - La désignation d'un volet communautaire chargé des VAD, du dépistage, de la sensibilisation;
 - La création et la formation des « mamans lumières » chargées des démonstrations culinaires (démonstrations qui interviennent beaucoup dans la prise de conscience des mères qui se sont appropriées la préparation de bouillie enrichie, la bouillie légère, la purée de haricot³⁹);
 - La présence d'une facilitatrice FARN pour les Centre d'Éveil;
 - Le rôle central donné aux agents de santé (en relation directe avec les relais communautaires) pour récolter et traiter les données, aider aux décisions, au choix des thèmes de sensibilisation (en fonction des périodes de l'année, notamment);
 - La récompense accordée chaque mois à un enfant ou une maman modèle;⁴⁰
 - Les données des FARN sont prises en compte dans le système national de la statistique de la santé (SNIS);
 - Les capacités avérées des FARN :
 - au dépistage et à la prise en charge des enfants malnutris (6 à 59 mois) et des mamans (pesée, suivi des enfants malnutris, remplissage des fiches...),
 - à l'identification des facteurs favorisant la malnutrition (comme certaines valeurs traditionnelles qui incitent à considérer les enfants malnutris comme victimes de sorcellerie; idée qui, semble-t-il, a reculé);
 - La sensibilisation régulière des mamans;
 - L'inclusion des pères dans la nutrition infantile.

- OS2 :
 - L'établissement des CVPE;
 - Les DIG, pouvant être organisés entre plusieurs villages proches (sans un rayon de 5 à 8 km) autour de problématiques communes (mariage des enfants, cohésion sociale, scolarisation des jeunes) afin de rechercher ensemble des solutions;
 - Les formations in situ des jeunes filles;
 - L'implication des CdFM contre les mariages forcés et en faveur de la planification des naissances,⁴¹ ainsi que leurs collaborations avec les AJEC (notamment pour des activités de salubrité sur les places publiques, la case de santé, la grande mosquée et l'école...)⁴²;

³⁸ Mis en place à travers une cotisation communautaire en nature (ex : Koria Haoussa 15 botes de mil soit à peu près 300kg, 300Kg de riz à Dangala) avec l'appui du chef de village.

³⁹ Les autres produits comme la courge, l'arachide, le mil sont disponibles localement.

⁴⁰ Récompense en fin d'année : brebis, sac de riz, 5 litres d'huile, 3 pagnes, 2 cartons de savons, habits enfants), évaluation réalisée par les agents de santé.

⁴¹ Ils sont formés sur la planification familiale et reçoivent du matériel (10 nattes, 1 carton de thé, 1 cartouche de sucre, 1 mégaphone et des macarons).

⁴² Leur mise en place de Clubs de Futurs Maris a permis d'engager les garçons auprès des filles et donc de revaloriser les relations saines, encourageantes et positives entre les filles et les garçons. Activités des CdFM : sensibilisation dans les fada et à la place publique de la population (adultes et jeunes) sur le mariage des enfants (forcé et précoce), la scolarisation des enfants et des filles en particulier; sensibilisation des jeunes sur l'entretien de la famille, la vie en couple; sensibilisation des jeunes sur la délinquance juvénile (consommation des drogues, vol...); assurance de la brigade de vigilance et de sécurité au village; participation à la construction des classes en paillote; appui social aux enfants qui sont dans la

- La création avec un groupe de jeunes filles d'une « vidéo participative » sur le mariage précoce ;
 - Le fait que CONIDE soit une coalition ;
 - L'implication des leaders coutumiers et religieux dans les structures de gestion du programme ;⁴³
 - L'existence de relais communautaires féminins ;⁴⁴
 - L'établissement de tontine pour les AJEC et les CdFM ;
 - La dotation de kits AGR aux AJEC⁴⁵ et aux CVPE ;⁴⁶
 - Les comités villageois de protection de l'enfant mis en place dans les villages, auxquels les communautés semblent adhérer ;
 - Le recours aux radios communautaires pour porter les messages de sensibilisation.
- OS3 :
- L'appui des écoles en manuels pour les élèves et en guides pour les maîtres (a soulagé les parents dans l'achat des fournitures) ;
 - La mise en place de GS mixtes ;
 - L'adoption de la « discipline positive » et son intégration dans les codes de bonne conduite des écoles ;
 - L'intégration de ces codes de bonne conduite dans les règlements intérieurs des établissements ;
 - L'implication de la communauté dans la médiation entre parents et l'école, le suivi des formations et le fonctionnement des établissements ;
 - L'intégration de la VBGMS dans la leçon de morale ;
 - L'organisation des CAPED pour renforcer les capacités des enseignants ;
 - Le renforcement des capacités des mairies sur la sensibilisation de la scolarisation des filles.

3.5.4. Les limites du programme

- Sur un plan général :
 - Si des synergies existent avec les autres programmes intervenant dans les deux régions, elles ne sont pas très explicites et semblent peu développées ;
 - Plusieurs programmes (concomitants ou antérieurs) sont très proches ou similaires. Leurs noms se ressemblent.⁴⁷ Les agents sont parfois les mêmes. Cela provoque des confusions chez les acteurs communautaires qui ont du mal parfois à distinguer les activités et les apports des uns et des autres... ;
 - Il y a eu des lenteurs (retards ?) dans les décaissements de fonds destinés à des activités ;
 - Toutes les structures communautaires réalisent les mêmes genres d'activités et véhiculent les mêmes messages (N'est-ce pas trop standardisé ? Tient-on suffisamment en compte les spécificités de chaque groupe ? Les ressources nécessaires à la multiplication de ces activités ne pourraient-elles pas être consacrées à des actions plus diverses ? N'y-a-t-il pas lieu de rationaliser la planification et la conception de telles activités ?...).
- OS1 :
 - En ce qui concerne les FARN :

nécessité ; remblayage des ravins dans le village ; séances de salubrité à des endroits stratégiques dans le village (case de santé, école, mosquée, place publique, cimetière, etc.) avec l'appui des autres jeunes.

⁴³ En 2020, lors d'une rencontre organisée à l'échelle des 50 villages de la zone d'intervention (50 villages) ils se sont engagés en faveur de la scolarisation des jeunes filles, de leur maintien à l'école, de la lutte contre le mariage précoces et forcés, de la mise en place de comités de veille nocturne pour la vigilance, de l'établissement d'extrait d'acte de naissance...

⁴⁴ Dans la commune d'Anzourou, on dénombre 3 relais femmes contre 2 relais hommes.

⁴⁵ 75 000 FCFA pour la 1ère promotion et de 100 000 à 180 000 CFAF pour la 2ème en fonction de l'activité choisie par l'AJEC.

⁴⁶ 137 420 FCFA par structure.

⁴⁷ ZANKAY MA ZADA, WAYBOREY MA FARA'A, WUNDIYEV MA FARA'A... pour ne reprendre que des programmes/projets de Plan...

- Il n’y a qu’un coordonnateur régional avec des moyens de déplacements limités⁴⁸, ce qui implique des inégalités dans le suivi⁴⁹,
 - Malgré les dispositions prises pour leur donner une certaine autosuffisance, les FARN restent en attente d’appuis extérieurs (et comptent sur la prolongation les 20000 FCFA mensuels du programme),
 - Ils ne possèdent pas de terrain en propre. Les concessions sont généralement temporaires et verbales (aucun contrat ne consolide les engagements sur des termes clairs),
 - Ils ne couvrent pas tous les villages des communes d’intervention (15 villages sur les 50 dont 7/20 villages à Dosso et 8/30 dans la région de Tillabéry) ;
 - Les champs collectifs attribués aux FARN ont peu produit du fait de la sécheresse et des inondations,
 - Les champs sont parfois éloignés et insuffisamment irrigués,
 - Le matériel agricole est vétuste et mal géré,
 - Les relais communautaires manquent de moyen de déplacement pour suivre toutes les mamans incluses dans la zone d’activité du FARN. De, et, de ce fait, le suivi sur le terrain est inégalement réparti :
 - la zone couverte par un FARN peut couvrir un rayon de 7 km,
 - certaines mamans résident dans des hameaux dispersés et enclavés ;
 - En ce qui concerne les Centres d’éveil :
 - Les centres d’éveil sont faiblement dotés en matériel ludique (souvent vétuste, non-renouvelé ; les jouets à disposition ne sont adaptés ni aux enfants, ni au contexte⁵⁰) et il n’est pas certain qu’il soit utilisé à bon escient,
 - les sessions y sont organisées à des horaires incompatibles avec ceux des pères,
 - Les animat.eur.trice.s ne sont pas tou.te.s formé.e.s et/ou n’appliquent pas tou.te.s les principes de l’accompagnement ludique et l’éveil des 0-6 ans,
 - Pas de spécialiste en appui psycho-pédiatrique susceptible de mieux suivre et encadrer les centres d’éveil ;
 - Les quantités de bouillie et purée produites sont insuffisantes pour satisfaire tous les nourrissons;
 - Les villages ne disposent pas de point de vente en produits pharmaceutiques homologués⁵¹;
 - Plusieurs villages disposent de terrains susceptibles de permettre aux FARN de pratiquer le maraichage, mais les habitants renoncent faute de matériel de clôtures⁵² ;
 - En ce qui concerne les CS :
 - Les statistiques prélevées par les bénévoles des cases de santé ne sont pas suffisamment fiables pour rendre compte précisément des guérisons d’enfants,
 - Les nouveaux contractuels et bénévoles des CS ne sont pas formés (par manque de temps).
- OS2 :
- En ce qui concerne les AGR :
 - Les marchés des filières investies ont vite été saturés,
 - Les AGR développées par les jeunes filles sont souvent similaires d’un village à l’autre,
 - Il est rapidement devenu difficile de se fournir en consommables (pour la couture, par exemple), soit parce qu’ils étaient très courus, soit parce que les points de vente n’étaient pas disponibles ;

⁴⁸ Le coordonnateur, outre le suivi des performances et dynamiques des FARN, organise les formations avec les référents, contrôle les équipements, l’approvisionnement des greniers, si les registres sont à jour, participe aux activités, etc. Cette multifonctionnalité est un avantage car elle crée une relation particulière avec les bénéficiaires. D’un autre côté, elle est difficile à systématiser sur la longueur.

⁴⁹ Or, il est démontré que les FARN les moins suivis ont de moins bons résultats de malnutrition et que l’engagement des communautés est également moindre.

⁵⁰ En plastiques de mauvaise qualité non représentatifs de leur environnement.

⁵¹ Seuls le CSI sont habilités à faire office de pharmacie.

⁵² La clôture de branches mortes n’est pas durable ; elle se détériore en peu de temps à cause de la divagation des animaux.

- En ce qui concerne les AJEC :
 - Les montants en caisse ne sont pas connus des membres (la gestion est-elle totalement transparente ou comprise ?),
 - Les fonds de roulement des jeunes filles sont faibles,
 - Les caisses contiennent des sommes importantes et sont peu sécurisées,
 - Des filles mariées et scolarisées restent membres au détriment d'autres qui voudraient adhérer,
 - Les montants de cotisation hebdomadaires varient d'une AJEC à l'autre sans qu'on sache vraiment ce qui le justifie (en fonction de la viabilité économique ?),
 - Les retards de cotisations sont justement plus fréquents chez les filles mariées,
 - Les jeunes femmes mariées sont également celles qui remboursent le moins,
 - Il semble que des personnes ou familles influentes se réservent l'adhésion aux AJEC et aux CdFM ;
 - En ce qui concerne les formations :
 - Même si une certaine ouverture est observée, les activités de formation proposées aux jeunes filles restent cantonnées à des tâches stéréotypées ;
 - En ce qui concerne les CdFM :
 - Des membres se plaignent que les possibilités de mariages soient retardées car les jeunes filles émancipées et économiquement autonomes deviennent socialement supérieures, et hors de portée des garçons démunis des villages,
 - Il semble que des personnes ou familles influentes se réservent l'adhésion aux AJEC et aux CdFM ;
 - Les membres souhaiteraient également pouvoir accéder à des formations professionnelles,
 - Les CdFM trouvent difficile de prévoir des réunions avec les AJEC (les réunions nocturnes ne les agrément pas),
 - La contrepartie des communes dans la prise en charge des relais communautaires (10 000F/mois) n'est pas effective.
- OS3 :
- Plusieurs partenaires appuient certaines écoles⁵³. Il est difficile de distinguer les appuis du WMF ;
 - Méconnaissance des rôles et responsabilités des membres des différentes structures en charge de la gestion de l'école au niveau communautaire ;
 - En ce qui concerne les filles à l'école ou en formation :
 - Des filles se déscolarisent pour suivre une formation professionnelle et bénéficier d'un soutien de l'AJEC pour une AGR,
 - La construction/rénovation de latrines n'est pas toujours effective dans les établissements scolaires ou de formation. Ainsi, aux dires de nos interlocuteurs de nombreuses jeunes filles ne se rendraient pas à l'école pendant les périodes de menstruation ;
 - Les équipements suivants sont insuffisants :
 - Les semences et outils aratoires pour les jardins scolaires,
 - Les équipements sportifs,
 - Les kits d'hygiène et d'assainissement à l'école (balais, râteliers, brouettes ...),
 - Les manuels et guides des maîtres ;
 - En ce qui concerne les enseignants :
 - Tous ne maîtrisent pas le code de bonne conduite en milieu scolaire ;
 - Le programme n'appuie qu'une seule école par village. Cela entraîne une déstabilisation des inscriptions au niveau des autres établissements ;

⁵³ Nous n'en avons pas dressé la liste, nos interlocuteurs n'étant pas toujours en mesure de nommer ces partenaires. Cela dit, la sous-section 4.3.1 nous a déjà déjà donné l'occasion de citer un certain nombre d'intervenants internationaux actifs dans les mêmes zones d'intervention et dans des domaines similaires ou très proches. Il faut noter qu'aucun document du programme ne mentionne ces intervenants.

- Les enseignants d'un même village ne sont pas tous impliqués dans les actions de renforcement de capacités ;
- Les amendes sont une sanction inégale plus lourde pour certains élèves que pour d'autres (puisque'ils n'ont pas les mêmes ressources) ;
- En ce qui concerne les GS :
 - Certains membres garçons refusent d'être présidés par une fille,⁵⁴
 - En raison du manque de temps des équipes des ONG de mise en œuvre pour accompagner tous les GS, certains sont moins renforcés que d'autres,
 - Certaines jeunes filles ne peuvent pas rester après les cours pour participer aux rassemblements des GS car elles doivent rentrer à la maison pour effectuer certaines tâches ;
- Les EdM, pourtant mis en place par PIN dans le cadre d'autres interventions, ont très peu été impliquées.

⁵⁴ C'est le cas, notamment dans une école de Kidé.

4. ANALYSE SELON LES CRITERES DU CAD ET THEMES SPECIFIQUES

4.1. Efficacité

4.1.1. Généralités

D'une façon générale, si des ajustements opérationnels ont dû être consentis du fait du COVID et de la situation sécuritaire dans le Nord de Tillabéry, l'organisation et la mise en œuvre des activités n'ont pas été trop bouleversées (cf. 3.5.1).

Si les performances d'une large majorité des indicateurs du programme sont égales ou supérieures aux attentes, quelques scores ne sont pas à la hauteur des espérances (cf. 3.5.2 : nombre de DIG, échanges parlementaires, CVPE opérationnels, enseignants conformes à la bonne conduite). Malgré l'importance de ces éléments pour l'atteinte des résultats et objectifs, il semble que la majorité des résultats sont atteints et concourent aux objectifs spécifiques souhaités. Les sections 3.1, 3.2, 3.3 montrent que les changements perçus par les parties prenantes et bénéficiaires vont dans le sens des évolutions souhaitées et promues par le programme.

La pertinence du programme (souplesse de la logique d'intervention et adaptabilité des parties prenantes) et sa cohérence contribuent fortement à son efficacité (cf. 4.2 et 4.3).

Les limites à cette efficacité tiennent à la difficulté de prendre en compte :

- l'inaccessibilité de certaines zones d'intervention et la dispersion des villages et populations à suivre et impliquer (dont certaines catégories se déplacent parfois hors de la zone d'intervention).⁵⁵ Les relais communautaires et autres dispositions prises pour assurer le suivi et l'animation et activités sur le terrain par les structures communautaires ne donnent pas entièrement satisfaction dans la mesure où la question de la mobilité des acteurs n'est pas assez prise en compte. Les intéressés, en particulier les bénévoles de la communauté, estiment manquer de moyens pour se déplacer et de compensations. L'impression générale est que la présence des équipes des partenaires est insuffisante ; en particulier pour ce qui concerne le volet nutrition infantile.
- la volatilité des intervenants. Enseignants, agents de santé, sont des intervenants-clés, mais contractuels ou bénévoles (agents de cases de santé). Leur roulement est aléatoire et apparemment trop fréquent pour permettre aux opérateurs de fournir aux remplaçants les formations et appuis nécessaires à l'entretien des connaissances et compétences ;
- la précarité structurelle des finances publiques communales qui empêche les mairies de tenir leurs engagements en termes de soutien à l'éducation ou aux CVPE ;
- Le faible rendement des champs de FARN dans un contexte marqué par des sécheresses récurrentes⁵⁶, et des inondations. Depuis 3 ans, les greniers n'ont pu être alimentés comme prévu.

Les progrès réalisés pour et par les jeunes handicapé.e.s ne sont pas visibles⁵⁷.

4.1.2. Dans quelles mesures les activités de plaidoyer et de lobbying ont-elles été efficaces?

Au niveau local

Ainsi que nous avons pu le voir (cf. 3.2 et 3.4), la prise d'arrêtés communaux protégeant les filles contre les mariages précoces est à la fois une avancée notable mais également un facteur déterminant de la prise de

⁵⁵ Inconvénients accrus par l'insécurité qui, au Nord, interdit la circulation à moto.

⁵⁶ Sans compter que les points d'accès à l'eau sont plus rares dans certaines zones qu'à d'autres et que cela fait que les terres cultivables sont parfois éloignées des villages.

⁵⁷ L'équipe de PIB estime que cette observation ne prend pas en compte les différentes réalisations du programme à l'attention des jeunes en situation de handicap : dotations en tricycles, inclusion des jeunes filles handicapées dans les groupes de jeunes bénéficiaires, l'adaptation des formations en fonction du handicap, etc. Or, il y a une confusion. Il n'est pas question ici de nier que le programme a pris des initiatives (encore que leur documentation soit un peu dicéminée). Par contre, nous disposons de très peu d'éléments pour rendre compte des changements survenus chez les jeunes en situation de handicap. Profitent-ils réellement des mesures prises ? Qu'en retirent-ils ? D'ailleurs, les indicateurs du programme relatifs aux personnes en situation sont très généralistes et leur lien avec les activités n'est pas toujours très explicite.

conscience et de la mobilisation communautaire en faveur des mécanismes de protection. Ce sont des acquis incontestables de la stratégie de plaidoyer déployée au niveau communal.

Les résultats sont plus mitigés pour ce qui concerne la prise en compte des FARN dans les budgets communaux. Les engagements pris par certains (comme le maire de Gorou Bankassam en novembre 2020) sont difficiles à rendre effectifs. La budgétisation des FARN reste un sujet sur lequel il est difficile, semble-t-il, d'avoir l'oreille des maires.

Pour ce qui concerne les allocations accordées aux CFM et aux écoles, des efforts ont été consentis, même si de nombreuses communes ne parviennent pas ici non plus à tenir leurs engagements. L'intégration des besoins d'une « safe school » n'est encore pas encore concrétisée.

Bien que nous savons que des communes ont fait l'expérience du processus de budget participatif (notamment, Sinder et Tillabéri), nous n'avons pas davantage trouvé de traces probantes permettant d'attester une intégration du budget participatif en dépit d'un intérêt affirmé des élu.e.s ou des citoyen.n.e.s. Ce qui est justifiable dans la mesure où nombre des élu.e.s formé.e.s ont été remplacé.e.s suite aux scrutins électoraux.

Les bonnes volontés et les efforts de plaidoyer qui leur sont adressés, se heurtent à la faiblesse des recettes fiscales (due en partie à l'incivisme fiscal), la fermeture des frontières avec le Nigéria (Dosso) qui a durement marqué l'activité économique locale et les difficultés apportées par la crise sanitaire. Les PDC et PIA restent tributaires des ressources réelles d'une collectivité.

On pourra donc considérer que le plaidoyer est efficace, mais qu'une fois les esprits conscientisés, le problème reste celui de la bonne gestion et de l'amélioration de la mobilisation des ressources. Le problème est perçu et par exemple CONIDE a pris bien soin de porter son plaidoyer en faveur de l'inscription dans les budgets communaux des lignes budgétaires pour l'éducation lors du dernier trimestre de l'année, alors que les communes établissent leurs budgets. Évidemment, la promotion du budget participatif va dans le même sens. Mais des efforts supplémentaires importants restent à faire dans l'accompagnement de l'exercice budgétaire et de la gestion courante ainsi qu'aux solutions d'investissements publics.

Au niveau national

Bien que les parlementaires soient généralement peu disponibles, WMF est parvenu à en mobiliser un nombre significatif, à plusieurs occasions.

Après la présentation du rapport sur l'état des lieux des besoins des parlementaires en renforcement des capacités sur les droits de l'enfant et de la jeune fille en particulier en janvier 2019, malgré les engagements manifestés activement à Dosso en juin de la même année de la part des parlementaires nationaux mobilisés pour une action de plaidoyer promouvant les droits de l'Enfant et dénonçant le mariage des enfants, malgré aussi les débats radiophoniques avec les députés nationaux de la région de Dosso (juin 2020), les parlementaires demeurent très sensibles à l'influence des oulémas et s'engagent timidement contre les mariages précoces, les VBG et le maintien des filles à l'école. Il est vrai également que les commissions parlementaires impliquées ont été renouvelées en cours de programme.

Les synergies promises avec Plan n'ont à notre connaissance pas débouché sur des actes.

Le programme s'est heurté aussi au problème du coût des indemnités parlementaires. A partir de 2019, le taux journalier atteignant 100.000 FCFA par député, il a évidemment réduit les ambitions en termes d'échange et de mobilisation sur le terrain. Ainsi le plan d'action déduit de l'état des lieux mentionnés plus haut, n'a pas pu être mis en œuvre.

Nous dirons que, jusqu'à présent, la stratégie nationale a surtout été porteuse, à notre avis, pour toucher les institutions locales et, potentiellement, é&:

- La manifestation d'un intérêt de la part des parlementaires revêt un caractère exemplaire et crée l'événement ;
- La perspective de s'adresser au niveau national, donne un but et une occasion à des acteurs locaux de se mobiliser, de se concerter et, par conséquent, d'approfondir leur appréhension des problématiques et leur conscience des enjeux. Ainsi, en avril 2019, 40 acteurs issus des ONG membres de la CONIDE venus des 8 régions, les autres OSC actives sur les droits de l'enfant, les structures d'enfants et jeunes (CCNEJ, AEJTN, Parlement des jeunes), les journalistes, les leaders communautaires et quelques services techniques de l'Etat ont été rassemblés pour entendre et

discuter les recommandations formulées à l'égard de l'État du Niger sur la CDE et la CADBE et leurs rôles et responsabilités pour leur effectivité.

4.1.3. Les différentes approches du programme sont-elles efficaces ? Par exemple : est-il efficace de travailler avec les relais communautaires, les gouvernements scolaires, AJEC et AVEC, CdFM et CGDES ?

La rubrique 3 témoigne à plusieurs reprises de l'efficacité du travail réalisé avec les structures communautaires. En dépit des limites énoncées, ils sont des facteurs et des acteurs de changement performants. Là où c'est possible, les amener à travailler ensemble, à se coordonner, semble augmenter leur potentiel d'influence.

Les différentes organisations communautaires créées tirent leur efficacité du fait qu'elles captivent les bénéficiaires dans des espaces délimités qui facilitent le suivi des idées et comportements, la diffusion de l'information, sont propices au dialogue et à l'organisation d'initiatives collectives.

Tous les espaces créés ont ceci en commun qu'ils valorisent les compétences des bénéficiaires et les développent. Ils engagent et responsabilisent les acteurs. Chaque catégorie d'acteurs se voit offrir un cadre de renforcement de capacités lui permettant de mettre directement en pratique les acquis du programme. L'autre pivot de cette approche tient dans le recours à l'influence entre pairs, via l'organisation d'espaces dédiés (GS, AJEC, etc.) et la dynamisation de cadres multiacteurs de concertation et de collaboration avec les autres groupes de la communauté.

La force de cette stratégie est qu'à la fois :

- elle fragmente la communauté par catégories d'acteurs spécifiques de manière à leur permettre d'exprimer et valoriser leurs spécificités et caractéristiques vis-à-vis des problématiques qui les touchent, de mettre en avant leurs qualités et capacités propres ;
- elle crée les conditions pour que ces groupes prennent conscience de leurs différences, de leurs situations respectives, de leurs forces propres et de leurs complémentarités dans la création d'une dynamique communautaire.

Si l'on confronte cette stratégie avec les performances obtenues, indéniablement, la stratégie est efficace.

Des enquêtes qualitatives réalisées par DIMOL ont démontré qu'au-delà des difficultés logistiques et organisationnelles des FARN, l'implication des communautés a conduit à leur appropriation. L'engagement communautaire a permis aux FARN de fonctionner véritablement comme des instruments exogènes.

Cela dit, la légitimité communautaire des espaces créés ou soutenus réside dans leur capacité à répondre aux besoins fluctuants d'une majorité de membres de la communauté. Or, les demandes et souhaits d'extension et de perpétuation de leur force d'intervention sont nombreux. Certaines communautés, qui ne font pas parties du programme, ont commencé à mettre en œuvre des activités similaires et d'autres ont exprimé le besoin d'intégrer le programme.

Confronter les limites du programme (3.5.4) avec les contraintes du milieu (3.5.2) permet de comprendre que les failles de cette approche résident dans les moyens mis en œuvre. Les progrès réalisés sont manifestes dans les zones d'intervention et auprès des publics impliqués directement et l'on sait qu'ils suscitent de l'intérêt dans les villages voisins.

Or, les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés sont importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme. Entretenir les dynamiques requiert un investissement constant et soutenu dans le temps (financements, renouvellement des formations et sensibilisation...). Les mécanismes de solidarité et d'autofinancement créés assurent une certaine stabilité aux structures communautaires, pour se maintenir en activité et perpétuer leur fonction sociale, mais jusqu'à quel point cela leur permet-il de répondre à une demande croissante et dispersée ?

Malgré cette « stabilité » financière, les dispositions installées par WFM pour asseoir leur durabilité, tous les membres que nous avons rencontrés demeurent dans une posture attentiste suivant laquelle leur action ne pourra perdurer sans un apport extérieur.

4.1.4. Comment peut-on améliorer ces approches pour atteindre davantage de bénéficiaires et devenir plus durables ?

Sachant cela, il serait important de :

- Poursuivre l'appui aux structures communautaires dans la perspective d'une consolidation accrue de leur autonomie financière et en envisageant une croissance de leur base de membres et de leur capacité de répondre aux besoins communautaires. Cela devrait notamment passer par :
 - le renforcement leur synergies et la mise en communs de ressources/matériel/compétences ;
 - Le renforcement de leur capacité à identifier et conclure des partenariats (ou plutôt à s'attirer des soutiens et à mieux gérer leur complémentarité) ;
 - La généralisation et la consolidation des dispositions pour compenser les turn-over dans les organismes communautaires et publics (tuilage de compétences, la formation de formateurs) ;
 - La limitation de la multiplication des AJEC (nous y revenons plus bas – 4.5 - mais nous pouvons d'ores et déjà relever que même les filles et femmes ne bénéficiant pas du programme se constituent en AJEC et AVEC. Dans certaines localités des CdFM se sont également constitués en AJEC. On peut se demander s'il ne serait pas préférable, plus efficient et rentable, de privilégier des AJEC/AVEC plus importantes plutôt que de laisser se multiplier les micro-initiatives) ;
 - La diversification des AGR, selon une approche plus ouverte, axée sur l'appui à des projets d'entrepreneuriat plutôt que sur des métiers prédéterminés (cf. plus bas) ;
 - Le développement d'un modèle économique communautaire plus holistique, davantage orienté vers le développement de chaînes de valeurs et de filières ainsi que davantage imbriqué dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'emploi, à l'insertion sociale et à l'entrepreneuriat (cf. plus bas).

4.1.5. L'intervention, est-elle mise en œuvre comme prévue ? Les résultats, correspondent-ils aux objectifs ?

Toute la section 3.5 répond à cette question. On rappellera que la grande majorité des actions prévues a pu être réalisée et que les indicateurs ont progressé comme attendu, voire ont dépassés les espérances initiales.

4.1.6. Quel a été le niveau de qualité des partenariats? Quelles leçons tirer ?

Cf. 4.8.

4.1.7. Qu'est-ce qui a marché dans la mise en œuvre, qu'est-ce que n'a pas marché pour quelles cibles et dans quelles circonstances ?

Le chapitre 3 dans son intégralité s'efforce d'apporter des éléments de réponse à cette question.

4.1.8. Dans quelle mesure les composantes du programme ont pu atteindre ou pas les résultats escomptés ?

Cf. les sections précédentes.

4.1.9. Dans quelle mesure le programme a bénéficié aux cibles ? Et s'il a bénéficié quelle est la cible qui a le plus bénéficié ?

Encore une fois le chapitre 3 et les sections précédentes apportent des réponses diverses.

En toute logique, le programme tenant ses engagements, ce sont essentiellement les jeunes filles des communautés touchées qui ont le plus bénéficié du programme.

4.1.10. Quels sont les facteurs au sein et en dehors de 6 partenaires qui a permis ou empêché l'atteinte des résultats ?

Cf. 4.8.

4.2. Pertinence

4.2.1. Généralités

Il est important de souligner d'abord à quel point le programme s'inscrit dans la droite ligne des stratégies et politiques nationales (cf.6.8). Ceci étant dit, le premier argument en faveur de la pertinence stratégique

tient dans sa conformité avec le cadre législatif et politique, ainsi que sa capacité à s'inscrire et à tirer profit des opportunités offertes par le contexte autant qu'à s'adapter aux contraintes (cf. 3.4).

Le programme a pris en compte l'évolution des besoins des bénéficiaires ainsi que des divers publics ciblés. Dès le départ, c'est une caractéristique de l'approche, puisque par exemple, les dotations en matériel didactique des écoles partenaires ont été réalisées après une évaluation des besoins, de manière à ne pas livrer de dotation standard mais rester au plus près de la situation spécifique de chacune.

D'une manière générale c'est le besoin d'assurer la pertinence des activités en fonction des domaines d'intervention et du contexte qui a incité les partenaires de mise en œuvre à travailler autant que possible en synergies. Nous verrons que cet aspect constitue sans nul doute un élément de cohérence à mettre en avant (cf. 4.3)

En particulier durant la crise de la COVID qui, bien évidemment, à bien des égards, a fragilisé davantage les populations ciblées mais a également mis en péril les acquis de la première partie du programme. La pandémie a en effet :

- provoqué des déplacements d'enfants et de jeunes,
- facilité des incursions de GANE,
- entraîné la fermeture des écoles...
- précarisé davantage les systèmes de santé et de protection.

Dans ce contexte, Plan International et les organisations partenaires du programme ont démontré leur capacité à s'adapter aux nouvelles mesures édictées par le gouvernement et ont rapidement adapté leurs approches de manière à ce que les communautés ne ressentent pas de grandes perturbations dans l'exécution des activités. Les différentes adaptations ont permis de continuer de mener à bien les activités du programme, telles que les FARN, les apprentissages professionnels des jeunes filles, les AVEC et les AJEC.

4.2.2. Quelle est la concordance entre les besoins identifiés et la réponse à ces besoins ?

La section précédente répond déjà à cette question.

4.2.3. Les ajustements aux outcomes et activités ayant fait suite à la crise Covid-19, étaient-ils pertinents ? Ont-ils amélioré la mise en œuvre du projet ?

Les sections 3.4.3 et 4.2.1 répondent à la première partie de cette question.

Quant à savoir si les ajustements ont amélioré la mise en œuvre du projet, la question est hors de propos. Il n'y a pas d'amélioration. Il s'est avant tout agi de s'adapter à des impératifs imprévus. En cela, on l'a vu WMF a excellé et on pourra dire également que les parties prenantes en ont profité pour renforcer la pertinence du programme.

Il y a cependant un aspect sur lequel, on pourrait considérer que la situation sanitaire a offert une solution à une impasse à laquelle le programme était confronté : initier des AGR basées sur la confection de masques a permis d'ouvrir des opportunités de revenus à des couturières dans un marché en pleine saturation.

4.2.4 Dans quelle mesure la réponse était-elle utile à la population et appropriée dans le contexte ?

Cette question est une variante de la précédente.

4.3. Cohérence

4.3.1. L'approche droit

L'autre dimension consolidant la cohérence du programme réside dans sa conformité à la Théorie du Changement qui a initialement servi à l'élaborer. Le programme y demeure attaché, ainsi qu'à l'approche sous-jacente : une approche stratégique basée sur les droits humains :

- Il vise prioritairement les plus vulnérables en incluant des questions de genre et de discrimination (y compris dans leurs formes structurelles et indirectes) ;
- Il se préoccupe des racines de la pauvreté et des violations des droits humains. Les situations y sont prises en compte aussi bien en termes de besoins qu'en termes d'obligation de la société de garantir les droits ;
- L'approche est holistique : elle prend en compte tous les droits et vise de façon complémentaire des améliorations économiques, le renforcement des capacités de choix et d'autonomie ;

- Toutes les échelles d'expression des problèmes sont intégrées pour se renforcer (local, national, international) ;
- Le programme s'intéresse aux relations entre détenteurs (dont il faut renforcer l'aptitude à revendiquer leurs droits) et garants des droits (dont il faut exiger qu'ils remplissent leurs obligations envers les premiers) ;
- L'empowerment est conçu de manière à ce que bénéficiaires, parties prenantes et partenaires soient tous impliqués dans les décisions stratégiques et la définition des objectifs. Ce qui implique la promotion et la création de plateformes et de réseaux de mobilisation et de soutiens aux capacités des gens et des groupes à prendre part à la gouvernance et à la revendication des droits...

Ce sont également les piliers de la théorie du changement à partir de laquelle le programme Impact-Elle a été élaborée.

4.3.2. La complémentarité entre partenaires

La recherche de cohérence stratégique et opérationnelles est très visible dans le soin à rationaliser et cultiver la complémentarité entre partenaires.

Cette attention est surtout manifeste à partir de la fin juin 2019. Les partenaires ont alors organisé une mission conjointe à Dosso au cours de laquelle ils ont pu faire le point sur le manque de liens entre leurs domaines d'intervention.

Les comités de pilotage semestriel sont devenus l'occasion pour chacun de présenter aux autres les activités qu'ils prévoyaient de mettre en œuvre afin de dégager des propositions de partenariats et des intérêts communs.

Ainsi, par exemple, ANTD et ASO-EPT ont travaillé conjointement sur l'éducation aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

4.3.3. La stratégie de plaidoyer

L'approche stratégique étant basée sur les droits humains, la stratégie de plaidoyer est la pierre angulaire de sa cohérence.

La stratégie de plaidoyer de WMF s'articule à trois niveaux :

- Au niveau communal auprès des maires et des élus locaux pour la prise en compte de la nutrition dans les Plans de Développement Communal (PDC) et les Plans d'Investissement Annuel (PIA) ;
- Au niveau local auprès des communautés en général, et des leaders communautaires pour la mise à disposition de champs cultivables aux femmes dont les enfants fréquentent les FARN.
- Un niveau supplémentaire, déployé pour sa part à l'échelle nationale, vient en appui de la stratégie locale, en tentant d'obtenir un cadre législatif plus adéquat et renforçant son poids institutionnel (cf. 4.1.2).

En conformité avec l'approche droit, la stratégie de plaidoyer ne se limite pas à placer les garants de droits devant leur responsabilité. Elle adresse aussi des actions de sensibilisation et de formation vers les détenteurs de droits pour leur permettre de maîtriser les enjeux, de se les approprier⁵⁸ et d'être en mesure de porter des exigences.⁵⁹

De la même manière, les garants de droits ne sont pas seulement interpellés, ils sont également :

- sensibilisés et formés,⁶⁰
- Mobilisés (responsabilisés) comme vecteurs de conscientisation des autres élus ainsi que des détenteurs de droits.⁶¹

Autre intérêt de la logique d'intervention choisie : le plaidoyer est renforcé par une attention permanente au lobbying. On voit très bien dans les rapports d'activité que chaque visite de suivi est systématiquement une occasion de poursuivre le travail d'influence en direction des élus et leaders d'opinion.⁶²

⁵⁸ Ex : La Formation adressées par ASO-EPT aux OSC sur la mobilisation des ressources et la budgétisation, en octobre 2019.

⁵⁹ D'où le débat radiophonique sur les VBG organisé en juin 2020 avec deux représentants des jeunes sont confrontés à la direction départementale de la Protection de l'Enfant de Dosso et à un député national (qui a été rediffusé ensuite sur les radios communautaires de Kargui Bangou et Garankedey. Idem pour la vidéo participative évoquée déjà et réalisée avec les jeunes filles sur le mariage précoce.

⁶⁰ Ex : En novembre 2020, AEC forme les élus locaux sur la mobilisation des ressources fiscales, en présence d'un expert de la Direction Générale de Impôts.

⁶¹ La vidéo participative a mobilisé la Première Dame et la Médiateur.rice de la République

⁶² Cela a notamment été le cas lors de la visite de suivi conjointe des partenaires organisée en juin 2019.

Les communes sont également incitées à améliorer leur gestion et notamment adopter le budget participatif.

Pour être complet, le travail de sensibilisation des communes a été complété par des réunions intercommunales destinées à faire le point sur les engagements budgétaires et à jouer ainsi de l'influence entre pairs.

Deux limites à la cohérence du plaidoyer :

- On évoquait déjà en 4.1.2, le fait que les efforts de plaidoyer à destination des autorités locales ne peuvent totalement porter leur fruit si, au-delà de la sensibilisation à la nécessité de budgétiser un soutien financier et/ou matériel à l'éducation et aux structures communautaire, il n'y avait pas un accompagnement suffisant (c'est-à-dire constant et sur la durée, avec éventuellement le développement dans les communautés de compétences et espaces de contrôle des politiques publiques locales) à la qualité de la gestion des finances communales ainsi peut-être qu'à l'investissement public ;
- On s'étonne de ne pas retrouver le conseil régional parmi les garants de droits impliqués. Celui-ci a un rôle de coordination des initiatives de développement dans sa juridiction. Il dispose en outre d'un cadre de concertation regroupant toutes les collectivités territoriales mis en place grâce à l'appui du programme CIVITAC avec l'appui de la coopération Suisse.⁶³

4.3.4. Comment est-ce que le programme a contribué aux cibles du CSC ?

A l'amélioration des synergies internes, qui sont un ciment de la cohérence stratégique de WMF, il faut ajouter l'attention apportée aux synergies externes.

Sur ce point, il est important de souligner que la stratégie collaborative déployée avec les autres programmes et PFT actifs dans les mêmes zones d'intervention sur des thématiques similaires ou connexes est floue. Nous n'avons obtenu aucune information explicite quant au soin apporté à positionner les apports du programme en complémentarité ou en synergie avec les autres influences. Les documents relatifs au CSC Niger n'apportent pas d'élément sur cet aspect précis. On sait, par contre, que les bénéficiaires ne sont pas toujours eux-mêmes en mesure de distinguer d'où viennent les soutiens lorsque plusieurs influences sont exercées en même temps ou se succèdent. Si PIN ou ses partenaires tiennent compte des autres interventions d'une manière ou d'une autre, comme cela a pu être déclaré, ce n'est explicité nulle part.

D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que, dans les différentes modalités de complémentarités ou synergies envisagées au sein du CSC Niger à la fin 2017, Plan ne se positionne jamais sur celles pouvant impliquer d'autres acteurs internationaux, hormis les ACNG belges et ENABEL. Dans cet espace, par contre, des efforts certains de travail commun ont été déployés.

Au sein du CSC Niger, Plan est positionné sur 4 cibles stratégiques :

- 2 : Améliorer l'accès à la santé et la prévention des risques sanitaires pour toutes et tous ;
- 3 : Promouvoir une éducation inclusive de qualité à tous les niveaux et améliorer les conditions de la recherche, de l'innovation et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- 4 : Promouvoir l'égalité homme-femme ainsi qu'un environnement qui protège contre les VBG ;
- 5 : Appuyer le renforcement des capacités de la société civile nigérienne, des services techniques de l'État et des autorités locales.

En dehors des dialogues stratégiques régulièrement organisés, plusieurs collaborations sont rapportées, parmi lesquelles :

- Un travail sur l'élaboration d'une analyse genre ;
- La création d'une cartographie commune ;
- Des visites conjointes destinées à faciliter l'apprentissage des réalisations de chacun dans les secteurs d'intervention communs (notamment une visite multiacteurs à Dosso, en décembre 2019).

Ces interactions ont pu occasionnellement favoriser des transferts de compétences. On sait, par exemple, que VSF a pu formuler des recommandations vétérinaires pour ce qui concernait le développement d'AGR d'élevages.⁶⁴ De synergies ont été identifiées avec Caritas au niveau des greniers à grains. Les FARN et leurs

⁶³ <https://www.civitac-niger.org/fr>

⁶⁴ Il faut en effet déplorer le fait que des maladies parfois mortelles ont atteint les ovins de plusieurs jeunes filles.

espaces d'éveil ont initié des réflexions avec VSF et Oxfam sur l'exploitation de la filière lait sur laquelle ils interviennent pour améliorer l'état nutritionnel des enfants malnutris.

Plan a participé à une session de formation sur le « travail décent » et a facilité, comptant parmi les organisations référentes en matière de genre, une session de formation des membres du CSC sur la thématique « Genre et Inclusion Sociale ».

4.3.5. Comment le programme a-t-il contribué à la Stratégie Pays de Plan International Niger?

Cette question, un peu vague, dépasse un peu le champ de notre étude.

Si elle consiste à déterminer dans quelle mesure WMF cadre avec les valeurs, principes et méthode de Plan international, nous pouvons répondre qu'autant que nous puissions nous en rendre compte, les orientations de WMF sont conformes sur le plan de :

- la stratégie globale 2017-2022 ;⁶⁵
- l'approche partenariale (cf. 4.8) ;
- l'intégration du genre, de l'inclusion et de l'approche transformative (cf. 4.7) ;
- la politique en matière de Suivi, Évaluation, Recherche et apprentissage⁶⁶ ;
- la sauvegarde des enfants et des jeunes.

En revanche, la cohérence stratégique telle qu'elle se manifeste entre programmes/projets de PIN, est plus floue.

Parmi les facteurs ayant favorisé les évolutions positives énumérées au chapitre 3, figure le fait que PIN et les partenaires d'exécution connaissaient bien le terrain pour y avoir déjà travaillé (parfois ensemble) et que WMF s'est développé sur des fondements consolidés par des programmes/projets antérieurs ou a pu tirer profit d'initiatives concomitantes telles que WMZ. Or, on sait peu de choses sur la manière dont concrètement ces articulations sont opérées ou sur la façon dont les acquis antérieurs sont valorisés.

4.3.6 La logique d'intervention

La logique d'intervention est structurée de façon cohérente par rapport aux approches et principes de Plan.

Sur un registre plus technique, on remarque que :

- L'objectif général (le niveau d'impact) n'est pas explicite (la ToC n'exprime aucun changement ultime) ;
- l'OS2 "Promouvoir le droit à la protection des adolescentes contre les violences basées sur le genre ainsi que leur autonomisation socioéconomique dans cinquante villages de treize communes des régions de Dosso et Tillabéry" est formulé comme une activité (promouvoir est une intention d'initiative, l'objectif devrait être plus précis sur le type et la portée du changement souhaité et censé se concrétiser par cette promotion). Les changements attendus en termes de protection et d'autonomisation socio-économiques restent donc implicites (on ne sait pas à quoi contribuent les résultats) ;
- La plupart des hypothèses émises auraient méritées d'être traitées au moins comme des résultats. Dans tous les cas, il s'agit de spéculer sur le degré d'adhésion, de mobilisation et d'appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires. Or, on sait à quel point ses dimensions sont cruciales sur le plan stratégique dans l'approche de Plan. Nous aurons l'occasion plus bas d'évoquer notamment leur importance pour optimiser la durabilité des acquis du programme (cf.4.5). Ce sont des champs d'activité qui requièrent énormément de travail et de ressources à garantir. Ils méritent d'être inscrits dans une logique d'intervention, planifiés et d'être suivi selon des indicateurs ad hoc.

Du fait de ce que nous venons d'énumérer, la cohérence intrinsèque de la logique d'intervention n'est pas évidente à déduire :

- les énoncés d'objectifs/résultats, la structuration de la logique d'intervention ne permettent pas de saisir réellement la nature et la portée des intentions stratégiques ;

⁶⁵ <https://plan-international.org/organisation/strategy>

⁶⁶ <https://plan-international.org/publications/research-policy-and-standards#download-options>

- structurée et énoncée de cette façon, la logique d'intervention traduit assez peu la façon dont le programme est mis en œuvre et ne valorise que partiellement les inputs et l'investissement réel des parties prenantes et bénéficiaires.

4.4. Efficience

4.4.1. Généralités

L'amélioration de la complémentarité interne a permis de renforcer la pertinence et la cohérence du projet, a augmenté la rationalisation des dépenses et les économies d'échelle par la mise en commun de ressources (telles que carburant, véhicules, diverses dépenses logistiques...) et de compétences (dans une moindre mesure, le travail au sein du CSC aussi) et a facilité les mouvements budgétaires entre activités. Elle a aussi apporté au programme une résilience supplémentaire pour absorber les conséquences de la pandémie et de l'insécurité dans le Nord.

Ces deux événements ont entraîné des ralentissements, la réorganisation du travail de suivi et d'appui sur le terrain, et l'intégration ou la réorientation d'activités. La planification a été revue et des dispositions diverses ont été prises sur lesquelles nous nous sommes déjà étendus (cf. 3.4.3). A quelques exceptions près (exposées en 3.5.1), toutes les activités planifiées ont été réalisées et, ainsi que nous avons pu le constater, l'efficacité du programme n'a pas été compromise (cf. 4.1).

Il n'y a pas eu de demande d'allocation supplémentaire ou de réaménagement budgétaire majeur.

4.4.2. Concernant les activités d'influence politique, le ratio entre les moyens et les résultats a-t-il été satisfaisants ?

Cette question n'a aucun sens parce qu'elle ne peut en aucune manière obtenir de réponse. Il faudrait par exemple, pour cela, établir une équivalence entre, d'une part, les ressources consacrées au plaidoyer et au lobbying envers les autorités administratives ou politiques nigériennes et, d'autre part, les engagements budgétaires pris par les mairies et effectivement honorés. Si on ne devait se fier qu'à cela le ratio serait très négatif. Or, ce serait une erreur, car on sait par ailleurs – les participants à l'évaluation le relèvent - que l'implication des politiques a pu compter dans l'évolution des comportements et mentalités dans les villages d'intervention. Or, cette influence est incontestable et susceptible, à terme, de déboucher sur les décisions politiques, budgétaires, et légales attendues.

Il faudrait également être en mesure de dissocier l'apport spécifique de Plan par rapport à celui des autres influences actives sur les garants de droits et nous ne sommes pas en mesure de le faire.

Dans le même ordre d'idée, sans savoir dans quelle mesure elle a été plus déterminante qu'une autre, on ne peut pas exclure l'influence de Plan dans l'établissement des décrets gouvernementaux instaurant et organisant les CVPE.

Il faudrait être en mesure aussi de dissocier les actions de plaidoyer « pur » des autres initiatives du programme. Or, nous avons pu voir que l'approche stratégique du programme impliquait une continuité entre actions de suivi, de formation, de sensibilisation, etc.

Les analyse d'efficience concernant les changements de mentalités et de comportements sont souvent hasardeuses. Dans le cas qui nous occupe, il faudrait être en mesure de convertir en valeurs objectives la part d'engagement propre et bénévole des communautés... Qui est quand même un levier fondamental de l'approche du programme. Or, cette mobilisation est importante et concerne des dizaines d'individus, de familles et d'organisations répartis sur 50 villages pour entretenir les dynamiques et les acquis du programme. Ce qui est considérable et incontestable.

4.4.3. Dans quelle mesure les ressources étaient suffisantes, adéquates et déployées selon les délais prévus ?

Cf. 4.4.1.

A ce qui vient d'être dit plus haut, il faut ajouter les doléances répétées de la part d'une part des volontaires des structures communautaires, mais également des équipes des organisations partenaires chacun, à leur niveau, réclament des compensations supplémentaires pour réaliser leurs tâches. On a vu que les distances à parcourir et l'éparpillement des villages avaient pu engendrer des inégalités de suivi et d'animation.

Dans les staffs partenaires aussi, on a pu constater un turnover préjudiciable à la constance du programme. Un effort de revalorisation des postes de technicien d'appui conseil aurait pu partiellement limiter le phénomène et aurait permis d'économiser le temps et les ressources précieuses qui ont dû être consacré à la formation des remplaçants. La connaissance à capitaliser aurait été plus importante et solide.

4.4.4. Le DSE

L'appareil d'indicateurs et les outcomes ont été repensés en 2018. Le DSE est assez complet et sophistiqué. Il prend soin d'englober à la fois des analyses quantitatives et qualitatives. Outre un mécanisme de suivi récurrent couvrant à la fois les dimensions stratégiques et opérationnelles, le dispositif inclut un exercice évaluatif externe intermédiaire, une évaluation externe finale, deux enquêtes sur la performance des indicateurs (en parallèle des évaluations).

Deux bémols cependant :

- les évolutions spécifiques relatives aux enfants et jeunes handicapé.e.s ne sont pas visibles (il n'y a pas suffisamment d'objectifs de changement et d'indicateurs ad hoc les concernant spécifiquement) ;
- l'appareil d'indicateurs :
 - o semble surtout conçu pour répertorier des acquis ou manifestations présentes auquel le programme a contribué, témoigner des performances réalisées, moins pour démontrer la capacité des acteurs et des dispositifs communautaires à perpétuer ces tendances ou pour permettre de déduire les perspectives ouvertes par celles-ci ;
 - o ne rend pas compte de :
 - l'appropriation des compétences et dispositifs du programme (cf. 4.5.7) ;
 - la durabilité des renforcements de capacités des partenaires et alliés (cf. 4.8).

4.5. Viabilité/durabilité

4.5.1. Durabilité financière et économique

La section consacrée à l'Efficacité, nous a déjà donné l'occasion de commenter les acquis du programme sur le plan financier et économique (cf. 4.1.3). Les structures fonctionnent et disposent généralement d'une bonne assise financière.

WMF s'est vraiment soucie de mettre en place des dispositifs à même de tendre vers l'autonomisation. L'initiative de DIMOL de mettre en place des « champs FARN » afin d'assurer l'auto-alimentation des foyers en matières premières en est un exemple concret. La perspective à en tirer est légèrement floutée par le fait que les concessions de champs sont généralement verbales. Des contrats formels devraient formaliser ces accords.

Les AJEC et AVEC sont, dans la majorité des villages, bien implantées et fonctionnent. On a pu voir plus haut la quantité d'argent que les tontines permettaient d'accumuler en caisse (cf. 3.2.2.). Il serait utile de trouver des moyens plus sophistiqués de les sécuriser.

Pour compléter, les activités de renforcement de capacité des élus et le plaidoyer engagé à leurs égards doivent rendre pérenne un financement plus important des secteurs de l'éducation et de la santé à travers les budgets communaux. Cependant, ces engagements sont difficiles à tenir. Il faudra continuer à plaider en faveur d'un transfert des ressources communales vers la santé, l'éducation et la protection, à condition de l'assortir d'un appui renforcé en matière de gestion des politiques publiques (on évoquait plus haut, la nécessité d'un accompagnement constant et approfondi des exercices budgétaires, mais également le renforcement des capacités communautaires de contrôle des politiques publiques).

4.5.2. Durabilité technique

La section 4.8 nous donnera l'occasion de revenir en détail sur le renforcement de capacités apporté par l'approche partenariale du programme.

Contentons-nous ici de souligner que le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre est un résultat clé du programme. L'accompagnement des organisations de la société civile et le renforcement de leurs capacités font partie de la stratégie de partenariat de Plan International et contribue fortement à la cohérence de WFM (cf. 4.3). Les partenaires de mise en œuvre ont ainsi pu bénéficier des formations, appuis et conseils depuis le démarrage du programme. Désormais, les partenaires possèdent une expertise et des capacités reconnues.

Cela a déjà été dit aussi, le propre de l'approche de Plan est d'ajouter au soutien matériel et financier, le soin de mettre les parties prenantes et bénéficiaires en capacité de s'approprier les enjeux, les compétences et les dispositifs de changement social. Ainsi, tous les partenaires et les bénéficiaires ont reçu différents types de renforcement des capacités qui les concernent pour l'amélioration de la qualité des interventions. On peut citer les formations sur la protection de l'enfant, genre et inclusion, le plaidoyer,

l'élaboration du budget participatif, la discipline positive, les compétences de vie, la vie associative et le suivi-évaluation. Tous, à leur niveau, en dépit des difficultés de suivi et de présence sur le terrain, ont pu bénéficier d'un appui rapproché en termes d'accompagnement sur le terrain pour renforcer la mobilisation sociale et les techniques de facilitation.

Le renforcement technique des différents intervenants est véritablement un facteur de durabilité. C'est pourquoi l'approche du programme est participative. Les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires (ainsi que les radios communautaires, d'ailleurs) sont impliqués dans la mise en œuvre et le processus décisionnel du programme.

Les échanges que nous avons pu avoir avec les représentants et membres des diverses structures communautaires formés maîtrisent les compétences, rôles et mandats qui leur ont été confiés.

La complémentarité aménagée entre les parties prenantes et les synergies encouragées ont d'ailleurs, semble-t-il, permis de consolider ces acquis, dans le sens où chacun reconnaît sa place et sa spécificité par rapport aux autres, sans qu'il n'y ait de « conflits » ou de « confusions » de compétences.

Cela dit, ainsi que le déplorent certains partenaires, il y a un risque élevé de déperdition des compétences liées au turnover des intervenants (départ du personnel technique formé, rotation des enseignants et agents de santé, des autorités éducatives, transitions électorales, etc.).

En dépit de ces timides réserves, sur le plan de la durabilité technique, on mettra aussi à l'actif du programme :

- Les réponses apportées à la crise ont d'une certaine façon, renforcer la durabilité des compétences acquises en matière de santé. Car, au-delà des adaptations conjoncturelles, des consommables distribués, les activités de sensibilisation autour de l'hygiène et des mesures collectives de protection ont permis de consolider dans les communautés des fondamentaux de la santé ;
- Les vidéos participatives et les émissions/spots réalisés.e.s avec les radios communautaires constituent non seulement des produits, mais également un socle de connaissances exploitables à moyen et long terme. Ils ont déjà été rediffusés plusieurs fois et peuvent l'être encore, sur des médias traditionnels, comme sur les réseaux sociaux. Au sein des villages, des spots de sensibilisation sont partagés via plusieurs groupes WhatsApp. Les radios se sont engagées aussi à continuer à en produire.
- Un corpus d'outils documentaire a également été élaboré, comme le guide du budget participatif destiné aux animateurs, et pourra être valorisé au-delà du programme.

La mise à disposition pour la commune d'un agent chargé d'accompagner les structures communautaires a sans doute joué un rôle déterminant dans la durabilité technique du programme.

4.5.3. Durabilité institutionnelle

Les mécanismes de relève dans les structures communautaires semblent fonctionner. On a pu constater parfois que des filles restent dans les AJEC bien que ne répondant plus aux conditions d'admission (elles fréquentent une école, sont mariées...). C'est un phénomène à surveiller, de même que la prégnance possible du système de caste dans la région de Tillabéry car, dans les deux cas, les plus démunies risquent d'être exclues. Ce qui, à long terme, pourra s'avérer préjudiciable pour l'appropriation communautaire (cf. 4.5.7). Dans une certaine mesure, il se pourrait que de telles tendances soient acceptables pour le maintien des structures. Il est difficile de préconiser quoique ce soit sans une analyse approfondie des phénomènes. Peut-être cela manifeste-t-il aussi un besoin auquel adresser une réponse adaptée.

Des dispositions ont été prises pour garantir la stabilité institutionnelle des acquis. Ainsi, dans le cadre de la dotation des écoles en matériels didactiques, ASO-EPT a impliqué les inspections d'enseignement primaire, censées poursuivre le suivi et l'encadrement des enseignants pour la bonne utilisation de ce matériel après le programme. Malheureusement, dans ce cas, la durabilité institutionnelle acquise sur le plan des principes risque tout autant qu'avec les autres acteurs d'être affectée par le turnover des agents publics, de la même manière qu'à des niveaux subalternes, dans les CS comme dans les écoles et les CMF. Il serait important de veiller à systématiser le travail avec les échelons institutionnels supérieurs, voire les ministères de tutelle. Et surtout d'obtenir un conventionnement aussi bien au niveau ministériel qu'avec les agences décentralisées (car, pour l'heure, les conventions techniques sont signées avec les ministères mais pas avec les agences).

De la même manière qu'avec les STD, on sait également que la collaboration avec les mairies se font sans convention ou protocole permettant de définir les actions dans la durée et/ou inciter les mairies à assumer seules par la suite.

4.5.4. Dans quelle mesure les communautés jouent-elles un rôle dans les changements des normes sociales en termes de mariage d'enfants et les droits des filles ?

Nous avons déjà largement commenté le rôle stratégique crucial accordé aux bénéficiaires par WMF (cf. 4.1.3, 4.1.4, 4.5.2).

4.5.5. Les capacités des partenaires ont-elles été renforcées et comment ? Comment sont les résultats ?

Cf. 4.8

4.5.6 Quels seront les effets à long terme (positifs ou négatifs, directs ou indirects) de l'action ?

Hormis les changements et évolutions positifs passés en revue dans les sections 3.1, 3.2 et 3.3, les acquis se situent surtout dans les structures communautaires créées ou renforcées dans le cadre du programme. Malgré la circonspection à garder sur le plan matériel, leur appropriation par les communautés est manifeste ; elles en reproduisent les mécanismes (cf. section suivante). Cette appropriation s'observe aussi sur les contenus et les enjeux de changement social à porter. Là encore, même en tenant compte de l'usure probable d'une partie de cette adhésion aux principes (du fait du renouvellement des populations et la persistance de réflexes conservateurs majoritaire), il est indéniable qu'un noyau de conviction solide a été installé.

Nous n'avons pas identifié d'effets négatifs, à proprement parler. A fortiori sur lesquels nous pourrions spéculer sur le long terme. En revanche, les tendances vertueuses observées contiennent des effets pervers que nous avons déjà commenté de manière éparses et sur lesquels il nous paraît utile de revenir :

- Certaines jeunes filles sont tentées de se déscolariser pour développer des AGR en s'appuyant sur les facilités offertes par les AJEC ;
- Le fait de ne travailler qu'avec une école par village est préjudiciable aux autres écoles et, à partir de là, à l'ensemble de la communauté. En effet, les parents ont tendance à préférer inscrire leurs enfants dans les établissements soutenus par le programme (qui sont plus susceptibles d'être surchargés tandis que les autres perdent des moyens). Il n'y a pas de dispositions facilitant les transferts de compétences et de ressources entre écoles ;
- Pour les jeunes hommes membres des CdFM, il était parfois difficile de voir que les filles de leur communauté, déscolarisées comme eux, pouvaient bénéficier d'un soutien en formation contrairement à eux ;
- L'indépendance des jeunes filles et la reconnaissance sociale dont elles bénéficient modifient les rapports de pouvoirs dans les relations avec les garçons. Ce qui nous paraît une bonne chose. Il est inévitable que cette situation, qui bouscule l'ordre établi, génère des frustrations et des incompréhensions. Cependant, une partie de jeunes hommes, privés de perspectives professionnelles se sentent également privés de perspectives matrimoniales et donc sociales, ce qui renforce chez certains la volonté de quitter la communauté. Quelques répondants, même membres des GS ou des CdFM (et ont donc été initiés à la masculinité positive), ont le sentiment que la discrimination positive accordée aux filles se fait à leur détriment. Si les uns y trouvent une motivation pour développer leurs propres AJEC, d'autres ne perçoivent pas suffisamment la retombée collective du développement économique des jeunes filles. Après les efforts déployés pour minimiser ces risques, suite aux remarques de l'évaluation intermédiaires, il faudrait sans doute encore :
 - Une étude plus approfondie des implications sociales et culturelles des changements apportés par le programme ;
 - Une poursuite de la promotion de la masculinité positive ;
 - La recherche d'un modèle économique plus holistique qui, tout en gardant l'émancipation des filles comme objectif prioritaire, mobilisent davantage les mécanismes collectifs existants et privilégient ou valorisent davantage les retombées collectives.

4.5.7. Les bénéficiaires, ont-ils développés de l'ownership du programme ? (Durabilité sociale)

A plusieurs reprises, il nous a déjà été donné de commenter la place centrale de l'appropriation des enjeux et dispositifs par les communautés. Prendre appui sur les acteurs qui se sont déjà appropriés le programme et ses dispositifs offre une garantie de perpétuation, de multiplication des effets et, donc, de durabilité sociale.

Nous avons déjà dit à quel point, selon nous, cela a pu contribuer à l'efficacité du programme et à quel point cela consolide une bonne partie des acquis. Pour en témoigner davantage, on remarquera qu'une fois formés et impliqués dans la mise en œuvre et le processus décisionnel du programme, les partenaires et bénéficiaires impliquent à leur tour les acteurs communautaires. Les communautés semblent s'être appropriées les outcomes, comme en témoigne le fait que certaines communautés ou individus aient mis des champs à disposition des FARN ou comme en témoignent les engagements des communes sur les questions de la petite enfance, l'éducation et la protection, même s'ils ne peuvent pas toujours devenir être effectifs.

On l'a déjà dit, les FARN, les GS, les CVPE, les CdFM, les CGDES et les instruments d'épargne et de crédits dont ils se sont dotés sont généralement fonctionnels et sont proactifs dans les fonctions qui leur ont été confiées. La plupart se sont doté de plans d'action, les mettent en œuvre et en assurent le suivi. Notons qu'elles réinvestissent les formations reçues vers des publics supplémentaires. Si on met de côté leur fragilité matérielle et financière, chacune dispose d'un énorme potentiel de durabilité.

Les plans d'actions des structures communautaires sont gérés et suivis en collaboration avec les communes, parce que le programme a mis à disposition de ces dernières des agents censés faire la médiation entre la communauté et les pouvoirs publics locaux.

Mais comme l'évaluation à mi-parcours le relevait déjà, le volontariat, qui est la base de leur dynamisme, ne va pas de soi. Pour beaucoup, en particulier les jeunes, il n'est pas seulement un acte d'engagement ou de mobilisation sociale. C'est aussi un moyen de demeurer actif, d'acquérir une reconnaissance, voire des émoluments ponctuels ou des facilités diverses, ainsi bien-sûr que des compétences, l'ensemble étant susceptible de leur ouvrir à terme des opportunités économiques ou professionnelles. Quel que soit leur sens du devoir, pour des jeunes en précarité, le bénévolat est par nature une situation transitoire qui implique inévitablement la mobilité et la volatilité.

En plus, les frais des missions confiées aux volontaires ne peuvent totalement être prises en charge avec les revenus des AJEC/AVEC mis en place.

Un autre aspect permettant d'attester les potentiels de l'appropriation des acquis du programme : la tendance avérée à l'imitation. Ainsi, des AJEC apparaissent dans des villages non-touchés par le programme, de même que des FARN. Des GS sont mis en place dans des écoles non-impliquées dans WMF.

M-H CONSULT fait également remarquer que le pourcentage des filles qui se marient à 18 ans au moins s'est également amélioré dans la zone témoin. Et de suspecter là aussi un effet tache d'huile dans les villages environnant ceux bénéficiant du programme.

L'appropriation peut également être perçue dans les cas avérés d'associations entre structures communautaires pour mener à bien des activités de sensibilisation ou d'assainissement. On notera également les collaborations entre bénéficiaires d'AGR, en particulier les filles qui font de l'embouche.

4.5.8 Quelles ont été les bonnes pratiques mises en œuvre en termes de CCA et protection de l'environnement ? Quelles sont les limites et opportunités pour pouvoir les reproduire ?

La question environnementale est prise en compte dans quelques activités auprès des écoles, notamment pour améliorer la gestion de déchets, la salubrité, l'utilisation du bois de chauffe pour les préparations culinaires, des eaux usées pour l'arrosage des jardins de case, l'utilisation des poubelles, la rationalisation de l'eau, etc. : à travers l'exécution de certaines activités comme des travaux de nettoyage et de gestion des déchets et l'aménagement de jardins scolaires (où on va privilégier les fertilisants et les pesticides biologiques), via les impulsions des GS et des CdFM.

Selon la disponibilité de l'eau, des activités de maraichage sont développées par les filles dans le cadre de leur autonomisation socioéconomique, ce qui leur permet d'apprendre les pratiques qui protègent l'environnement. Ces jardins maraichers rentabilisent l'eau et contribuent ainsi à la protection de l'environnement, particulièrement à Tillabéry où dans certains villages l'accès à l'eau est un défi.

~~— Nous ne disposons pas de données pour répondre à la seconde partie de la question.~~

4.6. Impact

4.6.1 Généralités

Sur un plan technique, il est difficile de spéculer sur l'impact car l'OG auquel les OS contribuent n'est pas explicité dans le cadre logique. D'ailleurs, la ToC du programme ne tire aucune perspective vers un changement ultime attestant d'une vision d'impact. On doit se contenter d'extrapoler sur les potentialités des OS en termes de changement social.

Sur 8 indicateurs d'OS, 2 seulement atteignent des scores inférieurs à ceux espérés ; les 6 autres dépassent largement les performances souhaitées. Ces résultats, mis en relation avec les changements et évolutions perçus, on peut être autorisé à spéculer positivement sur l'impact de WMF. Néanmoins, malgré des gages d'appropriation communautaire solides et malgré également le bon fonctionnement des structures et de leurs mécanismes de financement, il est difficile d'extrapoler sur la perpétuation de l'action sociale entamée, voire d'en cultiver les effets multiplicateurs, dans la mesure où les acquis du programme concernent une quantité de bénéficiaires limitée dans les zones d'intervention, que les sollicitations à satisfaire sont nombreuses pour les capacités et la disponibilité des bénévoles des structures communautés et que les pressions « conservatrices » demeurent fortes et tenaces.

Pour avoir une représentation complète de l'influence globale du programme, il faudrait être en mesure de situer son influence parmi les diverses autres s'exerçant sur les mêmes thèmes dans les mêmes zones d'intervention. Or, on ne sait pas grand-chose, en dehors des quelques collaborations au sein du CSC, sur les complémentarités qui ont pu être aménagées ou sur la façon dont WMF s'est profilé en fonction de ce qui l'avait précédé ou se déroulait en même temps.

4.6.2. Quels sont les signes de changement (positif/négatif) en termes de normes sociales (p.ex. pour le mariage d'enfants et les droits des filles) dans les communautés ? Quelle est la meilleure manière pour les mesurer ?

La section 4.5.6 nous donnait déjà l'occasion, achoppée sur la rubrique 3, nous a déjà donné l'occasion d'énumérer les changements de normes opérés ainsi que les effets pervers qu'ils pouvaient induire dans le stade actuel d'évolution des communautés.

A notre avis, que nous avons déjà partagé en 4.4, la meilleure manière de valoriser les changements de normes sociales serait de faire de l'appropriation des compétences et dispositifs du programme, une ligne stratégique à part entière doté de résultats et d'indicateurs appropriés pour en attester (perspectives ouvertes, nouveaux projets, plan d'action, initiatives propres, etc. autant de données qui existent mais ne sont pas systématisées et traitées comme des indicateurs...).

4.7. Genre

4.7.1. Comment le programme a-t-il renforcé l'égalité de genre et le genre transformatif?

La transversalité du genre est effective dans les trois outcomes du programme. En ce qui concerne l'outcome sur la petite enfance, la cible principale sont les jeunes femmes mariées vulnérables, peu ou pas scolarisées, et souvent très tôt mères de famille. Le programme permet aux jeunes femmes d'avoir des connaissances pour mieux nourrir et éduquer leurs enfants et contribue également à leur autonomisation à travers des activités génératrices de revenus. Le programme vise la transformation des relations de genre en ce sens que la répartition des tâches est bien établie selon la culture. C'est pour cela que les activités visent aussi l'implication des hommes et la sensibilisation à la masculinité positive.

De plus, les partenaires s'assurent toujours de la représentation d'un maximum de femmes aux sessions dans les communes pour qu'elles puissent se faire entendre et faire prévaloir leurs avis. La parité dans les formations est également surveillée.

Les partenaires ont été renforcés par des modules spécifiques sur la notion de genre et l'approche transformative de genre.

Les CdFM et les CdM ont été implantés pour déconstruire les préjugés et faire évoluer les mentalités paternalistes. Dans la continuité, les CVPE ont été incités à intégrer une perspective genre dans leur fonctionnement.

La crise COVID-19 a aiguïté l'acuité du programme et de ses parties prenantes sur les dangers sanitaires, sociaux et économiques que la pandémie pouvait entraîner chez les femmes et une attention accrue a été déployée dans l'approche communautaire sur les dérives potentielles des mesures de prévention et d'isolement sur la VBG.

En définitive, il a pu être constaté sur le terrain que les filles sont

- plus autonomes économiquement et socialement, confiantes et se sentent en meilleure sécurité ;
- davantage respectées et soutenus par les hommes et les garçons ;
- impliquées et amenées à jouer un rôle moteur dans les structures communautaires, notamment dans certains CVPE (l'expérience des FARN les y a encouragées, les a renforcées dans ces aptitudes mais aussi en a fait la démonstration à la communauté).

Cela étant, ces évolutions ont des travers :

- On a vu en 4.5.6 que les frustrations et incompréhensions des jeunes hommes continuent d'être exprimées en dépit des soins apportés par le programme pour associer au renforcement des filles un effort supplémentaire de sensibilisation auprès de leur entourage masculin ;
- les AGR demeurent fragiles sur des marchés limités (ce qui fragilise les acquis sur le plan de l'autonomisation économique des filles) ;
- Les AJEC sont une solution efficace mais également limitée et ne réduisent pas la difficulté des femmes à accéder aux prestations des IMF locales (seules ou groupées).

4.7.2. Comment est-ce que l'égalité de genre renforce le programme?

L'égalité de genre renforce la cohérence et la pertinence du programme. Avoir démontré les vertus d'une meilleure représentativité et d'une plus forte capacité des filles, a certainement favorisé l'acceptation et à l'appropriation des contenus et dispositifs du programme. Cela a certainement aussi contribué à faciliter la mobilisation collective, à travers les synergies qui ont pu être réalisées.

4.8. Partenariat et renforcement de capacités

4.8.1. Remarques préalables

Les analyses de cette rubrique sont fondées sur trois matériaux :

- les résultats d'une enquête à distance dont les matrices et les réponses sont reproduites in extenso en 6.6 b et c ;
- des entretiens individuels et collectifs des partenaires, du CO et de l'équipe de PIB chargée du Bénin ;
- les performances des indicateurs relatifs aux résultats dédiés spécifiquement aux capacités des parties prenantes.

Deux remarques s'imposent avant d'appréhender la question évaluative qui suit.

- La matrice d'enquête est établie littéralement suivant la grille de référence du programme pour le suivi du partenariat. Les critères utilisés renvoient davantage à une liste permettant de vérifier la conformité du suivi et l'effectivité des mesures d'accompagnement nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre du programme. Elle ne permet pas d'attester de la portée du renforcement de capacité réalisé sur les actes posés par les partenaires durant le programme ou qu'ils pourraient développer en dehors ou par la suite.
- Les commanditaires sont d'ailleurs très clairs sur le fait que leurs attentes en termes de renforcement de capacités des partenaires se limitent aux champs de compétences immédiatement en lien avec les besoins opérationnels du programme.

Le suivi et la responsabilité du renforcement de capacité des partenaires est une prérogative de PIN. En dépit de l'importance stratégique de cette matière, l'équipe de gestion de PIB n'a accès que de très loin aux détails de ce suivi.

4.8.2. Le programme a-t-il renforcé le partenariat et le renforcement de capacités des partenaires et alliés?

Les acquis

Sur le strict plan des résultats souhaités, l'étude de M-H CONSULT indique que les compétences du personnel des organisations partenaires (60 membres au lieu de 75, pour des raisons de resserrement budgétaire) ont été renforcées dans les domaines de la petite enfance et de malnutrition sur base communautaire et que le personnel des organisations partenaires a investi ces compétences au niveau des communautés.

Ce sont finalement les seules évolutions «marquées» et suivies par le DSE. Or, on sait également, que les partenaires ont reçu des formations diverses liées aux domaines d'intervention qu'ils allaient aborder (notamment, le genre et l'approche transformative de genre, la comptabilité, le plaidoyer...).

On sait également, pour l'avoir déjà commenté (cf. 4.3 et 4.4) que pour renforcer la pertinence et la cohérence, dès 2019, un cadre de synergie a été établi entre partenaires permettant de mutualiser les efforts sur le terrain. De cette manière, chacun connaissait mieux le travail de l'autre et se trouvait davantage en mesure de le seconder ou de le remplacer, le cas échéant. Des missions conjointes ont ainsi pu être organisées.

La qualité et la durabilité des renforcements de capacités

Nous avons plusieurs fois eu l'occasion de le soutenir : le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre est un résultat clé du programme. De la même manière que l'appropriation est un aspect crucial de la stratégie communautaire, c'est également le cas pour les partenaires, qui sont en première ligne et auxquels il revient de transférer les acquis que leur destine leur programme vers les bénéficiaires finaux. Pourtant, c'est un aspect qui est très peu valorisé et suivi en dehors des deux indicateurs cités plus haut.

C'est d'autant plus dommageable qu'un temps et des ressources importants sont consacrés à ce renforcement de capacités. A fortiori aussi parce que la gestion partenariale est décentralisée chez Plan. Nous l'avons dit précédemment, elle est entièrement aux mains de PIN.⁶⁷ Cela ne doit pas être remis en cause. Mais par exemple, chaque année une discussion ouverte et documentée se tient entre le CO et les partenaires sur les risques des partenariats. Cette discussion est censée aboutir à des plans d'atténuation conjoints dont PIB ne sait presque rien. Ce qui est flagrant lorsqu'on se réfère aux réponses de l'équipe belge au questionnaire disponible en 6.6. Cela dit, si le rapportage narratif annuel inclut des retours sur le renforcement de capacité des partenaires, un pan si important de la stratégie devrait pouvoir être davantage et systématiquement être visibilisé pour PIB.

La section 4.8.1 exprime déjà clairement vers quoi devrait davantage porter ce suivi.

Les réponses à l'enquête restituée en 6.6 sont difficiles à interpréter globalement ; les répondants ne justifient pas toujours clairement leurs réponses et celles-ci reflètent des points de vue très différents, sans doute parce que les partenaires s'expriment depuis des positions très différentes dans le programme.

On constatera tout de même que 4 partenaires sur 5 expriment des points de vue plutôt sévères et partagés sur les différents critères proposés. A quelques nuances près, les domaines recueillant les scores les plus faibles concernent les rubriques de :

- renforcement des capacités ;
- évaluation des risques ;
- sortie et durabilité.

Des entretiens, il ressort que sur les deux premières rubriques, le suivi ne serait pas suffisamment récurrent. Il y a aussi une insatisfaction latente quant au fait que les contraintes de terrain sont sous-estimées et les salaires des agents insuffisants en dépit des constats répétés à ce sujet. Pour la troisième, l'appréciation tient au fait que la stratégie de sortie n'a pas été conjointement élaborée au début du partenariat. La réflexion n'a réellement pu être entamée qu'en 2018 et donc les partenaires n'y ont été associés que tardivement.

⁶⁷ En l'occurrence ici, pas pour la part de renforcement des capacités financières sur laquelle PIB est exceptionnellement directement intervenu en raison de la complexité des questions de gestion/de sa connaissance des exigences du bailleur. De même pour le volet plaidoyer qui a vu intervenir le département Policy and Social change (pour accompagner notamment l'échange entre parlementaires)

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. Bilan Général

En dépit de contretemps répétés liés aux contextes sanitaire et sécuritaires, malgré les difficultés liées à la dispersion et à l'enclavement d'une partie des bénéficiaires, le programme WMF tient ses engagements. La plupart des activités sont réalisées. Les résultats et objectifs sont atteints.

Il apparaît clairement que les populations des deux départements des deux régions investies sont davantage en mesure :

- d'améliorer l'état nutritionnel et le niveau d'éveil des enfants de 0 à 6 ans,
- de protéger les adolescentes contre les VBG,
- de faire en sorte que les écoles et les CFM soient plus propices à l'accueil des élèves et apprenants.

Et il peut être constaté en effet que :

- la malnutrition des enfants de 6 mois à 6 ans s'est sensiblement améliorée ;
- le développement psycho moteurs des nourrissons s'est sensiblement amélioré ;
- les cas de mariage précoces et forcés sont en net recul ;
- l'autonomie socio-économique des adolescentes est renforcée ;
- les jeunes filles sont davantage scolarisées et accèdent davantage à l'apprentissage.

Tout cela est possible parce que les communautés se sont appropriées les outcomes du programme, les contenus et les enjeux de changement social à porter, de même que les dispositifs mis en place ou renforcés dans ce cadre. Ces structures communautaires, FARN, les GS, les CVPE, CdFM/CdM et les instruments d'épargne et de crédits dont ils se sont dotés sont généralement fonctionnels et sont proactifs dans les fonctions qui leur ont été confiées. La plupart se sont dotées de plans d'action, les mettent en œuvre et en assurent le suivi. Elles réinvestissent les formations reçues vers leurs bases sociales.

Toutefois :

- Les dispositions prises pour assurer le suivi et l'animation et activités sur le terrain par les structures communautaires ne donnent pas entièrement satisfaction dans la mesure où la question de la mobilité des acteurs n'est pas assez prise en compte. Les intéressés en particulier les bénévoles de la communauté estiment manquer de moyens pour se déplacer et de compensations. L'impression générale est que la présence des équipes des partenaires est insuffisante ; en particulier pour ce qui concerne le volet nutrition infantile.
- Enseignants, agents de santé, sont des intervenants-clés, mais contractuels ou bénévoles dont les roulements sont aléatoires et apparemment trop fréquents pour permettre aux opérateurs de fournir aux remplaçants les formations et appuis nécessaires à l'entretien des connaissances et compétences ;
- La précarité structurelle des finances publiques communales empêche les mairies de tenir leurs engagements en termes de soutien à l'éducation, aux FARN ou aux CVPE ;
- Dans un contexte marqué par des sécheresses récurrentes, et des inondations, les rendements des champs de FARN sont faibles.

Ainsi, s'il faut reconnaître les qualités de programme sur les plans de la Pertinence, de l'Efficiace, de la Cohérence et de l'Efficacité, on peut encore affirmer que les acquis du programme ont acquis une forte durabilité technique, financière et sociale. La durabilité est plus mitigée sur le plan institutionnel.

Si les progrès réalisés sont manifestes dans les zones d'intervention et auprès des publics impliqués directement et l'on sait qu'ils suscitent de l'intérêt dans les villages voisins, les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés sont importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme. Entretenir les dynamiques requiert un investissement constant et soutenu dans le temps (financements, renouvellement des formations et sensibilisation...). Les mécanismes de solidarité et d'autofinancement créés assurent une certaine stabilité aux structures communautaires, pour se maintenir en activité et perpétuer leur fonction sociale, mais jusqu'à quel point cela leur permet-il de répondre à une demande croissante et dispersée ?

Malgré cette « stabilité » financière, les dispositions installées par WFM pour asseoir leur durabilité, tous les membres que nous avons rencontrés demeurent dans une posture attentiste suivant laquelle leur action ne pourra perdurer sans un apport extérieur.

5.2. Forces et faiblesses du programme

FORCES	FAIBLESSES
STRATEGIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Le programme s'inscrit dans la droite ligne des stratégies et politiques nationales, il est conforme avec le cadre législatif et politique et tire profit des opportunités offertes par le contexte autant qu'à s'adapter aux contraintes ; - En vertu de l'approche droit, le programme : <ul style="list-style-type: none"> - vise prioritairement les plus vulnérables en incluant les questions de genre et de discrimination, - se préoccupe des racines de la pauvreté et des violations des droits humains, - prend en compte tous les droits et vise de façon complémentaire des améliorations économiques, le renforcement des capacités de choix et d'autonomie, - intègre toutes les échelles d'expression des problèmes sont intégrées pour se renforcer (local, national, international) - s'intéresse aux relations entre détenteurs et garants des droits, - conçu l'empowerment de manière à ce que bénéficiaires, parties prenantes et partenaires soient tous impliqués dans les décisions stratégiques et la définition des objectifs ; - La stratégie : <ul style="list-style-type: none"> - fragmente la communauté par catégories de manière à leur permettre d'exprimer et valoriser leurs spécificités et caractéristiques vis-à-vis des problématiques qui les touchent, de mettre en avant leurs qualités et capacité propres ; - crée les conditions pour que ces groupes prennent consciences de leurs différences, de leurs situations respectives, de leurs forces propres et de leurs complémentarités dans la création d'une dynamique communautaire. - En conformité avec l'approche droit, l'approche de plaidoyer ne se limite à placer les garants de droits devant leur responsabilité. Elle adresse aussi des actions de sensibilisation et de formation vers les détenteurs de droits pour leur permettre de maîtriser les enjeux, de se les approprier et d'être en mesure de porter des exigences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si des synergies existent avec les autres programmes intervenant dans les deux régions, elles ne sont pas très explicites et semblent peu développées ; - Les efforts de plaidoyer à destination des autorités locales ne peuvent totalement porter leur fruit si au-delà de la sensibilisation à la nécessité de budgétiser un certain nombre de soutien à l'éducation et aux structures communautaire, il n'y a pas un accompagnement suffisant à la qualité de la gestion des finances communales ainsi peut-être qu'à l'investissement public ; - On s'étonne de ne pas retrouver le conseil régional parmi les garants de droits impliqués. - L'OS2 est formulé comme une activité. Les changements attendus en termes de protection et d'autonomisation socio-économiques restent donc implicites (on ne sait pas à quoi contribuent les résultats). - La plupart des hypothèses émises auraient méritées d'être traitées au moins comme des résultats. - L'objectif général (le niveau d'impact) n'est pas explicite (la ToC n'exprime aucun changement ultime)) ; - Malgré leur importance stratégique et la masse de travail et de ressources qu'elles exigent, l'adhésion, la mobilisation et l'appropriation par les parties prenantes et des bénéficiaires ne sont adressés par aucun indicateurs ad hoc.

<ul style="list-style-type: none"> - Le leadership et l'autonomisation des jeunes filles et des femmes sont au cœur de la proposition stratégique ; - La lutte contre les problématiques de protection et d'éducation est confiée aux communautés et aux acteurs de première ligne ; - De même que l'animation des espaces d'apprentissage et de sensibilisation ; - La solidarité et l'action collective sont encouragées au sein des communautés ; - WMF encourage le dialogue intergénérationnel et inter-genre ; - Le programme valorise et développe à la fois les capacités organisationnelles, économiques et revendicatives des bénéficiaires ; - Des structures communautaires dédiées aux situations et besoins spécifiques des enfants sont créées ; - WMF stimule et met à profit l'influence entre pairs, via l'organisation d'espaces dédiés et la dynamisation de cadres multiacteurs de concertation et de collaboration avec les autres groupes de la communauté ; - Les différentes organisations communautaires créées captivent les bénéficiaires dans des espaces délimités facilitant le suivi des idées et comportements, la diffusion de l'information, le dialogue et l'organisation d'initiatives collectives. 	
MISE EN OEUVRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Si des ajustements opérationnels ont dû être consentis du fait du COVID et de la situation sécuritaire dans le Nord de Tillabéry, l'organisation et la mise en œuvre des activités n'ont pas été trop bouleversées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités de déplacement des agents du programme ou des volontaires des structures communautaires sont limitées
PERFORMANCES	
<ul style="list-style-type: none"> - Les performances des indicateurs du programme sont égales ou supérieures aux attentes (si une minorité de scores ne sont pas à la hauteur des espérances, le déficit est minimisé); - La majorité des résultats sont atteints et concourent aux objectifs spécifiques souhaités. - les changements perçus par les parties prenantes et bénéficiaires vont dans le sens des évolutions souhaitées et promues par le programme. - Les outcomes, contenus et dispositifs mis en place par le programme sont appropriés par les communautés ; - Les structures communautaires sont fonctionnelles et dotées de mécanismes de financements propres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources investies sont insuffisantes compte tenu de l'ampleur des besoins/ attentes récurrentes des population net la persistance des résistances en son sein ; - Les mairies sont peu en mesure de tenir leurs engagements budgétaires (les recettes fiscales sont maigres et la gestion des budgets demande à être renforcée) ; - Si la légitimité communautaire des FARN, GS , CdFM/CdM, MCPE, AVEC, AJEC réside dans leur capacité à répondre aux besoins fluctuants d'une majorité de membres de la communauté, les demandes et souhaits d'extension et de perpétuation de leur force d'intervention sont nombreux ;

- Les capacités d'autogestion des structures communautaires semblent bonnes mais demeurent limitées compte tenu des besoins et ils restent demandeurs de soutiens ;
- Les bénéficiaires craignent la non-prolongation des aides et estiment ne pas être en mesure de perpétuer les dispositifs seuls ;
- Les acteurs de structures communautaires et des services de première ligne ne sont pas stables (risques élevés de déperdition des compétences) ;⁶⁸
- Il est difficile de départager l'influence propre de WMF parmi les nombreuses influences exercées avant et pendant le programme par d'autres acteurs de changement
- Les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés demeurent importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme.

GENRE ET APPROCHE TRANSFORMATIVE DE GENRE

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction de l'approche transformative de genre en cours de programme renforce la pertinence et la cohérence du programme. - La transversalité du genre est effective dans les trois outcomes du programme - Le programme permet aux jeunes femmes d'avoir des connaissances pour mieux nourrir et éduquer leurs enfants et contribue également à leur autonomisation à travers des AGR. - Le programme vise la transformation des relations de genre en ce sens que la répartition des tâches est bien établie selon la culture. C'est pour cela que les activités visent aussi l'implication des hommes et la sensibilisation à la masculinité positive. - Les partenaires s'assurent toujours de la représentation d'un maximum de femmes aux sessions dans les communes pour qu'elles puissent se faire entendre et faire prévaloir leurs avis. - La parité dans les formations est également surveillée. - Les partenaires ont été renforcés par des modules spécifiques sur la notion de genre et l'approche transformative. | <ul style="list-style-type: none"> - Les frustrations et incompréhensions des jeunes hommes continuent d'être exprimées en dépit des soins apportés par le programme pour associer au renforcement des filles un effort supplémentaire de sensibilisation auprès de leur entourage masculin ; - Les AGR demeurent fragiles sur des marchés limités - Les AJEC sont une solution efficace mais également limitée et ne réduisent pas la difficulté des femmes à accéder aux prestations des IMF locales (seules ou groupées). |
|---|---|

⁶⁸ Départ du personnel technique formé, rotation des enseignants, autorités éducatives, transitions électorales, mariages, progression des études, etc.

<ul style="list-style-type: none"> - Les CdFM et les CdM ont été implantés pour déconstruire les préjugés et faire évoluer les mentalités paternalistes. Dans la continuité, les CVPE ont été incités à intégrer une perspective genre dans leur fonctionnement. - L'égalité de genre renforce la cohérence et la pertinence du programme ; - Les filles sont : <ul style="list-style-type: none"> - plus autonomes économiquement et socialement, confiantes et se sentent en meilleure sécurité ; - davantage respectées et soutenus par les hommes et les garçons ; - impliquées et amenées à jouer un rôle moteur dans les structures communautaires, notamment dans certains CVPE (l'expérience des FARN les y a encouragées, les a renforcées dans ces aptitudes mais aussi en a fait la démonstration à la communauté). 	
PARTENARIAT ET RENFORCEMENT DE CAPACITES	
<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie cultive et met à profit la complémentarité entre les partenaires du programme (ce qui renforce, la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme) ; - les staffs des partenaires sont renforcées dans les compétences de la petite enfance et de malnutrition sur base communautaire et les ont investies au niveau des communautés - Les partenaires ont amélioré: <ul style="list-style-type: none"> - leur gestion financière et technique; - leurs compétences en matière de genre, de petite enfance, de plaidoyer. - leurs capacité de collaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré son importance stratégique, le renforcement des capacités des partenaires est très peu valorisé par le DSE et suivi en dehors des deux indicateurs cités plus haut. - L'équipe de gestion de PIB n'a accès que de très loin aux détails du suivi de la relation partenariale - Il y a aussi une insatisfaction latente quant aux fait que les contraintes de terrain sont sous-estimées et les salaires des agents insuffisamment valorisés en dépit des constats répétés à ce sujet.
SUIVI-EVALUATION	
<ul style="list-style-type: none"> - Une vigilance soutenue est entretenue sur le Suivi-évaluation dont le dispositif est assez complet et sophistiqué et soin d'englober à la fois des analyses quantitatives et qualitatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions spécifiques relatives aux enfants et jeunes handicapé.e.s ne sont pas visibles ; - L'appareil d'indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> o semble surtout conçu pour répertorier des acquis ou des manifestations présentes auquel le programme a contribué, témoigner des performances réalisées : moins pour démontrer la capacité des acteurs et des dispositifs communautaires à perpétuer ces tendances

	<p>ou pour permettre de déduire les perspectives ouvertes par celles-ci ;</p> <ul style="list-style-type: none">○ ne rend pas compte de :<ul style="list-style-type: none">▪ l'appropriation des compétences et dispositifs du programme ;▪ de la durabilité des renforcements de capacités des partenaires et alliés
--	--

5.3. Recommandations

Sauf mention particulière, les recommandations qui suivent s'adressent aux porteurs du programme, à savoir, Plan International Belgique et Niger. Lorsqu'une de ces recommandations implique une recommandation supplémentaire en direction d'un autre acteur, elle est spécifiée en retrait de la recommandation de base.

5.3.1. Dispositions générales

OS1

- Produire un guide des recettes culinaires pour la récupération nutritionnelle des jeunes enfants ;
- Réduire la grande mobilité des agents de santé au niveau des cases de santé et CSI (affectations, démissions) à travers des actions attractives et des accords structurels avec les autorités compétentes au niveau régional pour adapter les conditions d'affectation, délimiter l'encadrement...
 - o Pour les autorités centrales et locales des agents de santé :
 - établir des conventions permettant de stabiliser les cadres durant la période du programme,
 - adapter les profils de poste et le cahier des charges des agents concernés ;
- Développer des synergies concrètes au sein des cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les deux régions ;
- Mettre en place, au niveau communautaire, des unités semi-artisanales de fabrication des farines thérapeutiques enrichies pour enfants à base des produits locaux (une unité par commune), gérées par des femmes « privées » (si possible issues des FARN) ;
- Accompagner la généralisation des FARN (en s'appuyant sur les FARN existants) ;
- Accompagner l'accès à des terres supplémentaires, jardins aménagés et des champs de cultures pluviales pour les FARN ;
 - o Pour les autorités communales : intégrer ces aménagements dans les plans de développement locaux ;
- Renforcer la supervision des Districts Sanitaires pour accroître la performance des FARN ;
- Sécuriser la cessation foncière pour les champs ou jardins prêtés (formaliser les contrats) ;
 - o Pour les autorités communales et traditionnelles locales : avaliser et garantir les contrats de cessation foncière ;
- Introduire et encourager les cultures maraichères au niveau communautaire là où les conditions sont favorables ;
- Renforcer le suivi des FARN (Un 2nd coordinateur, au moins) ;
- Pour ce qui concerne les CS :
 - o établir une collaboration formelle avec le pouvoir organisateur régional (cf. plus haut),
 - o doter la CS en produits pharmaceutiques tels que les antipaludéens, les produits contre le rhume, les produits de contraception,
 - o prévoir une prime de motivation pour les agents (vu les sollicitations de la population qui ne leur laisse pas assez de temps pour les devoirs attachés à leurs fonctions) ;
- Pour ce qui concerne les relais communautaires :
 - o mettre en place d'un système d'archivage des PV et rapports d'activités (entretien d'une « mémoire vive »),
 - o augmenter le nombre de femmes à ces postes de relais,
 - o veiller à une mise à jour de leurs connaissances sur les domaines d'intervention du programme,
 - o renforcer et impliquer les relais dans les actions de plaidoyer locales,
 - o désigner un coordonnateur des relais par commune (critères de choix, outils de travail, formation) pour la centralisation et la coordination des activités des relais, interface, courroie de transmission entre les relais et le programme,
 - o faciliter leurs déplacements intersites (vélo voire vélomoteur dans les zones très dispersées).

OS2

- Diversifier les filières pour limiter la saturation du marché par la prolifération des mêmes activités ;
- Favoriser l'écoulement des produits à travers la création des marchés pour les jeunes filles (sortes des foires communautaires) ;
 - o Pour les autorités communales : autoriser, encourager et organiser de tels marchés.
- Pour ce qui concerne les AJEC :
 - o développer les relations des AJEC avec les IMF pour accroître le capital des jeunes filles,
 - o différencier les appuis en fonction de l'évolution des membres dans le processus (les AJEC regroupent des générations de membres différentes, donc avec des niveaux de compétences différents et devraient donc recevoir des renforcements différents),
 - o élargir les AJEC à de nouveaux membres (en écartant les filles qui ne répondent normalement plus aux conditions),
 - o sécuriser les caisses des AJEC, responsabiliser les familles (y compris les jeunes filles) sur le recouvrement de crédit contracté ou de versement hebdomadaire non acquitté par les filles.
- Développer les AGR selon des modèles de développement économiques plus holistiques en diversifiant les AGR, selon une approche plus ouverte :
 - o axée sur l'appui à des projets d'entrepreneuriat plutôt qu'à des métiers prédéterminés (susciter et accompagner des propositions de projets, une étude basique de marché, plan d'affaire rudimentaire, identifier et faciliter des solutions de formation au-delà du programme, appuyer la recherche de financements, etc.),
 - o inscrite dans les besoins économiques communaux et des diverses prestations disponibles (infrastructures, écoles, CFM, centres de santé, etc.),
 - o davantage orientée vers le développement de chaînes de valeurs et de filières,
 - o davantage imbriquée dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'entrepreneuriat, l'emploi, l'insertion sociale, prenant appui sur :
 - les organisations professionnelles existantes,
 - les IMF locales (pour des solutions complémentaires aux AVEC et AJEC),
 - les offres multiples d'appui à l'entrepreneuriat développées par PTF du Niger.
- Privilégier les AGR génératrices d'emploi (y compris masculins) ;
- Favoriser les projets entrepreneuriaux mixtes (avec garantie de contrôle féminin) ;
- Adresser des propositions de formation professionnelle aux futurs maris.

OS3

- Formaliser la relation avec la DREP/T à travers la signature d'une convention de collaboration annuelle (cela permettra entre autres à la direction d'intégrer les données du programme dans les statistiques nationales) ;
- Généraliser les cantines scolaires ;
- Pour compenser l'éloignement des écoles et CFM :
 - o désigner des tuteur.trice.s loc.aux.ales pour héberger les filles résidant loin des lieux d'enseignement ou d'apprentissage,
 - o doter des filles en vélo pour faire les trajets jusqu'au collège ;
- Pour ce qui concerne les CFM :
 - o mettre en place un système de suivi de l'insertion professionnelle des jeunes formés par les CFM,
 - o renforcer les capacités d'accueil des CFM à travers la construction des classes et ateliers en matériaux, le recrutement d'enseignants dans les filières qui en manquent, la fourniture en matière d'œuvre et la formation pédagogique des enseignants ;
 - o mettre en rapport l'encadrement des CFM avec les besoins d'infrastructures dans les communes ;
 - Pour les autorités communales : expliciter et planifier les besoins d'infrastructures en impliquant les CFM

- Pour ce qui concerne les EAJ porteurs d'un handicap :
 - Intégrer dans la logique d'intervention des objectifs/résultats les concernant spécifiquement (ce qui suppose donc un appareil d'indicateurs spécifiques) ;
- Pour ce qui concerne les écoles (toutes les écoles d'un même village d'intervention) :
 - s'assurer de la transmission des compétences,
 - traduire le code de conduite en milieu scolaire (principe de responsabilité collective sur le bon fonctionnement de l'école, 24 articles) et généraliser son utilisation,
 - généraliser les GS,
 - mettre en place un cadre d'échange inter GS à l'échelle communale avec possibilité de voyages d'études,
 - renforcer la collaboration GS-COGES,
 - organiser des semaines culturelles et sportives pour soutenir les activités des GS et renforcer l'engouement des membres,
 - doter les GS de matériels aratoires, pour faciliter les activités d'hygiène et l'assainissement à l'école,
 - remplacer les classes en paillottes par des classes en matériaux définitifs,
 - sécuriser les élèves en clôturant les écoles,
 - fournir à chaque école un kit scolaire annuel pour renforcer l'apprentissage des élèves et les capacités pédagogiques des enseignants,
 - Instituer des Mini-CAPED.

5.3.2. Stratégie et logique d'intervention

- Formuler un changement ultime à partir duquel expliciter un OG ;
- Expliciter les changements attendus en termes de protection et d'autonomisation socio-économique ;
- Dédier des volets stratégiques spécifiques pour le renforcement des capacités des partenaires et alliés (pas uniquement thématiques) ;
- Intégrer le DSE dans la logique d'intervention (comme un volet à part entière ou dans un axe d'apprentissage/capitalisation).

5.3.3. Relations partenariales et renforcement de capacités

- Intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...). Au moins :
 - l'intégration durable des compétences dans l'organisation,
 - la capacité à développer des partenariats (les données existent déjà),
 - la capacité à concevoir et gérer des plans d'action et stratégie,
 - la capacité à concevoir et à utiliser un DES ;
- Veiller et accompagner la mutualisation et la capitalisation des compétences et expériences du programme par les organisations partenaires ;
- Mieux valoriser les postes des agents sur le terrain.

5.3.5. Les structures communautaires

- Renforcer et accompagner la gestion budgétaire des mairies ;
- Mobiliser les EVPC (qui ont une reconnaissance formelle) ;
- Initier un système de gratification communautaire pour les bénévoles (pas forcément monétaire) ;
- Revaloriser les émoluments de relais communautaires ;
- S'appuyer sur les structures déjà constituées pour accompagner leur duplication dans les villages voisins (et donc les encourager et les soutenir comme agents multiplicateurs, ce qui permet aussi d'éviter une certaine saturation des messages ou fonctions répétitives) ;
- Intégrer l'alphabétisation dans les actions de renforcement de capacités ;
- Veiller à la régénération des membres et s'assurer que les structures sont accessibles réellement aux plus vulnérables (en veillant notamment à limiter la prévalence de certains groupes/familles influences et empêcher la perpétuation des réflexes de castes) ;

- Différencier les appuis en fonction de l'évolution des membres dans le processus ;
- Doter chaque village d'un club d'écoute radiophonique (équipé) en lien avec les radios communautaires ;
- Diversifier les récompenses de type « mères modèles » ou « commune la plus propre » ou meilleure « commune de la jeune fille » en créant le prix de la meilleure AJEC, CVPE, CdFM, etc. (prix en nature et diplôme) ;
- Intégrer davantage les leaders religieux dans les actions de sensibilisation en :
 - créant d'un livret sur le droit des enfants et des femmes en islam, le mariage forcé (en se servant des extraits des versets du coran et des hadiths relatifs à ces thématiques),
 - initiant des caravanes de prêches avec les leaders religieux en lien avec les thématiques majeures du programme.
- Prévoir un signe distinctif pour les membres afin de les rendre plus visibles aux yeux des acteurs communautaires surtout les mamans (blouse ou macaron à l'instar des membres des EdM) ;⁶⁹
- Intégrer au DSE des indicateurs qui attestent de leur appropriation des acquis du programme et des perspectives qui leur sont ouvertes... (Cf. 5.3.6) ;
- Mobiliser la contrepartie des communes pour les structures communautaires.
- Poursuivre l'appui aux structures communautaires dans la perspective d'une consolidation accrue de leur autonomie financière et en envisageant une croissance de leur base de membres et de leur capacité de répondre aux besoins communautaires. Cela devrait notamment passer par :
 - le renforcement de leurs synergies et la mise en communs de ressources/matériel/compétences,
 - le renforcement de leurs capacités à identifier et conclure des partenariats (ou plutôt à s'attirer des soutiens et à mieux gérer leurs complémentarités respectives),
 - la généralisation et la consolidation des dispositions pour compenser les turn-over dans les organismes communautaires et publics (tuilage de compétences, la formation de formateurs),
 - la limitation de la floraison des AJEC (cf. plus bas),
 - la diversification des AGR, selon une approche plus ouverte, axée sur l'appui à des projets d'entrepreneuriat plutôt que sur des métiers prédéterminés,
 - le développement d'un modèle économique communautaire plus holistique, davantage orienté vers le développement de chaînes de valeurs et de filières ainsi que davantage imbriqué dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'emploi, à l'insertion sociale et à l'entrepreneuriat (cf. 5.3.1).

5.3.6 : Le suivi-évaluation

- Pour les partenaires (cf. 5.3.3) ;
 - Intégrer le DSE dans la logique d'intervention ;
 - Instaurer un DSE orienté changement ;⁷⁰
 - Mettre l'accent sur l'évaluation intermédiaire pour anticiper et intégrer au programme l'élaboration participative d'une ToC ;
- Pour les structures communautaires et les services publics, intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...). Au moins :
 - la capacité à développer des stratégies de financements durables,
 - l'autonomie financière (l'existence de conditions favorables à la pérennisation),
 - l'ancrage communautaire et la reconnaissance des autorités, services publics et autres acteurs de développement,
 - la capacité à développer des partenariats,

⁶⁹ C'est une demande récurrente que nous relayons mais sans en mesurer l'intérêt.

⁷⁰ La qualité/performance du programme/projet est déterminée à travers la portée et la performance de son influence par rapport aux autres influences. Il s'agit d'identifier et d'analyser : 1) les changements, 2) les diverses influences qui y contribuent, 3) la façon dont le programme s'y intègre

- la capacité à concevoir seul et gérer des plans d'action et stratégie,
 - le niveau de gouvernance,
 - les perspectives de croissance des membres...
- Systématiser la participation des bénéficiaires au suivi-évaluation en l'initiant et en l'accompagnant tout au long du programme (en particulier la systématisation de la participation des jeunes des GS et AJEC au suivi et à l'évaluation du programme suivant une formule analogue à celle proposée lors de l'évaluation finale) ;
- Mettre à profit les partenariats avec les radios de proximité pour la récolte de données qualitatives, rendre compte des avancées du programme et le promouvoir (en systématisant le recours aux émissions interactives, des tribunes, des écoutes accompagnées et en renforçant leurs capacités à tenir des statistiques élémentaires sur les appels d'auditeurs).
- Intégrer les comités d'écoutes mis en place par le programme.

6. ANNEXES

6.1. L'évaluation intermédiaire

L'exercice a mis en évidence les principaux éléments repris dans le tableau suivant.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS pour le programme en cours	RECOMMANDATIONS pour le programme suivant
Tant la valeur ajoutée que la complémentarité entre les partenaires sont des facteurs importants dans une mise en œuvre efficace du programme.	- Poursuivre la réalisation des missions conjointes régulières, l'échange des expériences et le renforcement mutuel.	- Continuer et de développer davantage ce partenariat (PI Niger et les 5 partenaires).
Les organisations partenaires s'appuient sur une analyse pertinente et complète des parties prenantes et adaptent leurs stratégies selon les besoins et responsabilités identifiés aux différents niveaux; les organisations arrivent à mettre des thèmes sur l'agenda ; tant les droits de l'enfant que des aspects liés à l'éducation ont fait l'objet des discussions politiques à différents niveaux. Le plaidoyer a contribué aux changements de politiques, notamment au niveau communal. Points d'attention sont la confiance et la redevabilité entre communautés et communes.	- Continuer et intensifier le travail avec les leaders communautaires et autres acteurs clés à la base afin de les sensibiliser à leurs droits et aux devoirs des autorités communales ; - Travailler au niveau des autorités communales sur leur redevabilité.	- La voix des jeunes, notamment des jeunes filles, pourrait être plus présente ; - Exploiter davantage la vidéo participative.
Les CVPE ont engendré des avancées importantes, dans l'identification des tentatives de mariage d'enfant. Un défi est la durabilité (financière) de ces structures.	- Organiser un plaidoyer auprès des communes afin d'inscrire des frais de fonctionnement des CVPE dans les PDC/PIA.	- Étendre le programme vers d'autres villages qui ne sont pas encore touchés par le travail de sensibilisation sur l'éducation des filles et le mariage d'enfant ; - Dans les villages où PI est actif, continuer le travail sur le mariage d'enfant et assurer un suivi sur l'éducation

<p>Les filles et garçons ne considèrent pas l'éducation comme une perte de temps et de moyens. Ils regrettent tous de ne pas avoir pu poursuivre leurs études. La longue présence de Plan dans la zone porte ses fruits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer et intensifier le travail avec les leaders communautaires et autres acteurs clés à la base afin de les sensibiliser à leurs droits et aux devoirs des autorités communales dans le domaine de l'éducation et des autorités éducatives ; - Suivre de près si cela engendre des changements 	<ul style="list-style-type: none"> - Investir dans des infrastructures, en développant l'approche de familles d'accueil, des cours de rattrapage et des pratiques de suivi pour des élèves ayant des difficultés, et en développant des activités de plaidoyer au niveau national et communal en faveur des initiatives permettant d'augmenter la qualité de l'éducation ; - Renforcer les capacités des communes pour la prise en compte des problèmes identifiés dans leurs écoles
<p>Le programme aborde les différents acteurs et facteurs et tient compte de leur rôle dans (la lutte contre) le mariage d'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer à accompagner les CdFM et leur ré-expliquer le cadre et les objectifs du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver le même caractère d'approche holistique ; - Examiner dans quelle mesure les structures qui effectuent un travail bénévole dans le cadre ; du programme peuvent être motivées - Faire de la maturité des membres des clubs de futurs maris un critère clé
<p>L'approche de « budget participatif » a le potentiel de contribuer au financement du secteur de l'éducation au niveau communal et peut stimuler des processus de rapprochement et de redevabilité entre les communautés et les communes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager et développer L'intégration du budget participatif (en fournissant des moyens financiers suffisants pour sa mise en œuvre sous forme d'une phase pilote dans quelques communes) ; - Les constats tels que le manque d'autonomie financière des communes peuvent alimenter un processus de plaidoyer des partenaires dans le programme au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'approche du « budget participatif » pourrait avoir une place plus importante dans le prochain programme, avec un budget correspondant
<p>L'approche genre transformatrice n'est pas intégrée totalement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former les partenaires et facilitateurs sur l'approche genre-transformatrice ; - Développer un accompagnement intégré pour les filles déscolarisées en formation qualifiante qui met davantage l'accent sur l'entrepreneuriat ; - Assurer une formation genre pour les CVPE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter davantage la vidéo participative. - Le renforcement des filles doit aller de pair avec la sensibilisation des acteurs autour d'elles - Pour les femmes qui participent aux FARN, adopter une approche plus axée sur l'empowerment dans toutes ses facettes, y compris l'épanouissement personnel (inclure un accompagnement dans l'identification et le développement des AGR novatrices ou prometteuses ; - Promouvoir davantage la masculinité positive pour les membres des CdFM sous forme de « training of trainers » ; - Combiner l'approche des FARN avec l'approche GALS qui met l'accent sur des processus de décision participatifs au sein d'une famille.

<p>Les relais communautaires s'occupent du suivi quotidien du programme.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Fournir des moyens pour renforcer les relais communautaires pour qu'ils puissent assumer pleinement les responsabilités qui leur sont attribués (ressources financières, formation)- Les facilitateurs des organisations partenaires peuvent assurer un suivi à distance.	
--	--	--

6.2. Calendrier de la mission

Jour	Lieux	Activités (modalité d'échange)	Démarche	DUREE (Indicative)	Sources/interlocuteurs (nature et nombre)
DOSSO					
28 sept 2021 (Matin)	Dosso ville	Mini-ateliers des jeunes ⁷¹	<p>Atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 minutes pour briefier les facilitateurs et s'assurer du consentement des parents (formulaire). - Les facilitateurs accompagnent seulement. - 1h30 pour rencontrer chaque catégorie de jeunes (car capacités différentes) + collecte consentement des jeunes + questions sur leur organisation (quelle maîtrise ?) - 2 heures au moins avec les 6. <p>1^{ère} question : Depuis 5 ans, y-a-t-il eu des améliorations dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection des adolescentes et leur accès au travail ? ; - la scolarisation et l'insertion socio-professionnelles des filles et des garçons - l'état nutritionnel des enfants âgés de 0 à 59 mois <p>2^{ème} question : Qu'est-ce qui explique ces améliorations ou l'absence d'amélioration ? (avec appui du guide d'entretien)</p>	- 4h00	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Membres AJEC (filles) - - 2 Gouvernements scolaires (mixtes) - 2 Clubs futurs maris (garçons) -
28 sept 2021 Après-midi	Dosso	Atelier avec les partenaires	<p>Atelier d'analyse sur base des réponses à l'enquête partie prenante (matrice analyse changement + Renforcement des capacités – dernière version)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir et élargir les réponses (1h) - Analyse prospective (1h) : quels changements instaurer pour la suite ? comment ?) 	- 2H	- Partenaires du projet

⁷¹ Cette modalité est établie dans l'hypothèse où les groupes n'auront pas pu être mobilisés.

29 sept 2021	Darey Maliki	FG+ Entretiens	<p>2 FG. (CVPE et AJEC) Étapes : sur base des réponses aux questionnaires d'analyse + récolte des jours précédents + sur base du guide d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consentement (30min) - Approfondir et élargir les réponses obtenues à Dosso-Ville (45 min) - Analyse prospective (45 min) : quels changements instaurer pour la suite ? comment ?) <p>+ 4 entretiens individuels (CVPE, AJEC, CFM, Enseignants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FG : 2h x2 - Individuel : 1h x4 	<ul style="list-style-type: none"> - CVPE - AJEC - CFM, - Enseignants
30 sept 2021	Gorou Yenou	FG + Entretiens	<p>3 FG. (EM, GS et FARN) sur base des réponses aux questionnaires d'analyse + récolte des jours précédents + sur base du guide d'entretien Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consentement (30min) - Approfondir et élargir les réponses obtenues à Dosso-Ville (45 min) - Analyse prospective (45 min) : quels changements instaurer pour la suite ? comment ?) <p>+ - 5 entretiens individuels (CFM, EM, GS, Enseignants, FARN)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FG : 2hx3 - Individuel : 30 min. x5 	<ul style="list-style-type: none"> - CFM, - Ecole de Maris, - Gouvernement scolaire, - Enseignants. - FARN
1 octobre 2021 Matin	Garantchédey	Entretiens	3 entretiens individuels	<ul style="list-style-type: none"> - Individuel : 1h x3 	<ul style="list-style-type: none"> - Maire - Inspecteur ou conseiller pédagogique - Chef CSI
1 octobre Après- midi	Dosso-ville	Entretiens	3 entretiens	<ul style="list-style-type: none"> - 1h x3 	<ul style="list-style-type: none"> - Médias (radio/TV) - Direction formation professionnelle

2 octobre 2021	Gongatarey	FG + Entretiens	<p>3 FG (AME, COGES, Parents) sur base des réponses aux questionnaires d'analyse + récolte des jours précédents + sur base du guide d'entretien)</p> <p>2 Entretiens individuels (Chef, Imam)</p>	<p>- FG 2hx3</p> <p>- Individuel : 1hx2</p>	<p>- Chef de village</p> <p>- Parents d'élèves</p> <p>- COGES</p> <p>- AME</p> <p>- Imam</p>
3 oct. 2021 Matin	Dosso ville	Restitution à mi-parcours des visites de terrain	Compte-rendu + discussions	2h	Partenaires et Équipe programme Dosso, Chef de Programme et M&E du programme
3 oct. 2021 Après-midi		Voyage sur Tillabéry			
TILLABERY					
4 octobre 2021	Tillabéry ville	Réunion de briefing + atelier - Mini-ateliers des jeunes	<p>Briefing</p> <p>Atelier</p> <p>- 5 minutes pour briefier les facilitateurs et s'assurer du consentement des parents (formulaire). - Les facilitateurs accompagnent seulement.</p> <p>- 1h30 pour rencontrer chaque catégorie de jeunes (car capacités différentes) + collecte consentement des jeunes + questions sur leur organisation (quelle maîtrise ?)</p> <p>- 2 heures au moins avec les 6.</p> <p>1^{ère} question : Depuis 5 ans, y-a-t-il eu des améliorations dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection des adolescentes et leur accès au travail ? ; - la scolarisation et l'insertion socio-professionnelles des filles et des garçons - l'état nutritionnel des enfants âgés de 0 à 59 mois 	<p>Briefing 1h</p> <p>Atelier : 4 h</p>	<p>- Equipe PIN Tillabéry et M&E du programme</p> <p>- 2 Membres AJEC (filles)</p> <p>- 2 Gouvernements scolaires (mixtes)</p> <p>- 2 Clubs futurs maris (garçons)</p> <p>- -Maire</p>

			<p>2ème question : Qu'est-ce qui explique ces améliorations ou l'absence d'amélioration ? (avec appui du guide d'entretien)</p> <p>+</p> <p>Entretien (maire)</p>		
5 oct. 2021	Koria Haoussa	FG + Entretiens	<p>3 FG. (EM, GS et FARN) sur base des réponses aux questionnaires d'analyse + récolte des jours précédents + sur base du guide d'entretien Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consentement (30min) - Approfondir et élargir les réponses obtenues à Dosso-Ville (45 min) - Analyse prospective (45 min) : quels changements instaurer pour la suite ? comment ?) <p>5 entretiens individuels (CFM, EM, GS, Enseignants, FARN)</p>	- Timing ?	<ul style="list-style-type: none"> - CFM, - Ecole de Maris, - Gouvernement scolaire, - Enseignants. - FARN
6 oct. 2021 matinée	DayKaina	FG + Entretiens	<p>2 FG. (CVPE et AJEC) Etapes :</p> <p>sur base des réponses aux questionnaires d'analyse + récolte des jours précédents + sur base du guide d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consentement (30min) - Approfondir et élargir les réponses obtenues à Dosso-Ville (45 min) - Analyse prospective (45 min) : quels changements instaurer pour la suite ? comment ?) <p>4 entretiens individuels (CVPE, AJEC, CFM, Enseignants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FG : 2hx2 - Individuel : 1 hx4 	<ul style="list-style-type: none"> - CVPE, - AJEC, - CFM, - Enseignants
7 oct. 2021	Mébéri	FG + Entretiens	<p>3 FG (AME, COGES, Parents)</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de village - Parents d'élèves - COGES

Matin + après-midi			sur base des réponses aux questionnaires d'analyse + récolte des jours précédents + sur base du guide d'entretien) 2 Entretiens individuels (Chef, Imam)		- AME - Imam
7 oct. 2021 fin d'après-midi	Tillabéry ville	Entretien	Entretien individuel	- 1heure	- DRPF / PE
8 oct. 2021 Matin	Oulla Gounto Dangala Darbani Nassiré Kolboley	Entretiens	Entretiens individuels	1h x5	1 relais communautaire
					1 relais communautaire
					1 relais communautaire
					1 relais communautaire
					1 relais communautaire
8 octobre Après-midi	Tillabéry ville	Entretiens	Entretiens individuels	1hx 3	- Médias - Direction régionale éducation - District sanitaire
9 oct. 2021 Matin	Tillabéri ville (bureau PIN Tillabéry)	Restitution à mi-parcours des visites de terrain		2h	Partenaires, Equipe programme Tillabéry, Chef de Programme et M&E du Programme
12 oct. 2021 Matin	Bureau Plan Dosso ou Niamey (à préciser)		Vérifier prise en charge financière	2 h	PIN et Partenaires

6.3. Matrice d'échantillonnage

Grille de critères proposés telle que remplie par le CO en août 2021

Critères de sélection	Selon ce critère, quelle(s) serai(en)t la/les zone(s)/communauté(s) à retenir en priorité ?	Justification/explication éventuelle	Limites de cette sélection
Représentation des différentes zones géographiques	Dosso et Tillabéri	Ces deux régions constituent la zone d'intervention du Programme Quinquennal avec des réalités différentes.	Plus de 15 villages de la zone d'intervention ne sont pas accessibles
Accessibilité des différentes zones géographiques (pour raisons sécuritaires, infrastructurelles, géographiques, climatiques ou autres)	Region de Tillabéri : Commune de Kourtheye (sauf Tamtala), Commune de Tillabéri et la commune de Sakoira (Sakoira seulement). Region de Dosso : les communes de Golle, Dosso, Karguibangou, Gorubankassam, Mokko, Garankedey et Tombo Koirey	Ces villages ne font pas partie de la zone d'insécurité déclaré « zone rouge ». OK. Il faudra donc sélectionner aussi des villages de la zone rouge : Lesquels en particulier ? Commune de Sarakoira : Doukou Djinde, Bangou Tandé, Farie, Goulbal, Gatali, Sangara, Walagountou. Commune de Dessa (Nassire, Diomona, Famale, Kolbole, Katanga, Gaigourou) ; Kourtheye (Tamtala), Sakoira (Goureybio, Namari Goungou, Tagantassou, Bonfeba) ; Sinder (Falla, Darbani, Dangala)	23 villages de la zone d'intervention ne sont pas accessibles
Gestion rationnelle des trajets du consultants (temps/coûts) (sous-zones ?)	Tillabéri : Meberi (1,5 km), Dayikaina (2Km), Dayibéri, Mari (2km), Sakoira (10Km), Lossa (20 km), Korïa Haoussa (25 Km), Kouboukire (22 Km), Sorbon Haoussa (30 Km). Dosso : Darey Maliki (5 Km), Tombokirey (5km), Tchambanga (10km), Kide (15Km), Yambare (25 km), Gorouyeno (30km), Mokko (17 km), Saboudey (25Km), Djambabadey (20km), Koutoufani(25 Km), Tomboberï (25 Km),	Toutes les voies sont praticables	Avec la saison des pluies, certaines voies pourraient être dégradées.

	Guesseberi (20 Km), Gongatarey (30 Km), Garankedey (35km), Kotombo (55 km), Dendibora Koira (30 Km), Goroubankassam (42 Km), Bolbol Goumandey (30 km), Sogossa Karsani (40 km) et Wangal Kaina (60 Km)		
Particularités à explorer dans la gestion ou la mise en œuvre du programme et de ces activités	Tillaberi : Sakoiria, Korïa Haoussa. Dosso : Kide, Gorou yeno, Sogossa Karsani, Djambabadey, Koutoufani, Guesseberi et Gongatarey	Quelles sont les particularités à explorer ? Durabilité des AJECs, des Clubs de futurs Maris, les FARN et des CVPE	
Singularité(s) diverse(s) à explorer sur les plans sociologiques, culturelles, politiques ou économiques	Tillaberi : Villages touaregs :Mari, Deyikaina, Dayiberi. Villages Sonrai (Sakoiria (RN1, marché), Meberi, Lossa (RN1, marché), Sorbon Haoussa (RN1) et Korïa Haoussa (RN1)) Ile : Kouboukire Dosso : Village Haoussa et RN 1 : Bolbol Goumandey. Marchés : Mokko, Koutoufani, Garankedey, Goroubankassam, Tombokierey, Wangal Kaina et Kotombo	La diversité linguistique et l'existence de marchés.	La barrière linguistique et l'indisponibilité pendant les jours de marchés. (NB : Il faudra voir avec Marthe quels sont les jours de marché au moment de l'organisation de la tournée) Ok
Performance singulière du programme ou des activités à explorer (bonnes pratiques, facilités particulières, résultats/réactions plus remarquables qu'ailleurs)	Tillaberi : Korïa Haoussa, Sorbon Haoussa, Kouboukire, Dosso : Goroubankassam, Gorouyeno, Bolbol, Kide, Sogossa Karsani, Darey Maliki, Gongatarey, Tombokierey, Wangal Kaina, Djambabadey, Saboudey, Garankedey, Guesseberi, Dendibora koira, Tchambanga.	Ces villages ont connu des changements positifs Si dans le paquet, il y a des villages choisis, il sera important, avant de partir, que nous sachions de quels changements positifs il s'agit. Moins de Mariage d'enfants ; autonomisation économique des filles bénéficiaires, Diminution d'enfants malnutris dans ces communautés.....	Il y a toujours des normes sociales qui ne favorisent pas la promotion de la protection des enfants
Défaillance singulière du programme ou des activités à explorer (mauvaises pratiques, difficultés particulières, résultats/réactions plus décevantes qu'ailleurs)	Tillaberi : Lossa, Sakoiria, Dayikaina, Dayiberi, Mari Dosso : Yambare, Tomboberi, Kotombo, Koutoufani, Mokko	La majorité des organisations communautaires de bases ne sont pas fonctionnelles Ceci est déjà un diagnostic. Comme précédemment, avant d'y aller, il faudra d'abord	Certaines structures communautaires jouent efficacement leurs rôles

		déterminer quelles sont les défaillances du programme dans ces villages	
Participation des différentes parties prenantes	<p>Les filles bénéficiaires (AJEC), les membres des clubs de futurs maris, les membres des CVPE, les membres des gouvernements scolaires, les femmes des FARN (AVEC), les membres des écoles de Maris, les membres des structures éducatives (AME, CGDES, APE), les leaders communautaires.</p> <p>Quels sont les villages où la participation de ces types d'acteurs sont particulièrement intéressants ?</p> <p>Tillabéri : Koria Haoussa, Sorbon Haoussa, Kouboukire, Dosso : Goroubankassam, Gorouyeno, Bolbol, Kide, Sogossa Karsani, Darey Maliki, Gongatarey, Tombokirey, Wangal Kaina, Djambabadey, Saboudey, Garankedey, Guesseberi, Dendibora koira, Tchambanga.</p>	La disponibilité	Les travaux champêtres constitueraient une limite à la disponibilité des différentes parties prenantes
Représentation des différents genres			
Représentation des différents âges	14-18 ans ; 15-25 ans ; 10-12 ans ; les adultes (+25ans).	Ce sont les membres des structures communautaires appuyées par le programme.	Les personnes concernées sont uniquement dans des structures.
Inclusion de personnes vulnérables	<p>Handicapé(es), les familles pauvres.</p> <p>Quels sont les villages où la question de l'inclusion des personnes vulnérables est la plus forte / la plus exemplaire? Ou à l'inverse, la moins poussée ?</p> <p>Dans tous les villages d'intervention, la question d'inclusion a été une priorité.</p>	Les personnes vulnérables sont prioritaires dans ce Programme.	Les pesanteurs socioculturelles qui considèrent les enfants handicapés comme une malédiction.
Possibilité de travailler avec des groupes n'ayant pas participé au programme	- Les groupes des adolescentes non mariées de 14 à 18 ans qui ne sont pas dans le Programmes (utile	Groupes témoins connaissent le Programme Les effets de tache d'huile	

	<p>ou pertinent de viser certains villages en particulier ? Si oui, lesquels ?);</p> <p>Le choix des villages témoins est fonction de l'échantillon des villages choisis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes adolescents des fadas qui ne sont pas dans les clubs de futurs maris ; (utile ou pertinent de viser certains villages en particulier ? Si oui, lesquels ? <p>Le choix des villages témoins est fonction de l'échantillon des villages choisis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les structures éducatives (CGDES, APE, AME, GS) qui ne sont pas dans le programme (utile ou pertinent de viser certains villages en particulier ? Si oui, lesquels ? <p>Le choix des villages témoins est fonction de l'échantillon des villages choisis</p>		
Événements/activités observables durant la période de mission	<p>Cette donnée est importante. Quels sont les villages dans lesquels il est prévu qu'un événement ou une activité intéressante à observer aura lieu durant la période présumée de la mission de terrain ? Lors de la réunion de cadrage, des membres de l'équipe émettaient des suggestions à ce propos.</p> <p>Difficile a determiner.</p>		
Communauté/zone non-visitée lors de l'évaluation intermédiaire	<p>Tillabéri : Kouboukire, Dayiberi, Mari</p> <p>Dozzo : Mokko, Djambabadey, Tomboberi, Guesseberi, Kotombo, Tchambanga, Kide, Yambare, Gorouyeno, Tombokirey, Sogossa Karsani, Dendibora Koira, Saboudey</p>		
Communauté/zone visitée lors de l'évaluation intermédiaire	<p>Tillabéri : Korïa Haoussa, Lossa, Sorbon Haoussa, Sakoiria, Goureybio, Dayi Kaina, Meberi</p> <p>Dozzo : Koutoufani, Garankedey, Wangal Kaina, Bolbol Goumandey, Goroubankassam, Darey Maliki</p>		

<p>Capacités des jeunes à participer à la récolte de données (compétences, distances, organisations, structuration des groupes, moyens de déplacement...)</p>	<p>Tillaberi : Meberi, Dayikaina, Dayiberi, Mari, Sakoira, Lossa), Koria Haoussa , Kouboukire , Sorbon Haoussa . Dosso : Darey Maliki , Tombokirey , Tchambanga , Kide, Yambare, Gorouyeno, Mokko ,Saboudey , Djambabadey , Koutoufani, Tomboberi , Guesseberi , Gongatarey , Garankedey , Kotombo , Dendibora Koiria , Goroubankassam , Bolbol Goumandey , Sogossa Karsani et Wangal Kaina Lors de la réunion de cadrage, un groupe de jeunes filles ayant participé à un projet vidéo a été évoqué. Où se trouve-t-il ? Dosso : (Kide, Gongatarey, Garankedey)</p>	<p>Le dynamisme des clubs des futurs maris</p>	<p>Les membres des clubs de futurs maris ne peuvent participer que dans leurs propres villages a cause du manque de moyens de déplacement</p>
<p>Autre(s) critère(s):</p>			
<p>Autre(s) critère(s):</p>			
<p>Zones/communautés retenues après croisement de ces divers critères</p>	<p>Tillaberi : Koria Haoussa, Sorbon Haoussa, Kouboukire. Dosso : Goroubankassam, Gorouyeno, Bolbol, Kide, Sogossa Karsani, Darey Maliki, Gongatarey, Tombokirey, Wangal Kaina, Djambabadey, Saboudey, Garankedey, Guesseberi, Dendibora koiria, Tchambanga. Marthe, avec l'aide de nos amis, il est important :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- d'établir un tableau dans lequel, pour chaque village, sont repris : les critères qu'ils remplissent + Les paquets d'activité qu'ils ont eu.) 2- de s'assurer qu'aucun critère important ne manque (ex : groupes de jeunes/filles) 	<p>Explications/justifications éventuelles Villages accessibles, disponibles et performants</p>	<p>Ces villages ne permettent pas d'avoir une appréciation globale du Programme</p>

	3- de déterminer une sélection de village réaliste pour réaliser la tournée (dans les conditions définies par la note de cadrage.		
Limites de cette sélection finale	Tous ces villages n'ont pas tout le paquet des activités du Programme Quinquennal (Petite enfance, Protection, Education). Cf. ci-dessus	Mesures compensatoires éventuelles	Prévoir d'autres villages ayant tout le paquet d'activités. Lesquels ?

Sélection proposée par SR sur cette base en août 2021

Tillabéry	Villages	Critère qui distingue le village	Notes
1	Koria Haoussa		
2	Sorbon Haoussa		
3	Kouboukire	- Non visité	
4	Un des villages suivants: Lossa, Sakoira, Dayikaina, Dayiberi, Mari	- Défaillance singulière	
Dosso	Villages	Critères attribués	Notes
3	Goroubankassam	-	
4	Gorouyeno	- Non visité	
5	Bolbol		
6	Kide		Groupe de jeunes filles ayant participé à un projet vidéo
7	Sogossa Karsani	- Non visité	
8	Darey Maliki	-	
9	Gongatarey	????	
10	Tombokirey	- Non visité	
11	Wangal Kaina	-	

12	Djambabadey	- Non visité	
13	Saboudey	- Non visité	
14	Garankedey,		
15	Gesseberi	- Non visité	
16	Dendibora Koira	- Non visité	
17	Tchambanga.	- Non visité	
18	Un des villages suivants : Yambare, Tomboberi, Kotombo, Koutoufani, Mokko	- Défaillance singulière	

Sélection opérée par SR et PIN en septembre 2021

Zone (Région)	Zone (Commune)	Zone (Village)	Zone (Communauté)
Dosso	Dosso	Darey Maliki	Darey Maliki
Dosso	Kargui Bangou	Bolbol Goumandey	Bolbol Goumandey
Dosso	Gollé	Tchidé	Tchidé
Dosso	Dosso ville	Dosso ville	Dosso ville
Dosso	Dosso	Darey	Darey
	Dosso	Darey	Darey
Dosso	Gollé	Gorou Yenou	Gorou Yenou
Dosso	Garantchédey	Gongatarey	Gongatarey
Dosso	Garantchédey	Gongatarey	Gongatarey

	Garantchédey	Gongatarey	Gongatarey
Tillabéry		Darey Kaina	Darey Kaina
Tillabéry	Tillabéry	Mébéri	Mébéri
Tillabéry	Kourtey	Koria Haoussa	Koria Haoussa
Tillabéry	Kourtey	Koria Haoussa	Koria Haoussa
Tillabéry	Kourtey	Koria Haoussa	Koria Haoussa
Tillabéry	Kourtey	Koria Haoussa	Koria Haoussa
Tillabéry		Day Kaina	Day Kaina
Tillabéry		Day Kaina	Day Kaina
Tillabéry	Tillabéry	Mébéri	Mébéri
Tillabéry	Tillabéry	Mébéri	Mébéri

6.4. Liste des participants

Entretiens groupés

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
Mini atelier de Dosso								
Dosso	Kargui bangou	Bolbol	AJEC	F	18 ans	2	9	28/09/2021 (matinée)
			AJEC	F	18 ans			
			Accompagnante	F	50 ans			
	Gollé	Kidé	Gouvernement scolaire	F	12ans			
			Gouvernement scolaire	M	12 ans			
			Accompagnant	M	46 ans			
	Dosso	Darey Maliki	Club Futur Maris	M	20 ans			
			Club Futur Maris	M	21 ans			
			Accompagnant	M	47 ans			
Entretiens avec les partenaires de mise en œuvre								
Dosso	-	-	Facilitateur ASO/EPT	M	30 ans	1	8	28/09/2021 (après-midi)
	-	-	Facilitateur ANTD	M	57 ans			
	-	-	Facilitateur ASO/EPT	M	31 ans			
	-	-	Facilitateur ANTD	M	44 ans			
	-	-	Facilitateur ANTD	M	30 ans			
	-	-	Coordinateur régional DIMOL	M	35 ans			
	-	-	Facilitateur ANTD	M	55 ans			
	-	-	Facilitatrice ANTD	F	33 ans			
Liste des participants à la rencontre avec le CVPE								
Dosso	Dosso	Darey Maliki	CVPE	M	71 ans	1	9	29/09/2021
				F	46 ans			
				M	60 ans			
				M	47 ans			

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
				M	61 ans			
				F	55 ans			
				F	41 ans			
				F	51 ans			
				F	51 ans			
Liste des participants à la rencontre avec l'AJEC								
				F	17 ans			
				F	17 ans			
				F	18 ans			
				F	18 ans			
				F	18 ans			
				F	17 ans			
				F	16 ans			
				F	16 ans			
				F	16 ans			
				F	16 ans			
				F	17 ans			
Dosso	Dosso	Darey Maliki	AJEC	F	16 ans	1	23	29/09/2021
				F	17 ans			
				F	17 ans			
				F	17 ans			
				F	17 ans			
				F	17 ans			
				F	17 ans			
				F	17 ans			
				F	18 ans			
				F	18 ans			
				F	17 ans			
				F	18 ans			
				F	17ans			

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
Liste des participants à la rencontre avec les FARN								
Dosso	Gollé	Gorou Yenou	FARN	F	40 ans	1	18	30/09/2021
				F	28 ans			
				F	29 ans			
				F	33 ans			
				F	28 ans			
				F	40 ans			
				F	24 ans			
				F	34 ans			
				F	45 ans			
				F	47 ans			
				F	32 ans			
				F	44 ans			
				F	23 ans			
				F	48 ans			
				F	30 ans			
				F	25 ans			
F	29 ans							
F	29 ans							
Liste des participants à la rencontre avec le gouvernement scolaire (GS)								
Dosso	Gollé	Gorou Yenou	GS	M	15 ans	1	5	30/09/2021
				F	15 ans			
				F	14 ans			
				M	13 ans			
				M	16 ans			
Liste des participants à la rencontre avec l'Ecole des maris								
Dosso	Gollé	Gorou Yenou	Ecole des maris	M	61 ans	1	10	30/09/2021
				M	71 ans			
				M	61 ans			

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
				M	61 ans			
				M	51 ans			
				M	58 ans			
				M	57 ans			
				M	55 ans			
				M	80 ans			
				M	42 ans			
Liste des participants à la rencontre avec le club des futurs maris (CFM)								
Dosso	Gollé	Gorou Yenou	CFM	M	19 ans	1	8	30/09/2021
				M	15 ans			
				M	15 ans			
				M	18 ans			
				M	18 ans			
				M	18 ans			
				M	18 ans			
				M	15 ans			
Liste des participants à la rencontre de Gongatrey avec le CGDES, AME et APE								
Dosso	Gonga tarey	Garankeday	CGDES	M	40 ans	1	10	02/10/2021
				M	72 ans			
				M	77 ans			
			APE	M	65 ans			
				M	51 ans			
			AME	F	45 ans			
				F	50 ans			
				F	60 ans			
				F	36 ans			
				F	34 ans			
Liste des participants à la rencontre de restitution avec les partenaires de mise en œuvre et PLAN NIGER								
Dosso			ONG ANTD	M	55 ans	1	11	02/10/2021

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
	-	-	ONG ANTD	M	30 ans			
	-	-	ONG ANTD	M	44 ans			
	-	-	ONG ANTD	M	57 ans			
	-	-	ASO/EPT	M	30 ans			
	-	-	ASO/EPT	M	31 ans			
	-	-	DIMOL	M	35 ans			
	-	-	ONG ANTD	F	33 ans			
	-	-	PLAN. Niger	M	60 ans			
	-	-	COP /PQWMF/PIN	M	51 ans			
	-	-	COOR /PQWMF/PIN	F	-			
Liste des participants à la rencontre de briefing								
	-	-	ONG ANTD	M	43 ans			
	-	-	ONG ANTD	M	29 ans			
	-	-	ONG ANTD	M	45 ans			
Tillabéry	-	-	ONG DIMOL	M	31 ans	1	7	04/10/2021
	-	-	ASO/EPT	M	33 ans			
	-	-	PLAN INT. NIGER	M	34 ans			
	-	-	PLAN INT. NIGER	M	60 ans			
Liste des participants au mini atelier								
	Kourthey	Koria Hausa	CVPE	F	55 ans			
			AJEC	F	18 ans			
	Tillabéry	Mebéri	AJEC	F	19 ans			
	Tillabéry	Daikaina	CVPE	M	57 ans			
Tillabéry	Tillabéry	Mebéri	CFM	M	24 ans	1	9	04/10/2021
	Tillabéry	Daikaina	CFM	M	23 ans			
	Tillabéry	Mebéri	CGDES	M	52 ans			
	Tillabéry	Mebéri	Gouvernement Scol.	M	12 ans			
	Tillabéry	Mebéri	Gouvernement Scol.	F	11 ans			
Liste des participants à la rencontre avec les partenaires de mise en œuvre								

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
Tillabéry	-	-	ONG ANTD	M	45 ans	1	5	04/10/2021
	-	-	ONG ANTD	M	29 ans			
	-	-	ONG DIMOL	M	31 ans			
	-	-	ASO/EPT	M	33 ans			
	-	-	ASO/EPT	M	41 ans			
Liste des participants à la rencontre avec les FARN de Koria Haoussa								
Tillabéry	Koria Haoussa	Kourthey	FARN	M	52 ans	1	6	05/10/2021
			FARN	M	44 ans			
			FARN/AVEC	F	41 ans			
			FARN/AVEC	F	45 ans			
			AVEC	F	23 ans			
			AVEC	F	22 ans			
Liste des participants à la rencontre avec le CFM de Koria Haoussa								
Tillabéry	Koria Haoussa	Kourthey	CFM	M	21 ans	1	4	05/10/2021
				M	20 ans			
				M	21 ans			
				M	24 ans			
Liste des participants à la rencontre avec le gouvernement scolaire (GS) de Koria Haoussa								
Tillabéry	Koria Haoussa	Kourthey	GS	M	14 ans	1	3	05/10/2021
				F	12 ans			
				M	13 ans			
Liste des participants à la rencontre avec le CVPE de Daikaina								
Tillabéry	Tillabéry	Daikaina	CVPE	M	44 ans	1	7	06/10/2021
				F	22 ans			
				M	55 ans			
				M	70 ans			
				F	60 ans			
				M	28 ans			
				M	53 ans			

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
Liste des participants à la rencontre avec le club des futurs maris (CFM) de Daikaina								
Tillabéry	Daikaina	Daikaina	CFM	M	28 ans	1	9	06/10/2021
				M	28 ans	1	9	
				M	20 ans	1	9	
				M	19 ans	1	9	
				M	20 ans	1	9	
				M	22 ans	1	9	
				M	19 ans	1	9	
				M	19 ans	1	9	
				M	16 ans	1	9	
Liste des participants à la rencontre avec les AJEC de Daikaina								
Tillabéry	Daikaina	Daikaina	AJEC	F	18 ans	1	20	06/10/2021
				F	16 ans			
				F	16 ans			
				F	19 ans			
				F	16 ans			
				F	20 ans			
				F	20 ans			
				F	19 ans			
				F	18 ans			
				F	16 ans			
				F	20 ans			
				F	16 ans			
				F	18 ans			
				F	17 ans			
				F	16 ans			
				F	19 ans			
				F	20 ans			
F	16 ans							

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
				F	16 ans			
				F	16 ans			
				F	16 ans			
				F	20 ans			
Liste des participants à la rencontre avec les AME à Mebéri								
Tillabéry	Tillabéry	Mebéri	AME	F	50 ans	1	5	08/10/2021
				F	54 ans			
				F	49 ans			
				F	44 ans			
				F	47 ans			
Liste des participants à la rencontre avec le CGDES à Mebéri								
Tillabéry	Tillabéry	Mebéri	CGDES	F	39 ans	1	9	08/10/2021
				F	44 ans			
				F	35 ans			
				F	43 ans			
				F	49 ans			
				F	47 ans			
				M	53 ans			
				M	64 ans			
				F	11 ans			
Liste des participants à la rencontre avec l'APE à Mebéri								
Tillabéry	Tillabéry	Mebéri	APE	M	64 ans	1	3	08/10/2021
				F	47 ans			
				F	49 ans			
Liste des participants à la rencontre de restitution avec les partenaires de mise en œuvre et PLAN NIGER								
Tillabéry	-	-	ONG ANTD	M	45 ans	1	8	08/10/2021
	-	-	ONG ANTD	M	29 ans			
	-	-	ASO/EPT/Niger	M	41 ans			
	-	-	ASO/EPT/Niger	M	33 ans			

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
	-	-	ONG DIMOL	M	31 ans			
	-	-	PLAN INT. NIGER	M	34 ans			
	-	-	PLAN INT. NIGER	M	60 ans			
	-	-	PLAN INT. NIGER	M	51 ans			

Entretiens individuels

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
Dosso	Gollé	Gorou Yenou	Directeur école	M	46 ans	1	1	28/09/2021
	Dosso	Darey Maliki	Club des Futurs Maris	M	18 ans	1	2	29/09/2021
	Dosso	Darey Maliki	Club des Futurs Maris	M	18 ans	1		
	Dosso	Dosso	Direction R/ETFP	M	-	1	1	01/10/2021
	Garankedey	Garankedey	Radio communautaire KUBEYNI	M	51 ans	1	1	
	Garankedey	Garankedey	Mairie Adjoint	M	44 ans	1	1	
	Garankedey	Garankedey	Inspecteur Enseignement Primaire	M	53 ans	1	1	
	Garankedey	Gonga Tarey	Iman	M	69 ans	1	1	02/10/2021
	Garankedey	Gonga Tarey	Chef de village	M	69 ans	1	1	
	Garankedey	Gonga tarey	Cheffe Case de Santé	F	35 ans	1	1	
	Dosso	Dosso	Responsable Radio privée FARA'A	M	57 ans	1	1	
	Dosso	Darey Maliki	Directeur école	M	43 ans	1	1	
Tillabéry	Kourthey	Koria Haussa	Directeur école	M	44 ans	1	1	05/10/2021
	Tillabéry	Daikaina traditionnelle	Directrice école	F	41 ans	1	1	06/10/2021
	Tillabéry	Tillabéry	Point focal District Sanitaire	M	-	1	1	

Région	Commune	Village	Structure	Genre	Age	Nombre discussions	Nombre effectif des participants	Date
	Dessa	Nassiré	Relais communautaire	M	46 ans	1	5	07/10/2021
	Anzourou	Oulla Gounta	Relais communautaire	F	41 ans	1		
	Dessa	Kolbolé	Relais communautaire	F	35 ans	1		
	Sinder	Darbani	Relais communautaire	M	56 ans	1		
	Sinder	Dangala	Relais communautaire	M	50 ans	1		
	Sakoira	Sakoira	Directeur Radio Communautaire Salo Tomdo	M	48 ans	1	1	
	Tillabéry	Tillabéry 2	Inspecteur Enseignement Primaire	M	57 ans	1	1	
	Tillabéry	Tillabéry	Directrice Départementale PF/PE	F	52 ans	1	1	
	Tillabéry	Tillabéry	Directeur Centre Formation Professionnelle	M	54 ans	1	1	
	Tillabéry	Tillabéry	Maire Communauté Urbaine	M	61 ans	1	1	
	Tillabéry	Mebéri	Chef de village	M	51 ans	1	1	08/10/2021
	Tillabéry	Mebéri	Iman	M	43 ans	1	1	
	Tillabéry	Tillabéry	Directeur régional DRET/FP	M	44 ans	1	1	10/10/2021

6.5. Guide général d'entretien

D'une façon générale, le principe sous-jacent à tous les échanges reste de faire ressortir (et donc de demander aux participants) :

- quelles évolutions/changements positifs sont survenues dans le thème qui les concerne ;
- ce qui a favorisé ces évolutions/changements ;
- ce qui les a freiné ;
- comment optimiser les facteurs favorables ;
- comment minimiser les facteurs limitants.

Si les circonstances s'y prêtent (temps et nombre de participants, etc.), il sera important d'aborder chaque affirmation selon cette trame (ex : si on parle de plaidoyer local ; facteurs favorables/limitants ; comment optimiser/limiter ces facteurs)

Dans tous les cas aussi, il sera utile de sonder les participants sur l'influence des éléments perturbateurs survenus durant le programme :

- La situation sécuritaire dans le Nord de Tillabéry ;
- La crise COVID 19 ;
- Les élections locales, législatives et présidentielles (NB ; notamment sur l'efficacité des services sociaux ? sur l'administration scolaire ? sur la portée et l'influence des plaidoyers/sensibilisation ? sur les rôles des municipalités ?)

Plus spécifiquement :

Comité villageois de protection de l'enfant (CVPE)

- Quelles sont les missions des CVPE ?
- Quelles sont les activités menées par les CVPE ?
- Quelle est la composition des CVPE ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?
- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ? etc.
- Les plaidoyers développés par le programme inspirent-ils des initiatives endogènes?:
 - o Si oui les quelles ?
 - o Si non pourquoi ?
- Quels retours ont-ils des plaidoyers ?
- Ces plaidoyers débouchent-ils sur des engagements concrets des autorités ?
- Rôle, atouts et limites des CVPE dans ce cadre ?
- Quelles compétences sont acquises grâce au programme ?
- Quelles sont les actions initiées concrètement pour changer les normes sociales relatives au mariage des enfants et aux droits des filles ?
- Atouts/difficultés ?
- Comment cela se manifeste-t-il ?
- Les émissions de radios et les vidéos ont-elles une influence dans les communautés ?
- Sont-elles utiles aux CVPE ?
- Les cas de mariage d'enfants semblent en baisse (empêchés/annulés/tout simplement moins courant) ?
- Quels sont les facteurs qui l'expliquent ?
- Comment optimiser et rendre durables ces actions ?
- La formalisation des CVPE et Comités Communaux, Départementaux, régionaux et nationaux de PE a-t-elle changé concrètement les choses pour le CVPE ?
 - o Si oui de quelle manière ?
 - o Si non pourquoi ?
- Les CPVE tiennent-ils leurs engagements (notamment, en matière de lutte contre les mariages d'enfants, pour l'inscription et maintien des filles à l'école, la surveillance nocturne, l'état civil ...) ?

- Ont-ils les moyens de tenir ces engagements ?
- Quid des relations entre CVPE ? A quoi servent les échanges entre CVPE ?
- Ont-ils des plans d'action opérationnels ?
- quel est le niveau de mise en œuvre ?
- Influence du renouvellement des CVPE dans le cadre de l'application de l'arrêté ministériel déterminant leur composition ?
- Les cotisations sont-elles à jour ?
- Quelle relation concrète avec les AJEC et AVEC ?
- Comment est assurée la formation/sensibilisation des nouveaux membres ?
- Quel est le niveau de satisfaction de l'offre des services par les acteurs concernés?
- Comment se manifeste votre motivation par rapport à la poursuite des activités de CVPE après le programme ? ;
- De quelles capacités (techniques et organisationnelles) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ? ;
- De quelles ressources (financières, matérielles et humaines) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des CVPE ?
- Recommandations des membres pour un bon fonctionnement des CVPE

Foyer d'Amélioration et de Récupération Nutritionnelle (FARN)

- Quelles sont les missions des FARN ?
- Quelles sont les activités menées par les FARN ?
- Quelle est la composition des FARN ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?
- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 dans l'état nutritionnel des enfants ? (justifier avec des chiffres si possible).
- La communauté s'est-elle appropriée les FARN ?
- Capacités des FARN à dépister et à prendre à temps la malnutrition ?
- Quelle influence de la malnutrition sur les ménages ?
- Quelle réaction aux mauvaises récoltes de 2020 de la part des populations ?
- Quelle influence concrète des FARN sur la sensibilisation en matière de nutrition infantine ?
- Quelles compétences acquises lors du programme ?
- Quelles sont les actions majeures du programme ?
- Quelle implication des pères et des mères ?
- Capacité des « mamans lumières » à conduire des animations ?
- Les FARN sont-ils pris en compte dans la planification budgétaire des communes, PIA, PDC ?
- Quel degré d'appropriation des FARN par les mairies ?
- Quelle est le niveau de fréquentation des centres d'éveil ?
- Quel entretien /gestion des équipements et espaces d'éveil ?
- Influence des hommes sur la fréquentation des FARN par les femmes ?
- Influence des hommes sur les activités des FARN ?
- Quel est le niveau de satisfaction de l'offre des services par les acteurs concernés?
-
- Comment se manifeste votre motivation par rapport à la poursuite des activités de CVPE après le programme ? ;
- De quelles capacités (techniques et organisationnelles) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ? ;
- De quelles ressources (financières, matérielles et humaines) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les FARN ?
- Quelles recommandations faites-vous pour l'amélioration du fonctionnement des FARN ?

Association de Jeunes d'Épargne et de Crédit (AJEC)

- Quelles sont les missions des AJEC ?
- Quelles sont les activités menées par les AJEC ?
- Quelle est la composition des AJEC ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?
- Quelles évolutions positives sur le plan de l'intégration sociale des filles et leur autonomie économique ?
- Les revenus des AJEC ont augmenté ?
- Jusqu'à quel niveau ? justifier votre réponse
- Les procédures d'utilisation de revenus sont-elles bien comprises et appliquées ?
- Comment mettent-ils en valeur les formations continues sur les compétences de vie ??????
- Que pensez-vous des activités génératrices de revenus des AJEC pour renforcer l'autonomie financière des FARN
- L'AJEC permet-elle réellement aux filles de développer leurs propres projets ?
- Leurs revenus se sont-ils améliorés ?
- Les AJEC ont-elles des plans d'affaire crédibles ?
- Comment les risques de faillites sont-ils contournés ?
- Les filles parviennent-elles à faire les versements hebdomadaires attendus ?
- Les parents influencent-ils les filles des AJEC ? d'autres influences ?
- Quelles sont les interférences des CVPE dans les activités des AJEC ?
- Quel est le niveau de satisfaction de l'offre des services par les acteurs concernés?
- Comment se manifeste votre motivation par rapport à la poursuite des activités de CVPE après le programme ? ;
- De quelles capacités (techniques et organisationnelles) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ? ;
- De quelles ressources (financières, matérielles et humaines) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des AJEC ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC)

- Quelles sont les missions des AVEC ?
- Quelles sont les activités menées par les AVEC ?
- Quelle est la composition des AVEC ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?
- Quelles sont les améliorations/initiatives entraînées par les AVEC (hygiène, assainissement, environnement des villages, etc.)
- Quels rôles les AVEC ont joué ou jouent dans la cohésion sociale au sein des communautés ?
- L'organisation et la gestion des AVEC est-elle bonne ?
- Quid des revenus des AVEC ?
- Quid de la situation des bénéficiaires de crédits ?
- Taux de recouvrement ?
- Le succès des AVEC ne les rend-il pas trop difficile à gérer ?
- Quel est le niveau de satisfaction de l'offre des services par les acteurs concernés?
- Comment se manifeste votre motivation par rapport à la poursuite des activités de AVEC après le programme ? ;
- De quelles capacités (techniques et organisationnelles) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ? ;
- De quelles ressources (financières, matérielles et humaines) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des AVEC ?

- Quelles recommandations faites-vous ?

Centre de Formation aux Métiers (CFM)

- Au-delà de la formation aux métiers, quels acquis sur les thèmes de plaidoyer sont-ils enregistrés? (mariages précoces, santé sexuelle, protection de l'enfants, etc.)
- Quelles sont les activités menées par les CFM ?
- Comment sont contournées les réticences parentales relatives aux sujets liés à la vie sexuelle ?
- Développement et apport du Tutorat,/mentorat ?
- Quelle collaboration avec les CVPE ?
- Quels appuis financiers des communes ou d'autres partenaires ?
- Quelle est la proportion des filles inscrites ?
- Quelles sont les filières les plus choisies? Justifier votre réponse
- Les "clients" sont-ils satisfaits des prestations des CFM ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des CFM?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Enseignants

- Quelle est appropriation par les enseignants et conseillers pédagogiques de la discipline positive ? Quelles effets ?
- Quel relai des formations reçues par les enseignants auprès de leurs collègues/ établissements ?
- Les formations sont intégrées dans le fonctionnement des écoles et les approches de cours ?
- Quelles évolutions dans l'intégration des filles et des handicapés dans les établissements ?
- Quels effets de décrets et lois portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement des filles à l'école ?
- D'où viennent la faible capacité à mobiliser des ressources ?
- Les acteurs sont-ils satisfaits des prestations des enseignants ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Futurs maris

- Quelles sont les missions des futurs maris ?
- Quelles sont les activités menées par les futurs maris?
- Quelle est la composition du bureau des futurs maris ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?
- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ? etc.
- Quelle perception des FARN ? AJEC ? AVEC ?
- Quelle interaction avec les AJEC ?
- Quels liens avec les formations professionnelles ?
- Quelle sensibilité sur le renforcement des capacités des femmes ?
- Quelle sensibilité sur les thèmes de plaidoyer/sensibilisation du programme ?
- Quelle autonomie financière ?
- Les "clients" sont-ils satisfaits des prestations des futurs maris ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Parents (d'élèves, de membres d'AJEC, de clubs de futurs maris...)

- Quelles sont les missions des parents ?
- Quelles sont les activités menées par les parents?
- Quelle est la composition du bureau des futurs maris ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?
- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ? etc.

- Quel soutien accordent-ils aux AJEC ?
- Quelle influence sur les AJEC ?
- Quelle perception de la sensibilisation et du plaidoyer déployé par le programme ?
- Quelle implication dans les structure de gestion des écoles ?
- Quelle perception de l'intégration des filles et enfants handicapés à l'école ?-
- Quelles attitudes de protection des enfants et des filles sont adoptées ?
- Quid de la perception de la scolarisation des filles ?
- Les acteurs sont-ils satisfaits des prestations des parents d'élèves ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Relais communautaires

- Quelles sont les missions des relais communautaires ?
- Quelles sont les activités menées par les relais communautaires ?
- Quelle est la composition du bureau des relais communautaires ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?
- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ? etc.
- La dynamique est récente. A-t-elle déjà des effets ? Quelles améliorations apporter ?
- Ont-ils une bonne connaissance/maîtrise de leur rôle ?
- Se sentent-ils capables d'assurer le suivi des activités de terrain ?
- Les "clients" sont-ils satisfaits des prestations des relais communautaires ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Pouvoirs publics

- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ?
- Prennent-ils en compte la question de la nutrition à base communautaire, l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) et les espaces d'éveil communautaires dans leur Plan de Développement Communal (PDC)/Plan d'Investissement Annuel (PIA) ?
- Intègrent-elles l'idée d'une safe school ?
- Intègrent-ils les FARN ?
- Quelle interaction avec les AJEC/AVEC ?
- Quelles actions concrètes sur les thèmes de sensibilisation et plaidoyer (droit et protection des enfants...) dans les politiques et plan de développement, dans les budgets ?
- Commune amie de la jeune fille ? Important ?
- Quelles stratégies de mobilisation des recettes fiscales ? Quelles affectations à l'éducation et au dépenses sociales ?
- Quelle appropriation du processus et du budget participatif ?
- Des arrêtés municipaux sont pris ?
- Sont-ils respectés ?
- Comment s'en assurer ?
- Les "clients" sont-ils satisfaits des prestations des relais communautaires ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Médias

- Quelle capacité de suivi-évaluation de leur influence ?
- Certains ont bénéficié de voyages d'étude ?
- Quel intérêt ?
- Quelles influence concrète du programme sur la programmation/ les techniques et méthodes de travail ?
- Quelle interaction avec les FARN./AJEC/ AVEC/Clubs de futurs maris -CVPE ?
- Les radios ont-elles recourus à des émissions interactives ?
- Quelles modalités d'interaction avec les auditeurs en général ?

- Les acteurs sont-ils satisfaits des prestations des médias ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Garants des droits (leaders religieux et coutumiers)

- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ? etc.
- Quel engagement en faveur des droits des enfants et des filles ?
- Quelle est la perception de l'autonomie économique des femmes
- Quelle est la perception de la scolarisation des filles ?
- Quelle est la perception sur le mariage des enfants ?
- Quelle est perception des formations données aux AJEC et Clubs de futurs maris ?
- Quelle intégration des apports des ONPEC ?
- Les acteurs sont-ils satisfaits des prestations des garants des droits ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Partenaires

- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ? etc (cf. Enquête)
- Quelles opportunités ouvertes par le programme dans le développement des partenaires ?
- Quelles leçons tirées ?
- Les acteurs sont-ils satisfaits des prestations des partenaires ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

6.6. Matrices d'enquête complétées

a. Matrice d'analyse des changements

Quels sont les changements et tendances positifs les plus significatives observés depuis 2017 au niveau de l'état nutritionnel et du niveau d'éveil des enfants de zéro à six ans ?		Facteurs/influences liées au programme et à ses parties prenantes		Facteurs/influences extérieures au programme et à ses parties prenantes		Facteurs/influences liés à l'évolution des questions de genre dans les communautés		Facteurs/influences liés à l'évolution du cadre institutionnel et légal de l'éducation	
Changements/tendances entre 2017 et 2019	Changements/tendances entre 2020 et 2021	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?
Quels sont les changements et tendances positifs les plus significatives observés au niveau de la protection des adolescentes et de leur autonomisation socioéconomique ?		Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
Quels sont les changements et tendances positifs les plus significatives observés au niveau de la scolarisation et de		Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?

l'insertion socio-professionnelle des filles et des garçons ?			changements ?		changements ?		changements ?	
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								

b. Matrice Partnership and Capacité Building

Tous (PIB, PIN et partenaires)

Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
1. Appréciation mutuelle	1.1 Le CO de Plan International et ses partenaires évaluent leurs capacités respectives.		
	1.2 Le CO et ses partenaires partagent les mêmes informations sur eux-mêmes (domaines tels que le leadership, les valeurs, la capacité de gestion, le genre et les approches de programme et d'influence) (processus de diligence raisonnable).		
2. Renforcement de capacités	2.1 L'évaluation débouche sur des plans concrets de renforcement des capacités (pour chacune des organisations partenaires), avec des sources de financement		

Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
	adéquates, qui sont mis en œuvre avec une surveillance mutuelle.		
	2.2 Plan International et ses partenaires assurent un suivi régulier des plans de renforcement des capacités et les révisent si nécessaire.		
	2.3 Plan international et ses partenaires mesurent le progrès fait dans chaque domaine de renforcement de capacités		
	2.4 La qualité des activités de renforcement des capacités est contrôlée par Plan International et ses partenaires.		
3. Evaluation des risques	3.1 Il y a une discussion ouverte et documentée entre le CO et ses partenaires sur les risques des partenariats, au moins une fois par an.		
	3.2 Cela conduit à des plans d'atténuation conjoints qui sont mis en œuvre.		
4. Signature de contrats/conventions	4.1 Les partenariats sont formalisés dans des accords écrits entre le CO et ses partenaires (objectifs mutuels, contacts, conduite à tenir en cas de problème, non négociables...).		
5. Contrôle mutuel	5.1 Le CO et ses associés nomment des personnes désignées pour le partenariat (Il est possible que différentes personnes au sein du CO jouent un rôle vis-à-vis des partenaires).		

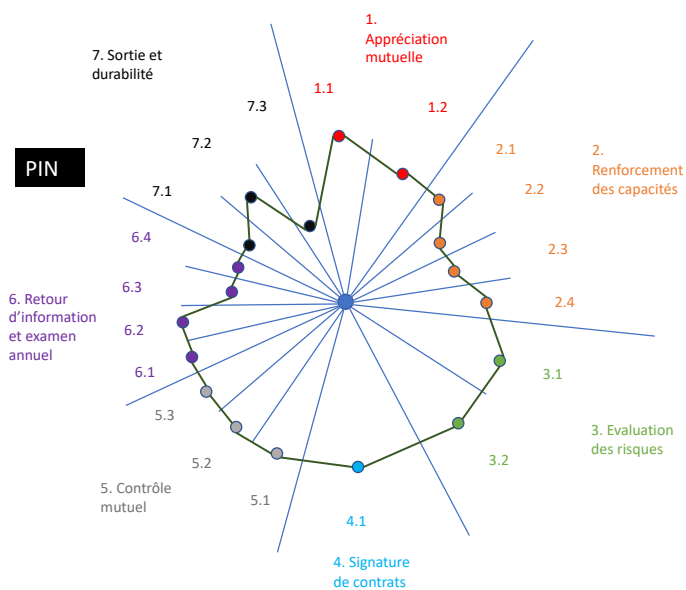
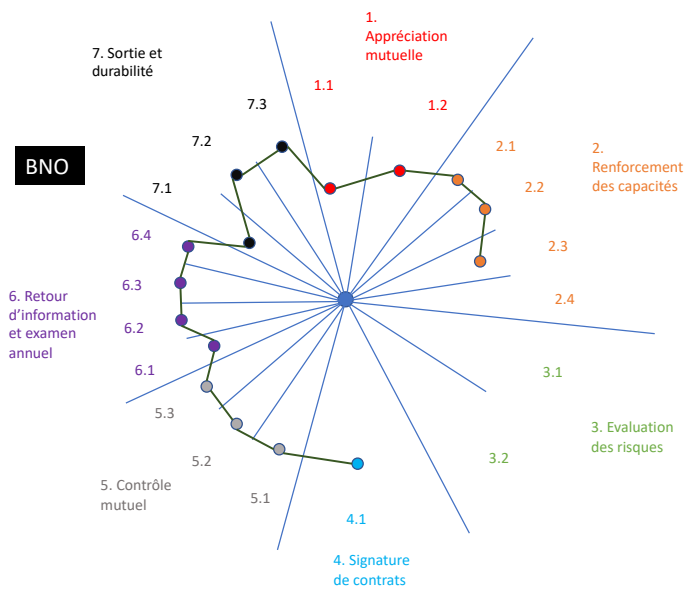
Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
	5.2 Ces personnes sont en contact étroit les unes avec les autres au sujet du partenariat.		
	5.3 Les organisations disposent de mécanismes et de processus clairs pour assurer le suivi des accords, fournir des mises à jour régulières, partager les leçons, donner un retour d'information, assurer un suivi conjoint, identifier les risques et les besoins émergents, entre autres.		
6. Retour d'information régulier et examen annuel	6.1 Le CO demande régulièrement aux partenaires de lui faire part de leurs commentaires sur la collaboration avec le CO		
	6.2 L'Enquête Annuelle du Retour des Partenaires est menée chaque année.		
	6.3 Au moins une fois par an, le CO et ses partenaires se rencontrent individuellement (1 CO: 1 organisation partenaire) pour discuter et évaluer le fonctionnement du partenariat		
	6.4 Ces réunions comprennent des décisions sur les actions concrètes à mener à l'avenir pour renforcer le partenariat et répondre aux besoins des organisations (renforcement des capacités, ...).		
7. Sortie et durabilité	7.1 Le CO et les partenaires développent conjointement une stratégie de sortie pour assurer la durabilité.		

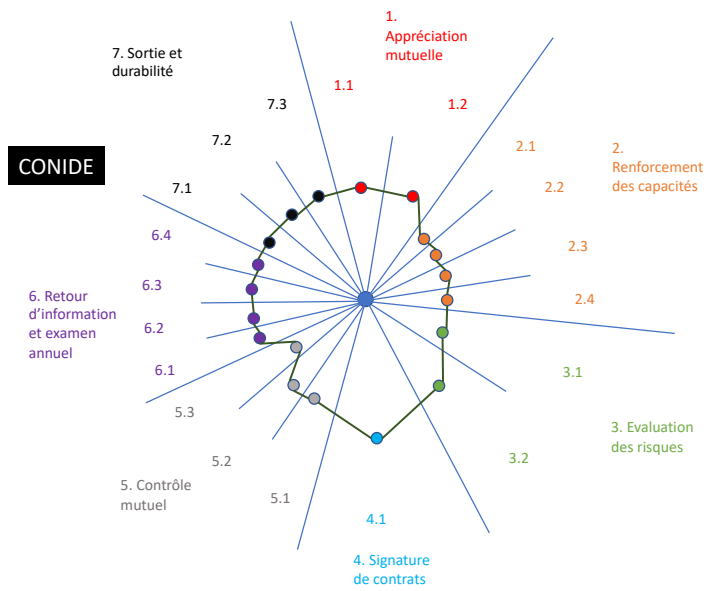
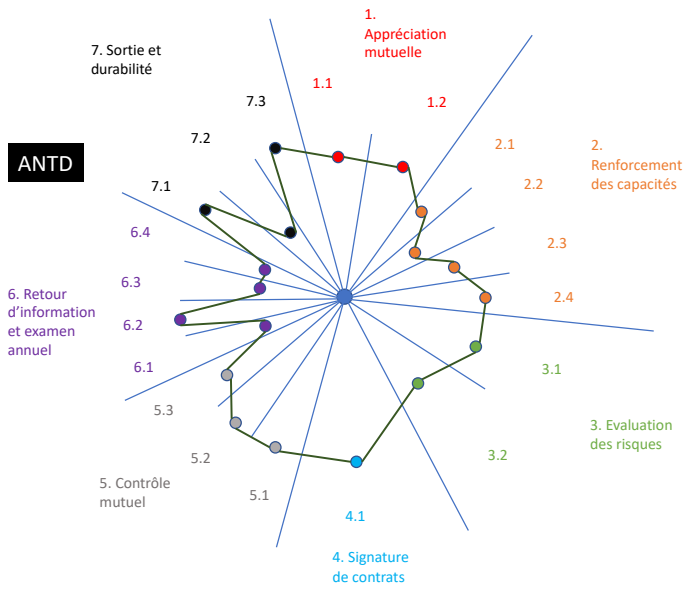
Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
	7.2 L'attention est portée sur la durabilité du renforcement des capacités des organisations partenaires (elles sont plus fortes à la fin du projet/programme).		
	7.3 L'attention est portée sur la durabilité des actions mises en œuvre et le rôle de la ou des organisations partenaires pour travailler à cette durabilité au niveau local		

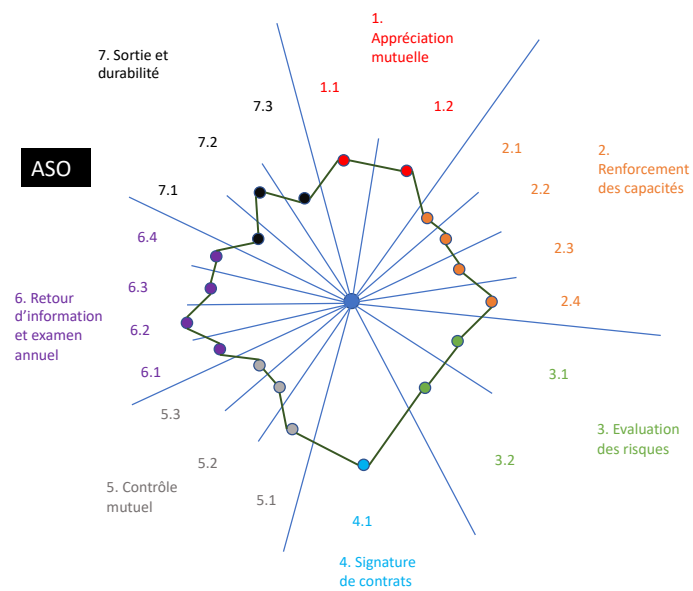
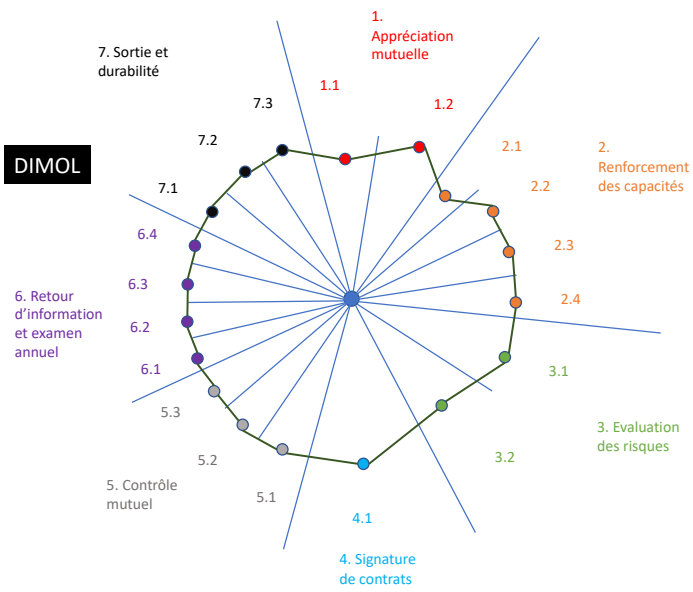
PIN

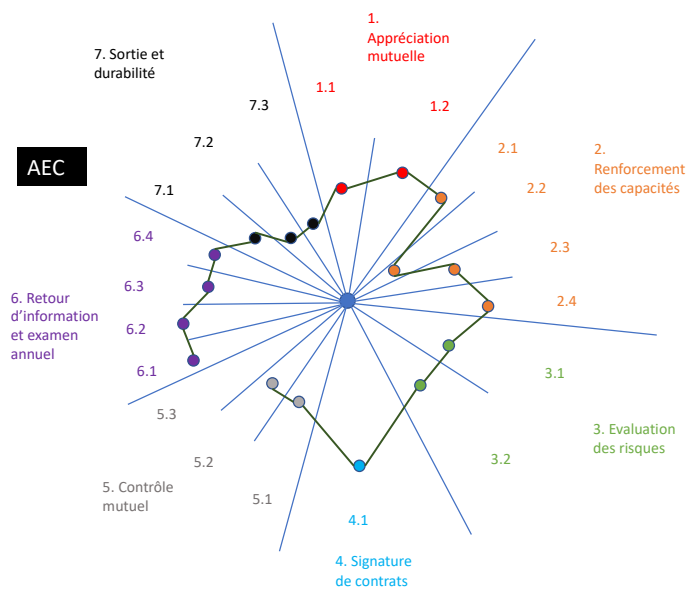
Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
1. Identifier les partenaires et développer des partenariats	1.1 Lors de l'élaboration de ce programme quinquennal, le CO de Plan International, soutenu par Plan International Belgique, a réalisé une analyse du contexte		
	1.2 Au début de ce programme quinquennal, le CO a identifié ses besoins et ses attentes en matière de partenariats pour ce contexte donné et pour les stratégies spécifiques du programme.		
	1.3 Le CO a ensuite dressé une liste des partenaires potentiels qui pourraient participer aux stratégies et aux programmes dans ce contexte donné.		

c. Partnership and Capacity Building (schémas)









6.7. Performances indicateurs

Synthèse issue du rapport provisoire établi par MH-CONSULT en octobre 2021.

- En vert : Les objectifs atteints et dépassés
- En rouge : les objectifs non-atteints
- En Orange : Les progressions observées à mi-parcours (non traitées en fin de programme).

N°	Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur Mi-parcours	Valeur Actuelle	Cible à la fin du programme
1	Taux de malnutrition aigüe modérée.	57%	25%	11,15%	30%
2	% d'enfants (filles/garçons) des Espaces d'Éveil communautaires maîtrisant les compétences dans les activités ludiques.	0%	69%	88%	60%
3	Nombre des staffs des ONG partenaires dont les compétences sont renforcées dans le développement de la petite enfance et qui les investissent au niveau des communautés (accumulatif).	5	46	60	75
4	Nombre des staffs des ONG partenaires qui ont amélioré leurs compétences en matière de la malnutrition sur base communautaire et qui les investissent au niveau des communautés (accumulatif).	3	45	60	45
5	Nombre d'enfants fréquentant les Espaces d'Éveil communautaires (accumulatif).	0	6767	11103	4500
6	% d'animatrices des Espaces d'Éveil communautaires maîtrisant les compétences de base.	0	95%	95%	100%
7	% de communautés ayant mis fin à la DAL.	0	0	59%	65%
8	% de ménages qui adoptent des pratiques favorables à la réduction de la malnutrition.	0	31,25%	13,61%	ND
9	% des communes qui appuient le fonctionnement des Espaces d'Éveil communautaires.	0%	50%	DND	50%
10	% des communes qui appuient les communautés mettant en œuvre l'ATPC.	0%	DND	DND	40%
11	% d'adolescentes mariées à 18 ans au moins.	60%	63%	68%	60%
12	Nombre de dialogues formels et intergénérationnels au niveau des communautés, traitant des préoccupations du programme et menés de façon participative en incluant des députés, des jeunes, des leaders d'opinion publique et des leaders religieux (accumulatif).	0	0	150	600
13	Nombre d'échanges parlementaires, traitant des préoccupations du programme, mis en place (incluant le réseau des femmes parlementaires et de la Commission des Affaires Sociales) (accumulatif).	0	3	2	5
14	% des adolescentes qui savent à qui s'adresser en cas de problèmes (violence, mariage forcé).	23,3%	98,8%	100%	50%
15	Nombre d'engagements pris et tenus par les communautés en faveur de la protection des enfants et adolescents et particulièrement les jeunes filles.	1	13	DND	20
16	Nombre de textes règlementaires pris (élaborés et adoptés) par les élus locaux en faveur de la protection des enfants et adolescents et particulièrement les jeunes filles. (Niveau commune)	20	23	33	40

17	Nombre de textes de loi, protégeant les enfants et adolescents, en particulier les filles, adoptés. (Niveau national)	21	25	26	24
18	% d'adolescentes qui ont un revenu suite à l'exercice d'une activité génératrice de revenus.	0%	46%	87,8%	55%
19	% d'adolescentes impliquées dans les dialogues communautaires par rapport à l'âge du mariage.	0%	40%	62%	40%
20	% de filles de 13 à 18 ans qui déclarent se sentir protégées dans leur foyer et leur communauté.	60%	91,4%	85,3%	80%
21	% de chefs de ménages qui s'opposent au mariage des enfants, en particulier des filles.	10,72%	32,64%	39,20%	25%
22	% de comités villageois de protection fonctionnels.	46%	72%	70%	100%
23	% d'enseignants (qui travaillent dans les écoles où nous intervenons) qui appliquent les dispositions du code de bonne conduite.	0%	24,2%	41%	60%
24	Nombre d'initiatives parlementaires en faveur d'un cadre juridique qui promeut l'éducation des filles et qui met en avant le rehaussement de l'âge légal du mariage (accumulatif).	1	2	3	3
25	Taux d'achèvement pour les garçons et filles au collège dans les régions de Dosso et Tillabéry.	10%	15,9%	DND	18
26	Nombre de filles et garçons âgés de 14 à 18 ans ayant bénéficié d'une formation professionnelle dans les communes d'intervention du programme (accumulatif).	805	2036	3540	230
27	Nombre de démarches menées par les ONG partenaires stratégiques, actives dans le plaidoyer, pour le renforcement des investissements en faveur de l'éducation (accumulatif).	7	24	DND	12
28	% de communes d'intervention qui investissent en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle.	0	54%	85%	50%
29	Nombre de filles et garçons âgés de 14 à 18 ans ayant obtenu une attestation de fin de formation (accumulatif)	375	817	1418	173
30	% d'apprenantes handicapées qui fréquentent les ateliers d'apprentissage au niveau communautaire.	0%	4%	DND	5%
31	% des filles âgées de 13 à 18 ans qui exercent un métier (càd qu'elles ne sont pas inactives) suite à un apprentissage y compris les filles porteuses d'handicap.	0%	93%	94%	45%
32	Taux de survie scolaire des filles au collège dans les régions de Dosso et Tillabéry.	35,6%	62%	DND	60%
33	% de communautés qui initient des actions pour le maintien des filles à l'école	0	32%	68%	50%
34	% des Comité de Gestion Décentralisés des Établissements Scolaires (CGDES) dont les plans d'action sont appuyés par les communes.	0	86%	86%	50%
35	% de Centres de Formation aux Métiers (CFM) financés par les communes.	0	31%	85%	50%

6.8 La politique nationale nigérienne sur les thèmes abordés par le programme

Constitution 7^{ème} république Niger

Au niveau des articles ci-après :

-Art. 21 - Le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine. Ils sont placés sous la protection de l'État. L'État et les collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique, mentale et morale de la famille, particulièrement de la mère et de l'enfant.

-Art. 22 - L'État veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national. L'État prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée. Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale du genre et le respect des quotas.

-Art. 23 - Les parents ont le droit et le devoir d'élever, d'éduquer et de protéger leurs enfants. Les descendants ont le droit et le devoir d'assister et d'aider les ascendants. Les uns comme les autres sont soutenus dans cette tâche par l'État et les autres collectivités publiques.

L'État et les autres collectivités publiques veillent, par leurs politiques publiques et leurs actions, à la promotion et à l'accès à un enseignement public, gratuit et de qualité.

-Art. 24 - La jeunesse est protégée par l'État et les autres collectivités publiques contre l'exploitation et l'abandon. L'État veille à l'épanouissement matériel et intellectuel de la jeunesse. Il veille à la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes ainsi qu'à leur insertion professionnelle.

-Art. 26 - L'État veille à l'égalité des chances des personnes handicapées en vue de leur promotion et/ou de leur réinsertion sociale.

La Politique Nationale Genre

La finalité de cette politique est de contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes au Niger. Son deuxième objectif global vise à : *“assurer l'intégration effective du genre en tant que variable à toutes les étapes des processus d'études et de recherches sur les conditions socio-économiques des populations, d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de développement et la prise en compte systématique des besoins liés au genre dans les interventions des secteurs d'activités en termes d'objectifs, de stratégies et d'actions”*.

Politique nationale de la jeunesse au Niger

La Politique Nationale de la Jeunesse a pour vision de faire de la jeunesse nigérienne, une jeunesse émancipée, responsable et pilier essentiel du développement économique et social durable et de réduction de la pauvreté.

Son but est : *“A l'horizon 2024, la politique nationale de la jeunesse a pour but de rendre la jeunesse apte à impulser le développement durable du pays.”*

Objectif spécifique

La Politique Nationale de Jeunesse vise à réduire la vulnérabilité et à améliorer le bien être d'au moins 70% de jeunes nigériens âgés de 15 à 35 ans d'ici 2024.

Les 4 axes de la PNJ cadre avec le programme :

Axe 2 : Promotion de l'insertion économique des jeunes

Axe 3 : Protection des jeunes

Axe 4 : Promotion sociale et participation des jeunes au développement

Axe 5 : Plaidoyer pour le financement et la prise en compte de la composante jeunesse dans les autres politiques et programmes sectoriels

Politique nationale de la population

L'objectif global des initiatives qui vont être prises est de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce, à l'acquisition d'une mentalité et de comportements reproductifs aptes à induire au sein des populations une augmentation

significative de l'utilisation de la contraception et une réduction des mariages précoces. Ces comportements permettront d'enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique du pays.

Politique Nationale de l'Emploi

L'objectif général de la PNE est de placer la création d'emplois au centre des objectifs de développement des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et local permettant la réduction durable de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de chaque nigérien.

Politique nationale de protection sociale notamment au niveau de ces 4 axes

- ✓ Axe I : Sécurité alimentaire et nutrition;
- ✓ Axe II : Sécurité sociale, travail et emploi;
- ✓ Axe III : Services sociaux et infrastructures sociales de base;
- ✓ Axe IV : Actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables

Vision nationale de la protection sociale

« Le Niger se fixe comme vision, d'être une Nation qui veille à la satisfaction des besoins et services essentiels ainsi qu'au plein épanouissement de toutes les couches socioprofessionnelles à travers une politique de protection sociale qui crée les conditions équitables, dignes et permanentes de protection, de prévention, de promotion et de transformation sociale nécessaires à faire face aux risques climatiques, environnementaux, sociaux, politiques et économiques en vue de permettre aux populations d'être à l'abri de toute forme de vulnérabilité pouvant entraver leurs capacités de production et compromettre la dynamique du pays ».

Objectif général : Contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie.

Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

- ✓ Entrée en vigueur de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF au Niger le 13/08/1999 avec les réserves émises sur les articles:2f; 5a; 15.4; 16.1g; 16.1; 16.1c

Justification des réserves: elles ne sont pas conciliables avec l'identité et la culture musulmane au Niger

La loi sur le quota

- ✓ Article premier. - : Il est institué, à titre transitoire, en république du Niger un système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'administration de l'Etat.
- ✓ Article 2. – le quota est une mesure d'action positive permettant à chaque citoyen, sans distinction aucune :
- ✓ De prendre part à la direction des affaires publiques soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus ;
- ✓ D'accéder, dans les conditions d'équité, aux fonctions publiques.
- ✓ Article 3. – Lors des élections législatives ou locales, les listes présentées par parti politique, groupement de partis politiques ou regroupement de candidats indépendants, doivent comporter des candidats titulaires de l'un et de l'autre sexe.

Plan de Développement Économique et Social (PDES 2017-2021)

Axe 2 : Développement social et transition démographique La promotion du développement social passera par l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base dans les domaines de la démographie, de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'eau potable, du cadre de vie, de la promotion du genre et des droits humains et de la promotion de la jeunesse

Concernant la promotion de la jeunesse, l'objectif est de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes par le développement d'une offre d'éducation et de formation adaptée, ainsi que le soutien à l'entreprenariat des jeunes.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse révisée et de son plan stratégique opérationnel sera poursuivie et intensifiée.

6.9 Success stories Niger

6.9.1 Success story 1 – Autonomisation de la jeune fille/femmes

Hadizatou AMADOU est une jeune bénéficiaire du village de DAREY MALIKI. Âgée de 18 ans, elle a bénéficié d'une formation en compétence de vie, d'une autre en technique d'embouche⁷² ainsi que d'un appui en kit animal (une brebis). Elle a été scolarisée jusqu'en classe de 6ème (premier niveau du Collège). Cependant, faute de soutien, parce qu'il fallait quitter le village pour le Collège situé en ville, Hadizatou a fini par abandonner l'école et revenir s'installer au village chez ses parents.

Elle s'exprime en ces termes :

« Quand tu es issu d'un village, il est difficile pour toi de réussir ta scolarité en ville compte tenu des conditions de vie. C'était mon cas. Après mon retour au village, je ne faisais rien en termes d'activités jusqu'à l'arrivée du projet de PLAN International à travers lequel, j'ai bénéficié, avec d'autres filles du village, d'une formation en compétence de vie et en pratique d'embauche tandis que d'autres ont appris la couture, la transformation, etc. Ce qui a fait de nous des leaders en termes de participation. Avant, je n'avais même pas droit à la parole et, même si je parlais, ça n'avait aucun effet parce que l'opinion des enfants ne compte pas. Maintenant, je suis écoutée et même consultée sur certains faits. J'ai beaucoup d'amies filles qui ont été mariées bien avant. Maintenant, il n'y a rien de tel parce que nous avons pu faire en sorte que nos opinions comptent. J'en suis la preuve. En ce qui concerne l'embouche, j'ai appris les critères de choix d'un animal au marché, j'ai aussi appris les bonnes pratiques d'embouche et la gestion des ventes d'animaux. Après un temps de pratique et d'accompagnement, j'ai pu vendre les quelques animaux issus de la reproduction de mon animal de départ et monter une activité de préparation et vente de Kopto (feuilles de moringa) qui m'apporte de quoi subvenir à mes petits besoins sans pour autant attendre les parents. Cela m'occupe et j'en suis très fière. J'arrive à participer à la tontine pour épargner un peu d'argent me permettant d'entreprendre autre chose. D'ailleurs, nos amies qui ont acquis des compétences dans la couture sont actuellement les couturières du village et nous font des tarifs compétitifs. Elles sont très affairées et ont acquis une autonomie totale. »

Hadizatou évoque également le respect ainsi que la réalisation des droits des enfants avec les porteurs d'obligations, notamment les parents, et surtout avec ses consœurs.

« Comme on m'écoute beaucoup maintenant, je profite de temps à autre de nos causeries pour échanger avec mes consœurs sur l'obligation des visites prénatales, de la naissance assistée dans un centre de santé, de l'obligation du baptême avec un joli animal, de l'importance de l'allaitement et du suivi nutritionnel, de l'établissement d'acte de naissance aux enfants, de l'obligation de les scolariser et surtout, surtout, surtout de proscrire le mariage des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ».

Hadizatou se dit très fière d'être parmi les bénéficiaires et évoque l'avenir sur la base de son épargne à travers la possibilité d'intégrer un système formel d'apprentissage d'un métier professionnalisant au niveau des Centres de Formation aux Métiers (CFM).

6.9.2 Success story 2 – Actions pour prévenir le mariage d'enfants

IBRAHIM GARBA Abdou est un jeune âgé de 20 ans et résident du village de DAREY MALIKI dans le Département de Dosso au Niger. Il est membre du club des maris, un groupe de sensibilisation et d'actions communautaires centré sur la promotion des droits des enfants et des filles mis en place il y a de cela 5 ans par le programme. En effet, les droits des enfants n'étaient pas au centre des intérêts au sein de la communauté avant l'intervention du programme, comme en témoignent les cas de mariages d'enfants surtout des filles, la déperdition scolaire, et bien d'autres facteurs.

Avant de bénéficier des actions du programme, Abdou s'occupait essentiellement des travaux champêtres car déscolarisé en classe de 5^{ème} du Collège d'enseignement général à l'âge de 14 ans. Il s'exprime en ces termes :

« Quand nous revenons des champs, nous restons à ne rien faire parce qu'il n'y a rien à faire. J'ai encore souvenir que mêmes nos échanges n'étaient pas cohérents. Mais depuis le début de l'intervention du projet,

⁷² Embouche: engraissement (du bétail) au pré

nous étions vingt (20) jeunes à bénéficier de beaucoup de formation et renforcement de capacités sur divers thématiques dont les compétences de base de vie, les droits des enfants et surtout sur le mariage d'enfant et ses corollaires. Nous avons acquis beaucoup de connaissances sur ces aspects et c'est après que nous fumes constitués en club de futurs maris afin de pouvoir mener des actions visant à endiguer la pratique du mariage d'enfants au sein de la communauté. J'ai eu a aminé beaucoup de séance de sensibilisation et d'échange au sein des groupes des jeunes communément appelés "FADA" sur le mariage d'enfants, les droits des enfants et la scolarisation surtout des jeunes filles ».

Abdou organise ces séances d'échanges et de sensibilisation au niveau de toutes les couches de la population (très jeunes, jeunes, adultes, femmes, notables du village). Il a aussi échangé avec toutes les couches sociales de son village et sensibilisé sur le comportement à observer avec l'avènement de la pandémie de la COVID 19 notamment les mesures barrières édictées par le Gouvernement ainsi que les bonnes pratiques à observer.

Pour les plus jeunes et jeunes, il utilise de la musique avec un mégaphone comme stratégie de regroupement, ce qui attire systématiquement les jeunes en masse autour de lui et Abdou en profite pour mener ses activités. Ils se mettent à deux (2) ou à trois (3) membres du club des futurs maris pour retrouver les femmes sur les puits et/ou forage et les adultes sur leur lieu de causeries ou à la devanture des mosquées. Les thématiques débattues sont relatives aux dialogues communautaires, à la problématique du mariage d'enfants ainsi qu'à la scolarisation et à bien d'autres droits des enfants.

« Nous échangeons beaucoup plus sur le mariage et surtout les conséquences du mariage d'enfants avant l'âge de 18 ans en plus des conséquences pour les parents et responsables de ces faits sur le plan juridique. Nous évoquons également les méfaits sur les victimes illustrés par des exemples de cas concrets. J'interviens personnellement dans le règlement de certains conflits de couple. Il arrive même que les victimes ou l'autorité coutumière locale me sollicitent pour la gestion de probables cas de mariage d'enfants avant l'âge de 18 ans.

Je vous suggère de faire un petit sondage dans le village et vous allez remarquer qu'il n'y a plus de mariage avant 18 ans et que les enfants sont épanouis parce qu'ils/elles vont à l'école avec beaucoup d'égard de la part des parents et, pour ceux qui sont déscolarisés, ils/elles s'occupent avec des activités généralement génératrices de revenus. Moi, je suis encore célibataire et j'envisage de me marier dans 3 ans avec une fille d'au moins 19 ans, sans influence externe de qui que ce soit et avec le consentement absolu de la fille. Cela n'était même pas imaginable avant l'intervention du programme.

Notre club des futurs maris dispose actuellement d'une mutuelle d'épargne avec une cotisation hebdomadaire par personne pour faire face aux dépenses exposées par nos activités. Nous espérons élargir le nombre des membres du club pour plus de dynamisme dans la continuité."

6.10 Termes de référence

Terms of Reference

Final evaluation of Plan International Belgium's 5-year DGD funded, multi-country programme

1. About Plan International

We strive to advance children's rights and equality for girls all over the world. As an independent development and humanitarian organisation, we work alongside children, young people, our supporters and partners to tackle the root causes of the challenges facing girls and all vulnerable children. We support children's rights from birth until they reach adulthood and enable children to prepare for and respond to crises and adversity. We drive changes in practice and policy at local, national and global levels using our reach, experience and knowledge. For over 80 years we have been building powerful partnerships for children, and we are active in over 75 countries.

Plan International Belgium is one of Plan International's 75 local offices. As a national organisation, we have a double mandate. We mobilize resources to implement projects in the global south, through Plan International's Country Offices (COs). Secondly, we implement our own projects in Belgium. Plan International Belgium intervenes in 14 countries⁷³ through development projects and/or humanitarian interventions. The focus of our projects is mainly on Protection from Violence, Inclusive, safe and quality education (IQE) and Skills and Opportunities for Youth Employment (SOYEE).

More information can be found on our website (in FR/NL): <https://www.planinternational.be/nl/over-plan>.

2. Project Background

In 2017, Plan International Belgium (PIB) received funding from the Belgian Government to implement a five-year programme, covering five countries (Belgium, Benin, Bolivia, Niger and Vietnam). The overall outcome of the programme is to strive for a just world that advances children's rights and equality for girls. The programme takes place within the legal context of the Belgian law on development cooperation as revised on 16.06.2016 and the royal decree of 11.09.2016 concerning non-governmental cooperation. Furthermore, the programme is implemented in country in the context of a Joint Strategic Framework (JSF/CSC), aligning itself with other actors of the Belgian Development Cooperation (DGD) to achieve common goals and maximum impact. The thematic focus for each of the interventions depends on the national context and mandate of each organization.

Belgium

- Advocacy for increased inclusion of children and young people's, and specifically girls', rights, in education and development cooperation politics - target groups: policy and decision makers, (social) influencers⁷⁴, teachers, children and young people (school context)

Benin

- Inclusive quality education - target groups: children and young people (girls and boys) in Atacora, Littoral and Atlantic districts
- Prevention and response to gender-based violence - target groups: adolescent girls, children and young people (girls and boys) and women in Atacora, littoral and Atlantic districts

⁷³ Belgium, Benin, Bolivia, Burkina Faso, Ecuador, Laos, Mali, Niger, Peru, Rwanda, Senegal, Tanzania, Uganda and Vietnam

⁷⁴ 'Influencers' are the people, group of people, bodies or organisations with the power to influence the 'target' (including NGOs). A 'target' is defined as the decision maker - the person, group of people, bodies or organisations with the ultimate power to make change. Individuals who are able to influence the development of policy, legislation and budgets including, but not limited to politicians, civil servants and policy influencers.

Bolivia

- Early Childhood Development (protection and nutrition) - target groups: Girls and boys aged 0 to 8 years, and their caregivers in four municipalities of the Andean region
- Inclusive, quality education for adolescents - target groups: Adolescent girls and boys, women and men from vulnerable communities in five municipalities in three districts (La Paz, Chuquisaca, Santa Cruz).

Niger

- Early childhood development (nutrition) - target groups: Girls and boys aged 0-6 years and their mothers (Dosso and Tillabéri)
- Protection against gender-based violence - target groups: adolescent girls and boys (Dosso and Tillabéri)
- Inclusive quality education - Girls and boys, both in and out of school, aged 13 to 18 years, and their teachers (Dosso and Tillabéri)

Vietnam

- Early childhood care and development – target groups: Ethnic minority children aged 0 to 8 years (Kon Tum and Lai Chau)
- Disaster risk reduction/climate change adaptation through education – target groups: Children and young people aged 6 to 15 years (Kon Tum and Lai Chau)

In 2019, a consultancy firm was selected to conduct a mid-term evaluation of the programme in the 5 countries. In each country, the consultants used qualitative data collection and analysis methods to assess the programme's outcomes. In addition, they studied three "global" thematic areas across all 5 countries. The evaluation reports and management responses can be found on Plan International Belgium's website: <https://www.planinternational.be/fr/la-qualite-de-nos-programmes>.

Please refer to annex for details about programme logic, results, core activities, geographic focus, etc.

3. Evaluation Focus

3.1 Purpose of the Evaluation

Early 2020, Plan International Belgium and the relevant stakeholders completed the last steps of the programme's mid-term evaluation. As the project is coming to its end on December 2021, Plan International Belgium aims to prepare the final evaluation of the programme.

Why?

- **Accountability towards donors and beneficiaries.** It is a mandatory requirement from the donor to evaluate all interventions against all DAC criteria, with additional focus on synergies with other development actors, and the crosscutting issues of gender and environment.
- **Learning.** We aim to identify strong and weak points of the interventions, good practices and lessons learned. Findings will be used to inform the development of future interventions.
- **Impact.** The final evaluation will be summative. In other words, it will be designed to assess what was achieved, and how.

The evaluation will be carried out by external consultants. It is required by the Belgian legislation, because external people are more likely to be objective in their assessment of performance than project or programme staff.

The evaluation will be prepared during the first semester of 2021 and implemented when the programme is about to end, that is to say during the second semester of 2021.

Before September 2021, the actual value of the programme's indicators in year 5 of the programme will be measured by consultants hired locally and supervised by Plan International Country Offices. The consultancy firm in charge of the final evaluation of the programme will be expected to use extensively this data in their analysis, and systematically triangulate it with other sources of data (for instance, but not limited to: observations, qualitative data, desk review).

We expect the consultants to read and analyse selected documents and monitoring data for each country and conduct data collection to:

- evaluate the interventions against the OECD DAC criteria;

- integrate in their evaluation some cross-cutting themes (cf. below);
- identify the reasons why we did not reach some of the initial target values,
- identify the results obtained under each outcome,
- identify key of lessons learned and best practices per country.

3.2 Approach used: Integrate a Participatory Component in the Evaluation

Who will benefit from the evaluation? The primary stakeholders are:

- ➔ Plan International staff;
- ➔ Implementing partners;
- ➔ Beneficiaries;
- ➔ Donor(s).

One central question of this final evaluation is the program's effect on **beneficiaries** and **local communities**. Therefore, extra efforts will be required from the consultant(s) to **make them participate** in the evaluation process, in particular young women and girls. In addition, listening to and learning from **field staff** and **relevant stakeholders** who know why a program is or is not working is critical to making improvements. As a result, they should also be given additional attention and space in the process.

Their participation will have to be considered throughout all phases of the evaluation:

1. planning and design;
2. gathering and analyzing the data;
3. identifying the evaluation findings, conclusions, and recommendations;
4. disseminating results.

However, the same level of participation will not be expected for all outcomes or all evaluation questions. It will indeed be essential to consider the specific profile of the different groups of beneficiaries (sex, age, literacy, position in the community, etc.): their needs, their abilities, as well as the specific risks they might face when taking part in M&E activities. Concretely, the implementing partners and beneficiaries should be involved in the development of some of the data collection tools and they should be consulted on the findings and the recommendations and their point of view should be given some space in the final report. The tools and methods used to make this a participatory evaluation will be further discussed with the commissioning organization and the COs staff. In their proposal, the consultants could consider evaluation types such as empowerment evaluation or horizontal evaluation and the possibility to:

- actively involve young people in participatory M&E measurement, including youth groups like children clubs and savings associations, for a limited number of evaluation questions (the questions we think should be assessed in a participatory way will be identified clearly);
- support programme staff and implementing partners, in self-assessing the quality, efficiency and relevance of the programme and peer-reviewing the programme implementation (when possible).

In addition, Plan International Belgium and the COs, in the framework of this evaluation, wish to invest resources in reaching out to the communities in an inclusive and respectful way, in order to share with them the evaluation findings and integrate their input in the evaluation's final report(s). To this end, the consultant(s) will be expected to: (a) prepare and participate to restitution meetings with the communities during and after data collection; (b) integrate the feedback of the communities in the analysis of the data and the final reports(s); (c) review the dissemination plan in each country and produce deliverables that are adapted to the communities or to specific groups within the communities; (d) if relevant, contribute in person to the dissemination (f.e. taking part in a physical meeting, webinar, other).

A participatory approach, in the framework if this final evaluation requires to, inter alia:

- ensure informed participation;
- develop adapted method for each national/local context;
- set up specific activities with existing youth groups;
- align with the Lundy model of child participation.

3.3 Evaluation Criteria

For the final evaluation, the consultants will evaluate the interventions against the OECD DAC criteria:

- **relevance**: Is the intervention doing the right things, that is responds to the needs of our target groups?

- **coherence:** How well does the intervention fits (in the broader CO/in our portfolio, in the area of intervention, in the sector at national level...)?
- **effectiveness:** Is the intervention achieving its objectives?
- **efficiency:** How well are resources used?
- **impact:** What difference is the intervention making in the lives of target groups and beneficiaries?
- **sustainability:** Will are the benefits likely to last?

All outcomes will need to be evaluated against all DAC criteria. However, the criteria will be used in different ways according to each outcome (depending on the performance scores, the available data and documents, etc.). In general terms, it is likely that more resources will be dedicated to the following ones: relevance; effectiveness; coherence (but this can be further discussed with the consultancy team).

In addition, the programme's contribution to the following areas will need to be assessed – not all to the same extent, that is the methods to be used by the consultants (data review and/or data collection; using existing tools and frameworks or developing new ones) and the questions to be answered for each area will vary:

(a) Gender transformation:

Gender transformation is at the heart of Plan International's programming and policy. We committed ourselves to implement a gender transformative approach in our programming and influencing. Our GTA aims to remove the barriers that hold girls back from achieving their full potential and exercising their rights. It also aims to break the barriers that prevent men and boys from embracing gender equality, exercising their rights and being champions of change. There are six key elements to our GTA, which combined will help us achieve gender equality:

1. Understand and address how gender norms influence children throughout their life-course, from birth through to adulthood.
2. Work to strengthen girls' and young women's agency over the decisions that affect them, as well as by building their knowledge, confidence, skills and access to and control over resources.
3. Work with and support boys, young men and men to embrace positive masculinities and to promote gender equality, while also achieving meaningful results for them.
3. Consider girls, boys, young women and young men in all their diversity when identifying and responding to their needs and interests.
4. Improve the conditions (daily needs) and social position (value or status) of girls and young women.
5. Foster an enabling environment where all stakeholders work together to support children and youth on their journey towards gender equality.

The analysis of the performance scores, in which the programme team self-assesses all outcomes of the programme based on the OECD-CAD criteria, across the years and across the different programme's outcomes show that the performance of the programme in this area has been good ("B") to very good ("A").

The consultants will be expected to review and collect data in order to assess the programme's contribution to the empowerment of young women and girls and the progress made towards gender equality, to feed into some strategic discussions, such as the role of men/boys, and to identify the opportunities to strengthen these changes in future interventions.

The consultant(s) will be expected to use the standards and tools developed by the Plan International network, which will be shared with them at an early stage of the evaluation process. Basically, the tools address a few questions, including: How gender transformative are the interventions? How have roles for girls/boys/women/men changed in targeted communities? Has language around gender roles changed? How could the interventions better contribute to the transformation of gender relations in Belgium and in the partner countries? How should the future interventions be adjusted to influence social structures surrounding gender roles and perceptions? Have behaviours changed? Through which channels?

(b) Partnerships and Capacity building:

The different Country Offices work with implementing partners and with a variety of actors at local level; the organization of the collaboration with them and between them varies from one country to another but

the challenges faced in the early years have created numerous opportunities for improvement in the second half of the project.

In addition, capacity building of the implementing partners, multiple actors at community and local level and beneficiaries has taken place at several stages of the programme under the different outcomes; capacity building of the implementing partners is a necessary investment to ensure the activities are qualitative and the programme offers some level of sustainability; capacity building of the beneficiaries is at the heart of our programme because Plan International wants to help children LEARN and GROW and adopts a holistic approach by targeting a variety of actors to meet this ambition (parents/guardians, community members, professors, etc.).

The consultants will be expected to review and collect data in order to describe the evolution across the 5 countries and over the years, assess the results achieved in this area, analyse the achievements across the 5 countries and identify key lessons learned (incl. on the monitoring and evaluation of capacity building and learnings) that can directly feed into the implementation of the future interventions. This will be done considering PI international policy and guidance on Building Better Partnerships to advance children's rights and equality for girls and on PI's core values (see below).

3.4 Evaluation Questions

Consultants are expected to give a detailed list of selected evaluation questions in their inception report, that **articulate both the OECD-CAD evaluation criteria and the thematic areas identified above**. The number of evaluation questions should **be limited to 10 per country** in order to ensure that the answers to these questions will be sufficiently grounded and the reflection of sufficient depth and quality.

The questions below aim to give guidance on the focus per country. The final list of questions will be discussed and agreed upon after the inception meeting between the selected consultancy team and Plan International Belgium.

Belgium (10 max.)

- Relevance: How did PIB adapt its programme's outcomes and activities to the Covid-19 crisis? What does it say about the relevance of the programme?
- Relevance: How diverse is the public we work with? Was the programme adapted to this diversity or the existing diversity amongst CAY in Belgium (beyond the programme's population)?
- Effectiveness: How participatory was the approach implemented? How can it be improved in the future?
- Impact: What changes can be observed in the classrooms/schools or at individual level? Have the students/pupils a greater understanding of gender, equality between girls and boys and other thematic areas addressed by the programme?
- Impact: What are the signs of an increased inclusion of children and young people's, and specifically girls', rights, in education and development cooperation politics?
- Sustainability: Can the benefits of the increased inclusion of children and young people's, and specifically girls', rights, in education and development cooperation politics last? What are the conditions for them to last/?
- Sustainability: How sustainable are the methods, instruments, materials developed in the context of the Schools for Rights programme and the advocacy strategies (financial & content-wise)?
- Coherence: How did the programme contribute to the *cibles* of the common strategic frameworks⁷⁵?

⁷⁵ Common strategic frameworks are networks of non-governmental agencies, set-up by the Belgian ministry of foreign affairs, working in a same country or around the same thematic focus.

Benin (10 max.)

- Relevance: Were the adjustments to the outcomes and activities made following the Covid-19 crisis pertinent and efficient? Did they improve project implementation?
- Sustainability: To what extent and how have the implementing partners been strengthened in their capacities?
- Sustainability: How can we increase the sustainability and/or performance of the savings associations (*AVE&C, AJE&C*)?
- Sustainability: To what extent are local communities playing a role in changing social norms, around gender roles for instance (including through the different community level organizations (MCPE, DIG, etc.)?)
- Sustainability: What were the good practices implemented in terms of CCA and protection of the environment? What are the limits and opportunities for replication in the future?⁷⁶
- Effectiveness: To what extent are the different approaches of the programme effective? How did they strengthen each other? For example: is it effective to work with *relais communautaires, gouvernements scolaires, AJE&C* and *AVE&C*, etc.? How can these approaches be improved to reach out to more beneficiaries?
- Impact: Have behaviours towards gender equality, gender-based violence or some other key issues changed? Through which channels for change (information about gender equality? agency? empowerment? social norms?)?
- Impact: How do we assess signs of positive/negative impact on the young women and girls taking part in the programme and on those who don't?
- Impact: How does the programme manage to create change in the communities, working through some of its members?
- Coherence: How did the programme contribute to the *cibles* of the common strategic frameworks⁷⁷?

Bolivia (10 max.)

- Relevance: Were the adjustments to the outcomes and activities made following the Covid-19 crisis pertinent and efficient? Did they improve project implementation?
- Effectiveness: How the lack of Internet connexion was managed to maintain the communication and support to the beneficiaries and How to deal with this reality in the future?
- Sustainability: To what extent and how have the implementing partners been strengthened in their capacities?
- Sustainability: Are the conditions met and tools implemented to ensure sustainability of the actions in the areas of intervention, in particular for outcome 1 on ECCD? Are the methods and approaches used appropriate to help local actors (public institutions, other NGOs (in line with common strategic frameworks) ... gain ownership of the interventions?

⁷⁶ Throughout the programme, attention has been paid to the environmental impact of the activities; the analysis of the performance scores across the years and across the different programme's outcomes show that the performance of the programme in this area has been good ("B"); however, gender and environment are two interlinked areas PIB want to explore further; the consultants will be expected to review data (programme proposal, performance scores, environmental impact assessment tools) to answer the question(s).

⁷⁷ Common strategic frameworks are networks of non-governmental agencies, set-up by the Belgian ministry of foreign affairs, working in a same country or around the same thematic focus.

- Sustainability: What were the good practices implemented in terms of CCA and protection of the environmental? What are the limits and opportunities for replication in the future?⁷⁸
- Coherence: How did the programme contribute to the *cibles* of the common strategic frameworks?
- Impact: Have behaviours towards gender equality, gender-based violence or some other key issues changed? What hypothesis can be made on the channels for change (information about gender equality? agency? empowerment? social norms?)?

Niger (10 max.)

- Effectiveness: To what extent are the advocacy and lobby activities effective? Do we target the right groups? Are the messages well adjusted? Which other strategies could be used, which lessons drawn, from all three outcomes to strengthen our advocacy initiatives?
- Sustainability: To what extent are local communities playing a role in changing social norms around child marriage and girls' rights?
- Effectiveness: To what extent are the different approaches of the programme effective? For example: is it effective to work with *relais communautaires*, *gouvernements scolaires*, *AJE&C* and *AVE&C*, etc.? How can these approaches be improved to reach out to more beneficiaries and become sustainable?
- Relevance: Were the adjustments to the outcomes and activities made following the Covid-19 crisis pertinent and efficient? Did they improve project implementation?
- Sustainability: To what extent and how have the implementing partners been strengthened in their capacities?
- Sustainability: What were the good practices implemented in terms of CCA and protection of the environmental? What are the limits and opportunities for replication in the future?
- Risk management: how does the current security context affect the efficient implementation of activities under all three outcomes? Which effect does the security context have on reach of beneficiaries, working with partners etc.?
- Coherence: How did the programme contribute to the *cibles* of the common strategic frameworks?
- Impact: What are the signs of changes in social norms (f.e. around child marriage and girls' rights) within the communities? Through which channels for change (information about gender equality? agency? empowerment? social norms?)? How can we best measure them/track them?

Vietnam (10 max.)

- Relevance: Were the adjustments to the outcomes and activities made following the Covid-19 crisis relevant and efficient? Did they improve project implementation?

⁷⁸ Throughout the programme, attention has been paid to the environmental impact of the activities; the analysis of the performance scores across the years and across the different programme's outcomes show that the performance of the programme in this area has been good ("B"); however, gender and environment are two interlinked areas PIB want to explore further; the consultants will be expected to review data (programme proposal, performance scores, environmental impact assessment tools) to answer the question(s).

- Sustainability: To what extent and how have the implementing partners been strengthened in their capacities?
- Sustainability: What can be done to maintain all the community models after the program ends?
- Sustainability: What were the good practices implemented in terms of CCA and protection of the environment? What are the limits and opportunities for replication in the future?
- Sustainability: To what extent can we expect implementing partners and government institutions to sustain the interventions and achievements after the end of the programme (in terms of technical skills, financial means and prioritisation)? Where will additional support be needed?
- Coherence: How did the programme contribute to the *cibles* of the common strategic frameworks?
- Impact: What are the signs of changes in social norms (f.e. around gender roles) within the communities? How can we best measure them/track them?

3.5 Plan International Core Values

Furthermore, Plan International Belgium adheres to four core values that we expect to see reflected in the evaluations:

1. **We are open and accountable:** we want to tell our target groups the truth. The findings of the evaluations will help us to inform our beneficiaries, but also to give them the opportunity to give their honest opinion about our work.
2. **We are inclusive and empowering:** therefore, we want to hear the voices of our target groups come out strongly in the evaluation. All methods used by the evaluators should be age, gender and location appropriate.
3. **We work well together:** We hold open lines of communications with the country offices we work with, and will do the same towards the team of evaluators. We expect the same from you as evaluators.
4. **We strive for lasting impact:** As Plan International Belgium, we really want to learn. We do not shy away from critique and expect an evidence based, critical report of our interventions. Evidence should also be crowd-sourced and not only come from government officials and development workers.

3.6 Child rights, gender and inclusion

In line with Plan International’s values and organisational ambition, all evaluations should seek to prioritise a focus on child rights, gender and inclusion and trying to understand the extent to which the project or programme applied gender and inclusion sensitive approaches and explicitly aimed for results that improve the rights of children and young people and gender equality.

3.7 Additional “considerations”

Plan International Belgium wishes to make explicit some of its expectations regarding the final products of the evaluation (format and content):

- The length of the final report should not go beyond 250 p. (annexes not included);
- The format of the sections dedicated to the evaluation of the programme in each country should be harmonized between them;
- Time should be dedicated by the consultancy team on discussing and analysing trends across the programme in the 5 countries for all 6 CAD criteria;
- In each report, findings should be structured logically, and this structure should be explained at the beginning of the section;

- Cross-reference quantitative and qualitative data and results, includes frequent, clear and appropriate references to the data (primary or secondary) and show logical connection to the findings.
- PIB and the consultancy team agree on max. number of recommendations per country. Recommendations are: clear, realistic, linked to the project findings and conclusions, as well as specific and actionable by at least one of the identified key stakeholders.

4. Users of the Evaluation

At Plan International Belgium and at the country office level, various teams/roles will use the findings and recommendations as follows:

PMU	The programme management team will use the evaluation to develop new strategies for planning and implementation in the ongoing interventions and in the new five-year programme;
QDU	The programme development team will draw on lessons learned to design future interventions and identify new funding opportunities and partnerships with the public and private sector;
MERL	The M&E staff will draw on the lessons learned from the evaluation to enhance learning within the organisation, improve monitoring of projects and evaluate the effects of the interventions;
Communication and advocacy	The communication and/or advocacy staff will use the impact stories collected by the evaluators for external communication;
Management	Management and board of directors will use the evaluation findings to make informed, strategic decisions;
Donor(s)	The donor DGD will use the findings to: <ul style="list-style-type: none"> • Evaluate the capacity of Plan International Belgium to implement development projects, • Inform its policies and procedures for development cooperation, • Share findings within the common strategic frameworks.
Stakeholders, including beneficiaries and implementing partners	<ul style="list-style-type: none"> • Stakeholders will use the findings of the evaluation to hold Plan International Belgium accountable for the achievement of the results under the programme; • Stakeholders will use the findings to build up their advocacy plan and narratives vis-à-vis different authorities and services; • In addition, when and where the evaluation implements a participatory approach, the beneficiaries and implementing partners will be able to express the ways they themselves would like to use the evaluation's results for.

5. Methods for Data Collection and Analysis

The consultants are expected to present Plan International Belgium with a comprehensive methodology for the evaluations.

The methodology should take time and budget limitations into account; ensure that triangulation of information gathered is possible; ensure that the evaluation responds to the quality standards set by OECD/DAC; be appropriate for the various age groups, gender and locations, ethical and consider wellbeing of respondents.

The methodology should contain the following elements:

- An overview of the **sources of information** consulted during the evaluation (including the value of the indicators measured in year 5 of the programme) and how they will be integrated in the analysis;
- A preliminary **analysis of the feasibility** of the evaluation. The analysis should include the main conditions and limitations that will be encountered during the evaluation process, and how these will be addressed.
- Proposed **data collection methods**, adapted to the age groups, gender, disability and locations. Preference is given to child friendly and participatory methods.
- A description of the methods used to **collect, class, analyse and present the data** collected is to be included.
- **An evaluation matrix** per country, indicating the main evaluation questions, sub-questions, how they will be addressed, evaluation tools and sources of verification.
- The consultants are expected to provide Plan International Belgium with a **sampling strategy**⁷⁹. Sampling will depend on the specific area and type of intervention and will consider the need for PI to work with disaggregated data⁸⁰. This information on number of beneficiaries, geographical focus etc. can be found in annex.
- The consultants are expected to provide Plan International Belgium with a strategy regarding the **selection and recruitment of participants** and explain how stakeholders have been integrated in the evaluation process.

As a minimum requirement, representatives from key stakeholders (project team, project partners, and other potential partners, e.g. public authorities, community leaders) and target groups should be given the opportunity to provide feedback on the project. Key stakeholders are outlined per country in the programme document in annex.

Applicants are free to identify and suggest additional or excluded stakeholders that you feel are important to involve to ensure they get the information they need to answer the Evaluation Questions. We strongly encourage inclusion of stakeholders outside the project to ensure triangulation of findings.

Plan International commits itself to provide any data needed by the evaluators to conduct the process, subject to availability. In annex, a list of available documents can be found.

6. Ethics and Child and Youth Safeguarding

Plan International is committed to ensuring that the rights of those participating in data collection or analysis are respected and protected, in accordance with [Ethical MERL Framework](#) and our [Child and Youth Safeguarding Policy \(annex\)](#). All applicants should include details in their proposal on how they will ensure ethics and child and youth safeguarding in the data collection process. Specifically, the consultant(s) shall explain how appropriate, safe, non-discriminatory participation of all stakeholders will be ensured and how special attention will be paid to the needs of children and other vulnerable groups. The consultant(s) shall also explain how confidentiality and anonymity of participants will be guaranteed.

Given the wish of Plan International Belgium to commission a final evaluation that takes on – at least in parts – a participatory approach, that gives the beneficiaries and their communities a say in the evaluation process and searches for data collection and analysis methods that are empowering for the participants, it will be critical for the consultants to carefully consider, in collaboration with Plan International staff, the need to protect the participants from threats to their safety and security, before, during and after their participation in the consultation.

Plan International Belgium expects the consultants to treat data according to GDPR regulations.

⁷⁹ For instance, in Benin a LQAS sampling approach was used to establish the baseline, but this was not the case in other countries. Sampling will depend on the specific area and type of intervention.

⁸⁰ Cf. Plan International's Minimum Beneficiary Disaggregation Guidelines.

7. Key Deliverables

Please note that dates in the table are indicative.

Deliverable	Format	Length	Detail
Inception Report	PDF Document	Max. 25 pages, without annex	For P.I.B. and COs, in English and French
Final Data Collection Tools	Depending on tool		
Cleaned Data (including transcripts)			
Completed Consent Forms	Paper		Consent forms to be completed before data collection
Dissemination plan aimed at various target groups	Word and PDF	2 pages x 5	In EN, FR or ES according to country
Restitution of preliminary results in country	Presentation	1 day x 5	Restitution workshops to verify findings
Memo + presentation per field visit	Word/PDF PPT	Max. 4 pages 5 slides	Dates to be agreed upon with Country Offices
Restitution workshop for PIB staff (once before draft evaluation report is produced, and once after)	Presentation	1 day x 2	
Draft Evaluation Report incl. chapter per country	Word Document	Max. 50 pages without annex per country	
Final Evaluation Report (including Executive Summary)	PDF Document	Max. 50 pages without annex per country	
Summary of evaluation findings and key lessons learned per country	Word and PDF	2 pages x 5	English or French, depending on the country
Two impact stories per country	Photo, video, ...	2 x 2 pages x 5	PIB communications department will provide guidelines

Other Communication or Advocacy Products for Dissemination	Word and PDF versions	1 product targeting CAY x 5; 1 other product x 5	To be discussed with the COs and the stakeholders
---	-----------------------	--	---

8. Timeline

Activity	Due date	Days of Work	Responsible	Individuals Involved
Set-up of internal review committee	18/03/2021		P.I. Belgium	M&E manager and PIB staff
Finalisation of ToRs	29/03/2021		P.I. Belgium	M&E officer, with input from PIB and COs staff
Submission to DGD	02/04/2021		P.I. Belgium	M&E Manager
Publication of ToRs	09-23/04/2021		P.I. Belgium	
Analysis of proposals received	28/04/2021		P.I. Belgium	M&E officer and compliance
Interviews with preselected consultants	30/04/2021		P.I. Belgium	
Background Checks and Contracting	15/05/2021		P.I. Belgium	M&E officer and compliance
Launch of the consultancy	01/06/2021		P.I. Belgium and consultant(s)	
Submission of Inception Report and dissemination plan	15/06/2021		Consultant	
Feedback on inception report and dissemination plan by PIB and COs	30/06/2021		P.I. Belgium and COs	M&E officer and review committee
Preparations for Data Collection	July-August		Consultant	
a) Develop tools		2		
b) Tool translation		1		
c) Field piloting		2		
d) Tools finalisation		1		
e) Enumerator training		2		
Validation of data collection tools	End of august			
Data Collection	September-October 2021	5-10 days/country	Consultant	

Data Entry and Cleaning	31/10/2021	15	Consultant
Data Analysis	08/11/2021	5	Consultant
Validation of findings with key stakeholders and respondents & feedback incorporation	22/11/2021	5 (1 per country – restitution)	Consultant
Submission of Draft	31/11/2021		Consultant
Feedback from PIB and COs	15/12/2021		
Submission of Final Report	20/12/2021	3	Consultant
Submission of Other Deliverables	20/12/2021	2	Consultant
Management Response and Action Plan	15/01/2022		P.I. Belgium

9. Budget

The payments will be made based on satisfactory submission of deliverables. Plan International Belgium commits itself to giving regular feedback to draft reports and questions.

Milestone	Amount to be Paid (%)
Inception Report	25%
After validation of data collection tools	25%
After restitution of preliminary findings	25%
Final Report and other materials	25%

10. Expected Qualifications

As the programme under evaluation is being implemented in various locations and touching on a variety of thematic areas, a multi-disciplinary team is required for the mid-term and final evaluation.

We expect the consultancy team to include both national and international evaluators and to consider the current Covid-19 pandemic and the resulting safety measures and restrictions on travel in their proposal. Mixed teams of junior and senior evaluators as well as male and female evaluators are strongly encouraged to apply.

A team leader should take on the coordination between the evaluators and ensure the coherence between and within the data collection tools and final products.

For the coordination role:

Requirements:

- Minimum of 10 years' experience as an evaluator;
- Profound knowledge of children and young people's rights;
- Profound knowledge of gender and gender transformative programming;
- Experience in the use of participatory evaluation approaches;

- Experience in data collection with children and young people;
- Proven record in evaluation of international cooperation and/or socio-economic development interventions;
- Good organizational and good communication skills;

In each country:

Requirements:

- University diploma (5+) in Social sciences, Economics or Statistics;
- Minimum of 5 years' experience as an evaluator (if working in duo, min. 5 years' experience is required for the most senior evaluator, min. 2 years' experience for the most junior one);
- Proficiency in the language spoken in the country⁸¹;
- Working experience in the country where the evaluation takes place;
- Profound knowledge of the national political and socio-economic landscape (incl. stakeholders);
- Good communication and good writing skills;
- Knowledge of children and young people's rights;
- Knowledge of gender and gender transformative programming;
- Experience or interest in the use of participatory evaluation approaches;
- Experience or interest in data collection with children and young people;
- Proven record in qualitative and quantitative evaluation techniques and reporting.

In addition, we expect the respective consultants at national level to have:

Belgium

- Demonstrated experience in the evaluation of advocacy initiatives
- Knowledge of the education sector in the French-speaking and the Flemish Community

Benin

- Knowledge on Inclusive Quality Education
- Knowledge on gender equality and SGBV

Bolivia

- Knowledge on Inclusive Quality Education and Early Childhood Development

Niger

- Knowledge on Protection from Violence, Inclusive Quality Education and Early Childhood Development

Vietnam

- Knowledge on Early Childhood Development and Inclusive Quality Education
- Knowledge on Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation

11. Contact

Please address any question related to the present ToRs to Geraldine Lamfalussy (MERL Manager) through e-mail at geraldine.lamfalussy@planinternational.be before 12/04/2021. Responses to the questions will be sent to all applicants by 22/04/2021.

12. Applications

Interested applicants should provide a proposal covering the following aspects:

- Detailed response to the TOR
- Proposed methodology
- Ethics and child safeguarding approaches, including any identified risks and associated mitigation strategies
- Proposed timelines
- CVs
- Example of previous work

⁸¹ Proficiency in Dutch and French for Belgium, Spanish for Bolivia, English for Vietnam, and French for Benin and Niger. Local consultants are expected to have knowledge of Zarma (Niger), and Vietnamese (Viet Nam).

- Detailed budget, including daily fee rates, expenses, taxes etc. – international flights will be purchased by Plan International Belgium and should not be part of the budget.
- Police Certificates of Good Conduct

Please send your application to Plan International Belgium 30/04/2021 referencing “Evaluation for final evaluation of Plan International Belgium's 5-year DGD funded, multi-country programme” in the subject line, and including support documents as outline.

Offers should be submitted by e-mail to geraldine.lamfalussy@planinternational.be, copying francois.defourny@planinternational.be and Fiona.ang@planinternational.be.

Additionally, one hard copy can optionally be delivered to our offices at Plan International Belgium, attn. Geraldine Lamfalussy, Ravensteingalerij 3B5, 1000 Brussel

List of annexes

Annex 1: Checklist for Completeness

Annex 2: Checklist for Quality

Annex 3: Global Policy: Safeguarding Children and Young People

Annex 4: Full Report Structure

Annex 5: Project Details (incl. ToC and logical frameworks)

Annex 6: List of available documents

Annex 7: Recommendations of the mid-term evaluation

6.11 Bibliographie non-exhaustive

100 MILLION REASONS

Plan International's Global Strategy 2017-2022

<https://plan-international.org/organisation/strategy/>

16 jours d'activisme contre les violences à l'égard des femmes et des filles : les chefs traditionnels au cœur de la prévention

Le Système des Nations Unies et la Délégation de l'Union européenne au Niger

Communiqué de presse

<https://niger.un.org/fr/102428-16-jours-dactivisme-contre-les-violences-legard-des-femmes-et-des-filles-les-chefs>

Arrêté conjoint N°000025 MEP/A/PLN/EC/MES/MEP/T du 4 février 2019

https://www.google.es/search?q=Arr%C3%AAt%C3%A9+conjoint+N%C2%B0000025+MEP%2FA%2FPLN%2FEC%2FMES%2FMES%2FMES%2FT+du+4+f%C3%A9vrier+2019&client=safari&source=hp&ei=xlhwyYpioEdORxc8P1NeviAI&ifsig=AJiK0e8AAAAAYnBm1uQVwOegnza5szGiTbtNqyh6NJT3&ved=0ahUKEwiYo9607MH3AhXTSPEDHdTrCyEQ4dUDCAo&uact=5&oq=Arr%C3%AAt%C3%A9+conjoint+N%C2%B0000025+MEP%2FA%2FPLN%2FEC%2FMES%2FMES%2FT+du+4+f%C3%A9vrier+2019&gs_lcp=Cgdnd3Mtd2l6EANQAFgAYOEFaABwAHgAgAFYiAFYkgEBMZgBAKABAqABAQ&scient=gws-wiz

Arrêté n°000005MPF/PE/SG/DL du 10 avril 2020

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/493521597686365676/pdf/Official-Documents-Letter-of-Development-Policy.pdf>

Arrêté n°000002MPF/PE/SG/DGPE/DL du 23 janvier 2020

Décret NO 2019-369/PRN/MPF/PE du 19 juillet 2019 portant création, attribution, organisation, composition et fonctionnement des Comités de Protection de l'Enfant

https://rise.esmap.org/data/files/library/niger/Documents/Energy%20Access/Niger_Code%20reseau%202019.pdf

Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations

Définitions adaptées et principes d'utilisation

Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EvalNet)

<https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>

Mon autonomisation, mon avenir, même en emps de crise !

SWEDD

<https://wcaro.unfpa.org/fr/swedd>

Monitoring, Evaluation, Research and Learning (MERL) Policy and Standards

Plan International

<https://plan-international.org/publications/monitoring-evaluation-research-and-learning-merl-policy-and-standards/#download-options>

Renforcer les pratiques de gouvernance et de participation citoyenne

CIVITAC

<https://www.civita-niger.org/fr>

République du Niger

Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation 2020-2022

Octobre 2019

UNESCO

https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/2020-19-nigertep_1.pdf

Cette évaluation a été financée avec le soutien de la Coopération Belge au Développement:

